



Projet éolien des Quatre Vents

COMMUNES DE CHÂTEAU-GUIBERT ET LES PINEAUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD VENDÉE LITTORAL
DÉPARTEMENT DE VENDÉE (85)

TOME 5 - VOLET PAYSAGE ET PATRIMOINE

DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Maître d'ouvrage :
Energie Quatre Vents
32-36 Rue de Bellevue
92 100 Boulogne-Billancourt

MARS 2023



Porteur du projet

WPD Onshore France

Contact : *Chloé Santin*

11 Impasse Juton
44000 Nantes

Email : c.santin@wpd.fr

Tél : +33 (0)7 88 86 03 58



Rédacteur de la note

Agence VISU

Contact : *Thomas Casalta*

Résidence A. Spusata Bât. C2
Route du Stiletto
20090 Ajaccio

Email : contact@agencevisu.com

Tél : +33 (0)6.28.50.32.94



Auteurs de l'étude

-Etude d'impact réalisée par :

Agence VISU, M. Picart – Ingénieur Paysagiste

Basée à Ajaccio, l'Agence Visu répond à une vision particulière des problématiques paysage et environnement, traitant tout autant de l'esthétique et de la plastique du paysage, que de son fonctionnement aussi bien sociologique qu'écologique. Disposant de nombreuses références en la matière, son équipe pluridisciplinaire composée d'ingénieurs paysagistes, d'experts écologues (ornithologue, botaniste, entomologiste) et d'une urbaniste-sociologue, dispose des compétences requises pour mener à bien la présente mission.

Sommaire

Sommaire	3	4.1. Contexte paysager.....	25
Illustrations	6	4.1.1. UP1 : Le Bocage du Lay et de la Vendée	26
Tableaux	11	4.1.2. UP2 : Le Bocage rétro-littoral.....	29
Préambule	13	4.1.3. UP3 : Les Bocages Vendéens et Maugeois	32
Chapitre 1. Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact	13	4.1.4. UP4 : Les Marches du Bas Poitou.....	35
1.1. Projet éolien et paysage : Généralités	13	4.1.5. UP5 : La Plaine du Bas-Poitou	38
1.1.1. Intervention sur le paysage dit statique - lié à l'occupation du sol et la topographie	13	4.1.6. UP6 : Le Marais Poitevin.....	41
1.1.2. Intervention sur le paysage dit dynamique - lié à la vue.....	13	4.1.7. UP7 : L'agglomération Yonnaise	44
1.1.3. Intervention sur le paysage dit social - lié à la sensibilité de l'individu	13	4.2. Perception du paysage à l'échelle de l'aire d'étude lointaine	47
1.2. Contraintes foncières et techniques pour le paysagiste	13	4.2.1. Fonctionnement visuel global du grand paysage	47
1.2.1. Le choix du site	13	4.2.2. Evolution et modes de déplacements dans le grand paysage	52
1.2.2. L'implantation fine sur un lieu déterminé	14	4.2.3. Principaux espaces de fréquentation touristique.....	53
1.2.3. Les éléments de cadrage préalables	14	4.2.4. Espaces reconnus et espaces protégés	55
Chapitre 2. Analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées	15	4.3. Bilan des enjeux et des sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude lointaine	69
2.1. Etape préliminaire.....	15	Chapitre 5. Analyse du paysage à l'échelle rapprochée	73
2.1.1. Le bassin des perceptions potentielles	15	5.1. Motifs fondateurs du paysage rapproché.....	73
2.1.2. Les prospections de terrain	15	5.1.1. Un paysage au modelé vallonné	73
2.1.3. Les consultations	15	5.1.2. Occupation du sol et couverture végétale.....	76
2.2. Etape 1 : Trois analyses complémentaires	15	5.1.3. L'organisation des espaces de vie	79
2.2.1. Analyse du paysage statique et sensible.....	15	5.1.4. Les axes de communication	84
2.2.2. Analyse du paysage dynamique	15	5.2. Patrimoine, loisirs et tourisme.....	87
2.2.3. Analyse des éléments patrimoniaux du paysage.....	15	5.2.1. Les éléments du patrimoine rapproché.....	87
2.3. Etape 2 : Enjeux, sensibilités et premières pistes d'implantation.....	15	5.2.2. Les éléments d'intérêt paysager	90
2.4. Etape 3 : approfondissement et mise au point du projet éolien et paysager.....	16	5.2.3. Les lieux de loisirs et de fréquentation touristique	96
2.5. Recueil des données et limites de retranscription	16	5.3. Bilan des enjeux et des sensibilités à l'échelle rapprochée	98
2.5.1. Arpentage de terrain	16	Chapitre 6. Approche du site dans le paysage immédiat	102
2.5.2. Visualisation	16	6.1. Perception dynamique	104
Chapitre 3. Définition des aires d'observation.....	17	6.1.1. Les axes routiers	104
3.1. L'aire d'étude lointaine (AEL).....	21	6.1.2. Les sentiers de randonnées.....	105
3.2. L'aire d'étude rapprochée (AER).....	22	6.2. Perception statique	106
3.3. L'aire d'étude immédiate (AEI) et la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	23	6.3. Patrimoine et éléments d'intérêt paysager	124
Partie I : Analyse de l'existant.....	25	6.3.1. Sites et monuments.....	124
Chapitre 4. Approche de l'aire d'étude lointaine	25		

6.3.2. Patrimoine rural	124	14.1. Les Zones d'Influence Visuelle (ZIV)	162
6.3.3. Eléments d'intérêt paysager	125	14.1.1. Objectifs	162
6.4. Bilan des enjeux et sensibilités à l'échelle immédiate	132	14.1.2. Méthodologie.....	162
Chapitre 7. Place de l'éolien sur le territoire.....	135	14.1.3. Résultats.....	162
Chapitre 8. Synthèse de l'état initial	137	14.1.4. Analyse	162
Chapitre 9. Préconisations.....	138	14.1.5. Limites	162
Partie II : Définition du projet	140	14.1.6. Zone d'influence Visuelle verticale et horizontale.....	165
Chapitre 10. Processus de construction du projet de parc éolien	140	14.2. Les photomontages.....	168
10.1. Pistes de réflexion quant à l'esquisse du parc.....	140	14.2.1. Objectifs	168
10.2. Eléments déterminants les possibilités d'implantation dans la zone d'étude.....	140	14.2.2. Méthodologie.....	168
10.3. Aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet...140		14.2.3. Lecture des photomontages pour restituer la perception des éoliennes sur le terrain 168	
Chapitre 11. Mise en œuvre du dessin du parc et schéma d'implantation retenu	141	14.2.4. Prise en compte des autres parcs éoliens et figuration	169
11.1. Choix du gabarit d'éolienne avant l'implantation.	141	14.2.5. Limites	169
11.2. Présentation des variantes étudiées	142	14.3. Cas particulier de l'analyse des incidences sur les monuments historiques inclus dans la ZIV	170
11.2.1. Stade 1 de la réflexion : avant réception des états initiaux des volets paysage, naturaliste et acoustique	142	Chapitre 15. Présentation et localisation des photomontages	171
11.2.2. Stade 2 de la réflexion : une fois les états initiaux des volets paysage, naturaliste et acoustique réalisés	144	15.1. Localisation des photomontages présentés dans le carnet de photomontages.....	171
11.2.3. Stade 3 : Implantation finale	146	15.2. Principales modalités de perception du projet.....	171
11.3. Mise en situation des variantes	147	Chapitre 16. Perceptions du projet et analyse des incidences.....	179
11.3.1. Vue depuis la D19 au droit de Sainte-Pexine	148	16.1. A l'échelle lointaine.....	179
11.3.2. Vue depuis la D60 - au niveau du cimetière de Château-Guibert.....	150	16.1.1. Insertion du projet dans le grand paysage.....	179
11.3.3. Vue depuis le chemin rural au droit du lieu de vie La Pinetière.....	152	16.1.2. Incidences sur le patrimoine culturel et les éléments d'intérêt paysager de l'AEL.....	184
11.3.4. Vue depuis la D88 - au niveau du lieu de vie Le Pavillon - Les Pineaux	154	16.1.3. Incidences sur les éléments d'intérêt paysager des Vallées encaissées du Bas Bocage 198	
11.3.5. Vue depuis la D48 - Rue de l'Océan en sortie sud-ouest des Pineaux.....	156	16.1.4. Incidences sur les espaces de fréquentation	199
Partie III : Analyse des incidences	159	16.2. A l'échelle rapprochée	204
Chapitre 12. Notion d'impact	159	16.2.1. Incidences sur les espaces de vie	204
12.1. Définition de l'impact.....	159	16.2.2. Incidences sur les axes de communication.....	215
12.2. Impacts couramment rattachés aux projets éoliens	159	16.2.3. Incidences sur le patrimoine culturel.....	226
Chapitre 13. Méthodologie.....	160	16.2.4. Incidences sur les éléments d'intérêt paysager des Vallées encaissées du Bas Bocage 237	
13.1. Etude des impacts.....	160	16.2.5. Incidences sur les zones de loisirs et les sites touristiques	245
13.2. La perception d'éoliennes.....	160	16.3. A l'échelle immédiate.....	246
13.3. Le projet et ses impacts	161	16.3.1. Incidences sur les espaces de vie	246
13.4. Les critères d'analyse des impacts.....	161	16.3.2. Incidences sur les axes de découverte	259
Chapitre 14. Les outils d'analyse des impacts paysagers	162		

16.3.3.	Incidences sur le patrimoine culturel local	262	20.2.6.	PAY-R-6 : Aménagement paysager des propriétés les plus sensibles	283
16.3.1.	Incidences sur les vallées encaissées du Bas Bocage, éléments d'intérêt paysager ...	263	20.3.	Mesures d'Accompagnement Paysager (PAY-A).....	285
16.3.2.	Incidences sur les zones de loisirs et les sites touristiques	266	20.4.	Synthèse des mesures de traitement de l'incidence paysagère	288
Chapitre 17.	Effets cumulés.....	267	20.5.	Effets liés au démantèlement et à la remise en état du site	288
17.1.	Introduction et rappel du contexte éolien	267	Chapitre 21.	Tableau récapitulatif	289
17.2.	Analyse générale des effets cumulés avec les autres parcs en fonctionnement ou accordés	269	Partie V : Conclusion.....		292
17.2.1.	Avec les parcs en fonctionnement :	269	Analyse de la méthodologie employée.....		293
17.2.2.	Avec les parcs autorisés.....	270			
17.3.	Analyse des espaces non équipés de projets éoliens.....	271			
17.3.1.	Préambule théorique	271			
17.3.2.	Analyse théorique des bourgs impactés visuellement par le projet 4 vents.....	271			
17.4.	Evaluation des risques d'effet d'encerclement depuis le village Les Pineaux	273			
17.5.	Synthèse des effets cumulés.....	277			
Chapitre 18.	Effets liés au chantier.....	277			
Chapitre 19.	Bilan de l'analyse des incidences sur le paysage	278			
Partie IV : Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement.....		282			
Chapitre 20.	Traitement de l'impact	282			
20.1.	Mesures d'Evitement de l'impact paysager (PAY-E).....	282			
20.1.1.	PAY-E-1 : Choix du site et étude de scénarios.....	282			
20.1.2.	PAY-E-2 : Raccordement électrique.....	282			
20.2.	Mesures de réduction de l'impact paysager (PAY-R)	282			
20.2.1.	PAY-R-1 : Réduction de la sensation d'encerclement.....	282			
20.2.2.	PAY-R-2 : Eloignement des zones destinées à l'habitation.....	282			
20.2.3.	PAY-R-3 : Inscription des pieds d'éoliennes	282			
20.2.4.	PAY-R-4 : Habillage des deux postes de livraison.....	282			
20.2.5.	PAY-R-5 : Traitement des routes et voies d'accès.....	283			

Illustrations

Figure 1 : Présentation des aires d'étude.....	17	Figure 31 : Organisation de l'UP7 : Marais Poitevin et lien avec la ZIP.....	46
Figure 2 : Principe de variation de la perception des éoliennes selon la distance observateur-éolienne – Schéma 1.....	18	Figure 32 : Mise en évidence du relief sur l'aire d'étude et contexte paysager.....	47
Figure 3 : Principe de variation de la perception des éoliennes selon la distance observateur-éolienne – Schéma 2.....	18	Figure 33 : Mise en évidence du maillage végétal sur l'aire d'étude et contexte paysager.....	48
Figure 4 : Aires d'études et ZIV - angle vertical (projet maximisant : ZIP+200m).....	19	Figure 34 : Coupe A – Profil topographique schématique mettant en lien les unités du grand paysage et la ZIP.....	49
Figure 5 : Illustrations de la notion de rapport d'échelle.....	20	Figure 35 : Coupe B – Profil topographique schématique mettant en lien les unités du grand paysage et la ZIP.....	49
Figure 6 : Aire d'étude lointaine.....	21	Figure 36 : Coupe C – Profil topographique schématique mettant en lien les unités du grand paysage et la ZIP.....	49
Figure 7 : Aire d'étude rapprochée.....	22	Figure 37 : Localisation des coupes A, B et C.....	49
Figure 8 : Aire d'étude immédiate.....	23	Figure 38 : Carte de synthèse du fonctionnement visuel global.....	50
Figure 9 : Contexte paysager de l'aire d'étude.....	25	Figure 39 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation.....	52
Figure 10 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « Le Bocage du Lay et de la Vendée ».....	26	Figure 40: Bestiaire mécanique de la Place Napoléon, la Roche-sur-Yon.....	53
Figure 11 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Le Bocage du Lay et de la Vendée » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire.....	27	Figure 41: Panneau d'information et de sensibilisation à Lairoux (Marais Poitevin).....	53
Figure 12 : Organisation de l'UP1 : Bocage du Lay et de la Vendée et lien avec la ZIP.....	28	Figure 42 : Sentier balisé de Saint-Denis-du-Payré (Source : Sud Vendée Tourisme).....	53
Figure 13 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « Le Bocage rétro-littoral ».....	29	Figure 43 : Plaquettes de présentation des parcs O'Gliss et O'Fun.....	53
Figure 14 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Le Bocage rétro-littoral » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire.....	30	Figure 44 : Localisation des principaux sites de fréquentation touristique au sein de l'aire d'étude.....	54
Figure 15 : Organisation de l'UP2 : Bocage rétro-littoral et lien avec la ZIP.....	31	Figure 45 : Sites classés, sites inscrits et sites patrimoniaux remarquables au sein de l'AEL.....	55
Figure 16 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « Les Bocages Vendéens et Maugeois ».....	32	Figure 46 : Vue aérienne du site classé et photo du Chêne de la Mainborgère (source : http://chemins-secrets.eklablog.com/).....	56
Figure 17 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Les Bocages Vendéens et Maugeois » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire.....	33	Figure 47 : Vue aérienne du site et photos du vieux château depuis le cimetière (en haut à droite) et du site dans son ensemble depuis la D39 au Sud (panoramique en bas).....	56
Figure 18 : Organisation de l'UP3 : Bocages Vendéens et Maugeois et lien avec la ZIP.....	34	Figure 48 : Vues de la ZPPAUP de Luçon.....	57
Figure 19 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « Les Marches du Bas-Poitou ».....	35	Figure 49 : Vues de l'AVAP de la Roche-sur-Yon.....	57
Figure 20 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Les Marches du Bas-Poitou » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire.....	36	Figure 50 : Vues de la ZPPAUP du Bernard.....	57
Figure 21 : Bloc diagramme de l'UP de la Vingeanne (Atlas des paysages de Côte d'Or).....	37	Figure 51 : Monuments historiques recensés au sein des aires d'étude (AEL et AER).....	58
Figure 22 : Organisation de l'UP4 : Marches du Bas-Poitou et lien avec la ZIP.....	37	Figure 52 : Secteurs d'intérêt paysager sur l'ensemble des aires d'étude.....	65
Figure 23 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « La Plaine du Bas-Poitou ».....	38	Figure 53 : La vallée de l'Yon depuis les bords de l'Yon à Chaillé-sous-les-Ormeaux.....	66
Figure 24 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « La Plaine du Bas-Poitou » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire.....	39	Figure 54 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées de l'Yon et du Graon.....	66
Figure 25 : Organisation de l'UP5 : Plaine du Bas-Poitou et lien avec la ZIP.....	40	Figure 55 : La vallée de l'Yon depuis La Jousselinère dominant la vallée.....	66
Figure 26 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « Le Marais Poitevin ».....	41	Figure 56 : Le Petit Lay à l'entrée de Ste-Cécile.....	67
Figure 27 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Le Marais Poitevin » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire.....	42	Figure 57 : Le Lay à l'Ouest de la Réorthe.....	67
Figure 28 : Organisation de l'UP6 : Marais Poitevin et lien avec la ZIP.....	43	Figure 58 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées de la Vourraie et du Petit Lay.....	67
Figure 29 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « L'agglomération Yonnaise ».....	44	Figure 59 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport à la vallée du Lay et des zones tampons du Marais Poitevin.....	68
Figure 30 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « L'Agglomération Yonnaise » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire.....	45	Figure 60 : Le Lay au niveau du Marais de Noailles.....	68
		Figure 61 : Carte de synthèse des sensibilités dégagées à l'échelle lointaine.....	70
		Figure 62 : Carte géologique de l'aire rapprochée (carte vecteur harmonisé 1/50000 ^e - source : Infoterre).....	73
		Figure 63 : Mise en évidence du relief sur l'aire rapprochée.....	74
		Figure 64 : Coupe D – Profil topographique à l'échelle rapprochée.....	75

Figure 65 : Coupe E – Profil topographique à l'échelle rapprochée.....	75	Figure 103 : VV3 - Le Marillet depuis la D36 près de la Clopinière (St-Florent-des-Bois)	93
Figure 66 : Coupe F – Profil topographique à l'échelle rapprochée.....	75	Figure 104 : VV5 - Le lac du Marillet vu depuis le Barrage du Marillet	94
Figure 67 : Localisation des coupes D, E et F	75	Figure 105 : VV6 - La vallée du Marillet de l'autre côté du Barrage.....	94
Figure 68 : Carte de l'occupation du sol au niveau de l'aire rapprochée (référentiel Corine LC 2018).....	76	Figure 106 : VV7 - La vallée du Marillet depuis la D60 au niveau de la Ferté (Château-Guibert)	94
Figure 69 : Carte forestière de l'aire d'étude rapprochée (Source : Géoportail)	77	Figure 107 : VV9 - La vallée de la Doulaye depuis la la D48 au droit des Boissonnets (Moutiers-sur-le-Lay)	95
Figure 70 : Mise en évidence de la végétation sur l'aire rapprochée	77	Figure 108 : VV8 - La Doulaye depuis la D88 près de la Pillaudière (Moutiers-sur-le-Lay)	95
Figure 71 : Photos en lien avec la végétation type observée au sein de l'aire rapprochée	78	Figure 109 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport à la vallée de la Doulaye	95
Figure 72 : Organisation bâtie de Bournezeau : Vue et évolution historique.....	79	Figure 110 : Lieux de loisirs et de fréquentation touristique sur l'aire rapprochée	96
Figure 73 : Organisation bâtie de Mareuil-sur-le-Lay : Vue et évolution historique	80	Figure 111 : Vue V6 dégagée vers la ZIP depuis le sentier de randonnée de la Doulaye au niveau de la Pillaudière (Moutiers-sur-le-Lay).....	97
Figure 74 : Bloc diagramme de l'organisation bâtie typique de l'entité « Bocage du Lay et de la Vendée » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire	80	Figure 112 : Vue V7 dégagée sur les sentiers de randonnées des Lacs du Tourteron et de la Moinie et des Lacs du Marillet et de la Moinie depuis Bellenoue (Château-Guibert).....	97
Figure 75 : Mise en relation de la répartition spatiale des villages et du relief à l'échelle rapprochée	81	Figure 113 : Vue V5 dégagée vers la ZIP depuis le GR364 au niveau entre le Perthuis ferté (Les Pineaux) et Lavaud (Thorigny).....	97
Figure 76 : Vue sur le bourg de Mareuil-sur-le-Lay depuis la Rue Saint-André	81	Figure 114 : Carte de synthèse des sensibilités à l'échelle rapprochée.....	99
Figure 77 : Localisation des coupes liées aux bourgs proches	82	Figure 115 : Présentation de l'AEI	102
Figure 78 : Coupe schématique illustrant la relation entre Thorigny, Moutiers-sur-le-Lay et la ZIP	82	Figure 116 : Vue depuis le chemin de la Batée vers le secteur Ouest/Nord-ouest de la ZIP	103
Figure 79 : Vue depuis la Rue de la Belle Entrée à Thorigny	82	Figure 117 : Vue depuis le chemin de la Gourmoisière vers le secteur Est/Sud-est de la ZIP	103
Figure 80 : Coupe schématique illustrant la relation entre St-Florent-des-Bois et la ZIP	82	Figure 118 : Mise en évidence des axes parcourant l'AEI	104
Figure 81 : Vue depuis la D29 en sortie de la Mainborgère	83	Figure 119 : Vue V8 depuis la sortie des Pineaux par la D48.....	104
Figure 82 : Coupe schématique illustrant la relation entre La Mainborgère (commune de Château-Guibert) et la ZIP	83	Figure 120 : Parcours de randonnée recensés sur l'aire immédiate.....	105
Figure 83 : Vue depuis la Rue du Champ Chaîne à Mareuil-sur-le-Lay	83	Figure 121 : Vue V9 depuis le GR364 lorsqu'il pénètre la ZIP au Sud-est de la Batée.....	105
Figure 84 : Coupe schématique illustrant la relation entre Mareuil-sur-le-Lay et la ZIP.....	83	Figure 122 : Vue V10 depuis le GR364 à proximité immédiate de la ZIP au Sud-ouest de la Batée	105
Figure 85 : Coupe schématique illustrant la relation entre Bournezeau et la ZIP	83	Figure 123 : Secteurs d'habitat à proximité immédiate de la ZIP et lien potentiel avec le projet.....	106
Figure 86 : Vue V1 depuis la D948 près du lieu-dit de L'Espérance (Les Pineaux)	84	Figure 124 : Vue V11 – Rue de la Tannerie à Château-Guibert.....	106
Figure 87 : Axes routiers principaux de la zone d'étude rapprochée.....	84	Figure 125 : Vue V12 – Rue de la Doulay aux Pineaux.....	106
Figure 88 : Vue V2 depuis la D746 en sortie Sud de St-Florent-des-Bois.....	85	Figure 126 : Organisation bâtie de Château-Guibert.....	107
Figure 89 : Vue V3 depuis la D48 au niveau des Boissonnets	85	Figure 127 : Organisation bâtie des Pineaux.....	108
Figure 90 : Vue V4 depuis la D19 au Sud de Moutiers-sur-le-Lay	85	Figure 128 : Vue sur les Jaubretières (Château-Guibert)	109
Figure 91 : Axes routiers d'ordre tertiaire et quaternaire au sein de l'AER.....	86	Figure 129 : Vue sur la Batée (Château-Guibert)	109
Figure 92 : Patrimoine de l'aire rapprochée	87	Figure 130 : Vue depuis la Gourmoisière (Château-Guibert)	109
Figure 93 : Typologie des séquences rattachées aux éléments du patrimoine rapproché.....	88	Figure 131 : Lieux-dits de l'aire d'étude immédiate	110
Figure 94 : Zones de présomption de prescription archéologique (Source : Atlas des Patrimoines).....	89	Figure 132 : Carte des sensibilités au regard de l'habitat au sein de l'AEI.....	123
Figure 95 : Secteurs d'intérêt paysager au sein de l'aire d'étude rapprochée	90	Figure 133 : Vue V15 depuis la route entre La Brunetière et le Pont de la Tannerie	124
Figure 96 : Mise en évidence des secteur d'intérêt paysager en lien avec les vallées encaissées du Bas Bocage et localisation des vues des vallées (VV) associées.....	90	Figure 134 : Vue V13 de l'église depuis la D60 au Sud de Château-Guibert.....	124
Figure 97 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées du Tourteron, de la Doulaye et du Lay entre Ste-Pexine et St-Vincent-Puymaufrais.....	91	Figure 135 : Vue V14 de l'Eglise de Château-Guibert	124
Figure 98 : VV1 - La vallée du Lay depuis la D52e à l'approche de Trizay.....	91	Figure 136 : Patrimoine rural de l'AEI et localisation des points de vue ci-autour.....	124
Figure 99 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées du Marillet et du Lay au niveau de Mareuil-sur-le-Lay	92	Figure 137 : Vue V16 depuis la route menant au lieu-dit La Batée depuis la D88	124
Figure 100 : VV2 - Le Lay au centre de Mareuil-sur-le-Lay.....	92	Figure 138 : Secteurs d'intérêt paysager au sein de l'aire d'étude immédiate et localisation des vues des vallées (VV) associées	125
Figure 101 : Coupe schématique situant la ZIP par rapport aux vallées du Marillet, de la Moinie et du Tourteron	93	Figure 139 : Localisation de la coupe A	126
Figure 102 : VV4 - La vallée du Marillet depuis l'Oucherie du Bas (Château-Guibert)	93	Figure 140 : Localisation de la coupe B	126
		Figure 141 : Coupe B.....	126

Figure 142 : Coupe A.....	126
Figure 143 : Coupe C.....	127
Figure 144 : Localisation de la coupe C.....	127
Figure 145 : Localisation de la coupe E.....	127
Figure 146 : Coupe E.....	127
Figure 147 : Coupe D.....	127
Figure 148 : Localisation de la coupe D.....	127
Figure 149 : Localisation de la coupe F.....	128
Figure 150 : Coupe G.....	128
Figure 151 : Localisation de la coupe G.....	128
Figure 152 : Coupe F.....	128
Figure 153 : VV10 - La Moinie et sa vallée, vue depuis la D60 à l'approche Sud de Château-Guibert.....	129
Figure 154 : VV11 - La Moinie et sa vallée, vue en transparence depuis la rue de la Tannerie, à l'entrée Est de Château-Guibert.....	129
Figure 155 : VV12 - La vallée de la Moinie, vue depuis la route communale desservant le lieu de vie La Brunetière (Château-Guibert).....	129
Figure 156 : VV13 - Le Tourteron et sa vallée, vue depuis le chemin au départ de la Rue du Calvaire à château-Guibert.....	130
Figure 157 : VV15 - La vallée du Tourteron, vue depuis la route communale reliant laD60 et le lieu de vie La Gourmoisière (Château-Guibert) au niveau du lieu-dit les Charbonneries.....	130
Figure 158 : VV14 - La vallée du Tourteron, vue depuis la route communale « Le Champ de la Croix » desservant le Pont de Luçon (Château-Guibert).....	130
Figure 159 : Carte des sensibilités au regard des vallées du Bas Bocage au sein de la ZIP.....	131
Figure 160 : Carte de synthèse des sensibilités à l'échelle immédiate.....	132
Figure 161 : Contexte éolien.....	135
Figure 162 : Recoupement des cartes de sensibilités liées à l'habitat et aux vallées sensibles.....	137
Figure 163 : Schématisation de l'angle vertical occupé par une éolienne de 200m à 600m de distance.....	139
Figure 164 : Carte de synthèse des préconisations.....	139
Figure 165 : Végétation et intégration des éoliennes - source : Agence VISU.....	139
Figure 166 : Variante V1.1.....	142
Figure 167 : Variante V1.2.....	143
Figure 168 : Variante V2.1.....	144
Figure 169 : Variante V2.2.....	145
Figure 170 : Variante finale.....	146
Figure 171 : Localisation des photomontages réalisés pour illustrer les variantes d'implantation du projet.....	147
Figure 172 : Visualisation de la variante 1.1 (Stade 1) sur le PM23 – Vue depuis la D19 au droit de Ste-Pexine.....	148
Figure 173 : Visualisation de la variante 1.2 (Stade 1) sur le PM23 – Vue depuis la D19 au droit de Ste-Pexine.....	148
Figure 174 : Visualisation de la variante 2.1 (Stade 2) sur le PM23 – Vue depuis la D19 au droit de Ste-Pexine.....	148
Figure 175 : Visualisation de la variante 2.2 (Stade 2) sur le PM23 – Vue depuis la D19 au droit de Ste-Pexine.....	149

Figure 176 : Visualisation de la variante finale sur le PM23 – Vue depuis la D19 au droit de Ste-Pexine.....	149
Figure 177 : Visualisation de la variante 1.1 (Stade 1) sur le PM42– Vue depuis la D60 au niveau du cimetière de Château-Guibert.....	150
Figure 178 : Visualisation de la variante 1.2 (Stade 1) sur le PM42– Vue depuis la D60 au niveau du cimetière de Château-Guibert.....	150
Figure 179 : Visualisation de la variante 2.1 (Stade 2) sur le PM42– Vue depuis la D60 au niveau du cimetière de Château-Guibert.....	150
Figure 180 : Visualisation de la variante 2.2 (Stade 2) sur le PM42– Vue depuis la D60 au niveau du cimetière de Château-Guibert.....	151
Figure 181 : Visualisation de la variante finale sur le PM42– Vue depuis la D60 au niveau du cimetière de Château-Guibert.....	151
Figure 182 : Visualisation de la variante 1.1 (Stade 1) sur le PM48– Vue depuis le chemin rural au droit du lieu de vie La Pinetière.....	152
Figure 183 : Visualisation de la variante 1.2 (Stade 1) sur le PM48– Vue depuis le chemin rural au droit du lieu de vie La Pinetière.....	152
Figure 184 : Visualisation de la variante 2.1 (Stade 2) sur le PM48– Vue depuis le chemin rural au droit du lieu de vie La Pinetière.....	152
Figure 185 : Visualisation de la variante 2.2 (Stade 2) sur le PM48– Vue depuis le chemin rural au droit du lieu de vie La Pinetière.....	153
Figure 186 : Visualisation de la variante finale sur le PM48– Vue depuis le chemin rural au droit du lieu de vie La Pinetière.....	153
Figure 187 : Visualisation de la variante 1.1 (Stade 1) sur le PM51– Vue depuis la D88 au niveau du lieu de vie Le Pavillon.....	154
Figure 188 : Visualisation de la variante 1.2 (Stade 1) sur le PM51– Vue depuis la D88 au niveau du lieu de vie Le Pavillon.....	154
Figure 189 : Visualisation de la variante 2.1 (Stade 2) sur le PM51– Vue depuis la D88 au niveau du lieu de vie Le Pavillon.....	154
Figure 190 : Visualisation de la variante 2.2 (Stade 2) sur le PM51– Vue depuis la D88 au niveau du lieu de vie Le Pavillon.....	155
Figure 191 : Visualisation de la variante finale sur le PM51– Vue depuis la D88 au niveau du lieu de vie Le Pavillon.....	155
Figure 192 : Visualisation de la variante 1.1 (Stade 1) sur le PM54– Vue depuis la D48 en sortie sud-ouest des Pineaux, avec vu sur la D48.....	156
Figure 193: Visualisation de la variante 1.1 (Stade 1) sur le PM54– Vue depuis la D48 en sortie sud-ouest des Pineaux, covisibilité avec le Parc des Piballe.....	156
Figure 194 : Visualisation de la variante 1.2 (Stade 1) sur le PM54– Vue depuis la D48 en sortie sud-ouest des Pineaux.....	156
Figure 195 : Visualisation de la variante 2.1 (Stade 2) sur le PM54– Vue depuis la D48 en sortie sud-ouest des Pineaux.....	157
Figure 196 : Visualisation de la variante 2.2 (Stade 2) sur le PM54– Vue depuis la D48 en sortie sud-ouest des Pineaux.....	157
Figure 197 : Visualisation de la variante finale sur le PM54– Vue depuis la D48 en sortie sud-ouest des Pineaux (vue hivernale pour maximiser la visibilité).....	157
Figure 198 : Plan masse simplifié du projet des Quatre Vents.....	158

Figure 199 : Méthodologie de la partie impact	160	Figure 228 : S4 - Simulation depuis le chemin d'accès au Camp retranché du Châtelard (MHI) de Bessay	190
Figure 200 : Prégnance des éoliennes dans le paysage (éolienne de 150m). Source : CDR éolien de Wallonie	160	Figure 229 : Rappel du PM4 – Vue depuis la D50 à l'entrée Sud-est de Luçon	191
Figure 201 : Vocabulaire = Précision des termes utilisés dans les vues sur le parc éolien.....	162	Figure 230 : Contextualisation de l'ensemble cathédral et du Château d'eau de l'ancienne usine d'électricité de Luçon, lien potentiel avec le projet et localisation du PM4.....	191
Figure 202 : Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet éolien des Quatre Vents.....	163	Figure 231 : PM5 – Vue depuis le Marais de Noailles sur le chemin traversant le Lay	198
Figure 203 : Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet éolien des Quatre Vents et mise en avant de la végétation et du bâti sur les aires d'études	164	Figure 232 : Réduction du Champ visuel en fonction de la vitesse – source : https://www.ornikar.com/code/cours/conducteur/etat-conduire/champ-visuel	199
Figure 204 : Zone d'Influence Visuelle (ZIV) verticale du projet éolien des Quatre Vents.....	166	Figure 233 : PM6 – Vue depuis la D960B à l'approche de St-Germain de Prinçay.....	200
Figure 205 : Zone d'Influence Visuelle (ZIV) horizontale du projet éolien des Quatre Vents	167	Figure 234 : PM7 – Vue depuis la D746 en sortie de l'agglomération yonnaise (au niveau du pont au-dessus de l'A87)	201
Figure 206 : Code couleur employée pour surligner les éoliennes du projet et celles des autres parcs dans les esquisses	169	Figure 235 : PM8 – Vue depuis la D10 au niveau du pont au-dessus de l'A83 (au droit de St-Etienne-de-Brillouet)	202
Figure 207 : Localisation générale des photomontages présentés dans le carnet de photomontages en annexe (en bleu) et des simulations présentées uniquement dans le Volet Paysage (en vert).....	172	Figure 236 : PM9 – Vue depuis la D29 au niveau du lieu-dit L'Auderie, au Sud de Rosnay	203
Figure 208 : Localisation à l'échelle rapprochée des photomontages présentés dans le carnet de photomontages en annexe (en bleu) et des simulations présentées uniquement dans le Volet Paysage (en vert)	173	Figure 237 : Zones bâties de l'AER, réseau bocager et ZIV du projet.....	204
Figure 209 : Localisation à l'échelle immédiate des photomontages présentés dans le carnet de photomontages en annexe (en bleu) et des simulations présentées uniquement dans le Volet Paysage (en vert)	174	Figure 238 : PM10 – Vue depuis la Rue de la Belle entrée au centre du bourg de Thorigny.....	205
Figure 210 : Unités paysagères et ZIV du projet	180	Figure 239 : PM11 – Vue depuis la D746 en sortie Sud-est de St-Florent-des-Bois.....	206
Figure 211 : PM1 – Vue depuis la D746 en sortie Nord de Luçon, au niveau du lieu-dit La Maison Rouge	181	Figure 240 : PM12 – Vue depuis la D36 (Rue de la Maison neuve) en sortie Est de St-Florent-des-Bois.	207
Figure 212 : PM2 – Vue depuis la D476 au niveau du Canal de la Dune, au droit du lieu-dit les Fontenelles	182	Figure 241 : PM13 – Vue depuis la D746 au centre de La Mainborgère	208
Figure 213 : PM3 – Vue depuis la D48 sur la vallée de la Vourraie, au droit du lieu de vie La Sillonnière.	183	Figure 242 : S5 – Vue depuis la Rue des Carrières à la Mainborgère (Château-Guibert).....	209
Figure 214 : S1 - Simulation visuelle de type ESQUISSE depuis la Rue du Chêne à l'entrée de la propriété où se trouve le Chêne de la Mainborgère (Site classé).....	184	Figure 243 : PM14 – Vue depuis la D746 à l'entrée Sud-est de Mareuil-sur-le-Lay	210
Figure 215 : Contextualisation (végétation et bâti) du site classé du chêne de la Mainborgère et localisation de la simulation S1	184	Figure 244 : PM15 – Vue depuis la Place de l'église au centre de Moutiers-sur-le-Lay.....	211
Figure 216 : Contextualisation (végétation et bâti) du site inscrit du Château des Essarts et son parc... ..	184	Figure 245 : PM16 – Vue depuis la D19 en sortie Ouest de Moutiers-sur-le-Lay.....	212
Figure 217 : Contextualisation (végétation et bâti) du SPR du Bernard	185	Figure 246 : PM17 – Vue depuis la Place des Trois canons au centre de Bournezeau	213
Figure 218 : S2 - Simulation visuelle de type ESQUISSE depuis la Place Napoléon à la Roche-sur-Yon (au cœur du SPR éponyme)	185	Figure 247 : PM18 – Vue depuis la D36 (au niveau du pont au-dessus de la D948) en sortie Sud-ouest de Bournezeau	214
Figure 219 : Contextualisation (végétation et bâti) du SPR de Luçon	185	Figure 248 : Axes de communication de l'AER, réseau bocager et ZIV du projet.....	215
Figure 220 : Contextualisation (végétation et bâti) du SPR de la Roche-sur-Yon et localisation de la simulation S2 liée	185	Figure 249 : PM19 – Vue depuis la D948 (à proximité de l'A83) au droit du lieu de vie le Pâtis Marion	216
Figure 221 : PM4 – Vue depuis la D50 à l'entrée Sud-est de Luçon.....	186	Figure 250 : PM20 – Vue depuis la D746 au niveau du Domaine viticole Mourat (lieu-dit de la Potence)	217
Figure 222 : S3 - Simulation depuis la D85 à proximité du Château de Nesmy et son parc (MHI)	188	Figure 251 : PM21 – Vue depuis la D48 au droit du lieu de vie Les Boissonnets	218
Figure 223 : Eléments intervenant dans les perceptions depuis l'Eglise de St-Denis-du-Payré.....	188	Figure 252 : PM22 - Vue depuis la D48 à l'approche des Pineaux par le Nord.....	219
Figure 224 : Eléments intervenant dans les perceptions depuis les 2 ponts du port de la Claye	188	Figure 253 : PM23 – Vue depuis la D19 au droit de Sainte-Pexine	220
Figure 225 : Vue depuis le pont sur le Lay à Port-la-Claye	188	Figure 254 : PM24 – Vue depuis la D29 au niveau du lieu-dit La Croix des planches au Sud-ouest de Thorigny	221
Figure 226 : Vue depuis l'Eglise de St-Denis-du-Payré – Rue du 8 Mai.....	188	Figure 255 : PM25 – Vue depuis la D36 à l'entrée Est de Thorigny	222
Figure 227 : Contextualisation des éléments protégés du patrimoine de Ste-Gemme-la-Plaine et lien potentiel avec le projet.....	189	Figure 256 : PM26 – Vue depuis la D60 à l'entrée du lieu de vie Bellenoue, au droit de la base de loisirs éponyme.....	223
		Figure 257 : PM27 – Vue depuis la D60 entre le lieu de vie de Bellenoue et le village de Château-Guibert	224
		Figure 258 : PM28 – Vue depuis la D88 au niveau du lieu-dit Salidieu entre Mareuil-sur-le-Lay et Bessay	225
		Figure 259 : Mise en contexte globale des monuments historiques de l'AER, du projet et sa ZIV.....	226
		Figure 260 : Zoom sur les monuments historiques de l'AER inclus dans la ZIV du projet.....	228

Figure 261 : PM29 – Vue depuis le pont sur le Lay au centre de Mareuil-sur-le-Lay	229
Figure 262 : PM30 – Vue depuis la Rue de Saint-André au droit du Château de St-André	230
Figure 263 : PM31 – Vue depuis l’intersection des rues François Sabourin et de la Smagne au droit de l’église de Dissais	231
Figure 264 : PM32 – Vue depuis le sentier de petite randonnée longeant le Logis de la Mothe-Orson au niveau de l’entrée de la propriété	232
Figure 265 : PM33 – Vue depuis le chemin desservant le Logis de la Barre, à l’entrée de la propriété... ..	233
Figure 266 : PM34 – Vue depuis la D52e (Route de Trizay) au droit de l’ancienne Abbaye	234
Figure 267 : PM35 – Vue depuis la D52e (Route de Trizay) entre Trizay et St-Vincent-Puymaufrais.....	235
Figure 268 : Mise en contexte globale des vallées encaissées du Bas Bocage au sein de l’AER, du projet et sa ZIV.....	237
Figure 269 : PM36 – Vue depuis le GR364 au droit du lieu de vie l’Oucherie du Bas	239
Figure 270 : PM37 – Vue depuis la route communale reliant le lieu de vie l’Etournerie et la base de loisirs de Bellenoue.....	240
Figure 271 : PM38 – Vue depuis l’aire de pique-nique de Bellenoue	241
Figure 272 : PM39 – Vue depuis le sentier de petite randonnée bordant le lac du Marillet, sur la rive Sud-est	242
Figure 273 : PM40 – Vue depuis le sentier de petite randonnée bordant le lac du Marillet, sur la rive Sud-est	243
Figure 274 : PM41 – Vue depuis le barrage du Marillet	244
Figure 275 : PM42 -Vue depuis la Place de l’église (traversée par la D60) au centre de Château-Guibert	246
Figure 276 : PM43 – Vue depuis la D60 au niveau du cimetière de Château-Guibert	247
Figure 277 : PM44 – Vue depuis la Rue du pont au centre des Pineaux.....	248
Figure 278 : PM45 – Vue depuis la D88 au niveau du lotissement Les Jardins à l’Ouest des Pineaux	249
Figure 279 : Légende utilisée pour distinguer les usages du bâti et la végétation	250
Figure 280 : Mise en contexte des lieux-dits de l’AEI et projet	250
Figure 281 : PM46 – Vue depuis l’entrée de la propriété des Jaubretières.....	251
Figure 282 : PM47 – Vue depuis la route communale desservant la Morandière et la Morandière Neuve	252
Figure 283 : PM48 – Vue depuis le Chemin rural au droit du lieu de vie La Pinetière	253
Figure 284 : PM49 – Vue depuis la route à l’entrée Sud de la Brunetière.....	254
Figure 285 : PM50 – Vue depuis la sortie Sud-est de la Gourmoisière	255
Figure 286 : PM51 – Vue depuis la D88 en sortie du Pavillon	256
Figure 287 : PM52 – Vue depuis la limite de propriété des Lévrieres	257
Figure 288 : PM53 – Vue depuis la route communale desservant la Batée	258
Figure 289 : Mise en contexte des axes de découverte de l’AEI et projet.....	259
Figure 290 : PM54 – Vue depuis la D48 (rue de l’Océan) en sortie Sud-ouest des Pineaux	260
Figure 291 : PM55 – Vue depuis la D60 au droit du lieu-dit les Nouettes	261
Figure 292 : Contextualisation de l’église de Château-Guibert et lien potentiel avec le projet	262
Figure 293 : Contextualisation des vallées du Bas Bocage et lien potentiel avec le projet.....	263
Figure 294 : S6 – Simulation visuelle depuis la route communale entre La Gourmoisière et Château-Guibert au droit du lieu-dit les Charbonneries.....	263
Figure 295 : PM56 – Vue depuis le Pont de la Tannerie au cœur de la vallée de la Moinie	264

Figure 296 : PM57 - Vue depuis le Barrage du moulin Martin	265
Figure 297 : PM58 – Vue depuis le Gr364 au centre du lieu de vie de Lavaud	266
Figure 298 : Contexte éolien du projet des Quatre Vents.....	267
Figure 299 : PM51 – Vue esquissée depuis la RD88 au niveau du lieu de vie <i>Le Pavillon – Les Pineaux</i> et zoom sur le parc éolien de Corpe.....	269
Figure 300 : PM27 – Vue esquissée depuis la D60 entre le lieu de vie de Bellenoue et le village de Château-Guibert	270
Figure 301 : PM48 – Vue esquissée depuis le Chemin rural au droit du lieu de vie <i>La Pinetière</i>	270
Figure 302 : PM23 – Vue esquissée depuis la D19 au droit de Sainte-Pexine	270
Figure 303 : Schématisation théorique des espaces non équipés de parcs éoliens depuis les centres-bourgs des lieux de vie étudiés sans le projet.....	272
Figure 304 : Schématisation théorique des espaces non équipés de parcs éoliens depuis les centres-bourgs des lieux de vie étudiés avec le projet	272
Figure 305 : Schématisation théorique des angles occupés par le motif éolien depuis le centre des Pineaux sans le projet	274
Figure 306 : Schématisation théorique des angles occupés par le motif éolien depuis le centre des Pineaux avec le projet.....	274
Figure 307 : Zoom sur le centre des Pineaux (sur vue aérienne) et schématisation théorique des angles occupés par le motif éolien	274
Figure 308 : PM22 – Vue esquissée depuis la D48 à l’approche des Pineaux par le Nord.....	275
Figure 309 : PM54 – Vue esquissée depuis la D48 (rue de l’Océan) en sortie Sud-ouest des Pineaux	275
Figure 310 : PM45 – Vue esquissée depuis la D88 au niveau du lotissement Les Jardins à l’Ouest des Pineaux	276
Figure 311 : PM44 – Vue esquissée depuis la rue du pont au centre des Pineaux	276
Figure 312 : Habillage du poste de Livraison – simulation visuelle	282
Figure 313 : Exemple d’aménagement proposé au niveau du jardin d’une propriété privée dans le cadre d’un projet éolien en Haute-Saône- source : Agence VISU	283
Figure 314 : Exemple d’aménagement proposé au niveau d’une cour de ferme dans le cadre d’un projet éolien en Haute-Saône- source : Agence VISU	283
Figure 315 : Affiche « Planter dans le bocage » – source : CAUE 85.....	284
Figure 316 : Extrait de la fiche « Comment planter une haie Champêtre » du CPIE Loire Océane	284
Figure 317 : Projet d’itinéraire en cours de réflexion avec les communes en date de décembre 2022 ..	285
Figure 318 : Exemples de signalétiques employées dans le balisage de sentiers de randonnée	286
Figure 319 : Cadre métallique de l’artiste Niklaus Rüegg – source : https://www.laboiteverte.fr/niklaus-ruegg-cadre-legende-village/	287
Figure 320 : Belvédère - © Strootman Landschapsarchitecten	287
Figure 321 : porc épïc - © Boulais Art Conceptuel	287

Tableaux

Tableau 1 : Liste des monuments historiques recensés dans les aires d'étude et mise en contexte.....	59
Tableau 2 : Tableau de synthèse de l'AEL	71
Tableau 3 : Liste des monuments historiques de l'aire rapprochée	87
Tableau 4 : Tableau de synthèse de l'AER	100
Tableau 5 : Tableau de synthèse de l'AEI	133
Tableau 6 : Liste des projets éoliens (existants, accordés ou en instruction) recensés au sein de l'AEL et AER– en date du 08/11/2022	136
Tableau 7 : Angle vertical de perception d'éoliennes de 180m en fonction de la distance de l'observateur	161
Tableau 8 : Liste des photomontages du Carnet de photomontages (disponible en annexe) présentés dans le volet Paysage	175
Tableau 9 : Simulations visuelles supplémentaires présentées dans le volet paysager	178
Tableau 10 : Sites classés, inscrits et patrimoniaux remarquables de l'AEL et qualification de l'incidence du projet	192
Tableau 11 : Monuments historiques de l'AEL et qualification de l'incidence du projet	192
Tableau 12 : Liste des projets éoliens (existants, accordés ou en instruction) recensés au sein de l'AEL et AER– en date du 08/11/2022	268
Tableau 13 : Tableaux de synthèse de l'analyse des incidences du projet de la Voie Verte aux trois échelles étudiées	278
Tableau 14 : Synthèse des mesures de traitement de l'incidence paysagère	288
Tableau 15 : Tableaux de synthèse de l'analyse des incidences du projet des Quatre Vents aux trois échelles étudiées, des mesures proposées et de l'incidence résiduelle	289

Préambule

Chapitre 1. Méthodologie et objectifs de l'étude d'impact

Comme tout aménagement de grande échelle, l'implantation d'un parc éolien dans un territoire donné fait partie des opérations à impact paysager dont l'importance est liée à la sensibilité de l'observateur.

Le rôle du paysagiste sera d'examiner si l'intervention paraîtra soutenable pour les paysages locaux désignés par le projet. Le guide de l'étude d'impact éolien¹ rappelle un texte de la Convention européenne du paysage qui parle même « d'aménagement du paysage » c'est-à-dire engager des actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage. L'objet de la démarche paysagère est d'élaborer en collaboration avec le maître d'ouvrage un projet qui réponde le mieux à cette problématique.

1.1. Projet éolien et paysage : Généralités

Par leur hauteur, leur couleur et la nature de leur implantation, les aérogénérateurs marquent la perception visuelle du paysage d'un territoire. L'implantation d'éoliennes a en effet des incidences sur plusieurs aspects du paysage.

1.1.1. Intervention sur le paysage dit statique - lié à l'occupation du sol et la topographie

Le paysage est en relation directe avec l'occupation du sol et la topographie, autrement dit ce qui définit l'ossature d'un territoire.

Or, le choix de la zone d'implantation de ce type d'éléments ainsi que leur organisation au sein de cette zone (nombre, orientation, alignement) vont en effet, agir sur cette base, en introduisant notamment, de nouveaux objets structurant le grand paysage.

De plus, la mise en place des éléments nécessaires à la réalisation d'un tel projet (piste d'accès, raccordement réseau électrique, superposition avec les lignes HT aériennes par exemple...), ajouté aux effets temporaires dus à la phase d'installation et de chantier, vont engendrer une modification de l'occupation du sol de la superficie concernée par l'implantation.

NB : Le raccordement externe au parc éolien est réalisé par le gestionnaire de réseau, il n'est pas du ressort du porteur de projet. Par ailleurs, les raccordements interne comme externe au parc sont tous réalisés de manière enterrée.

1.1.2. Intervention sur le paysage dit dynamique - lié à la vue

Ce paysage est lié à la vue, c'est-à-dire, aux perceptions croisées d'un observateur en déplacement au sein d'un territoire.

Les effets vont dans ce cas découler de la création de nouveaux points focaux, ou en fonction de leur proximité, des interactions générées avec des éléments remarquables (points focaux existants, objets du patrimoine culturel...).

1.1.3. Intervention sur le paysage dit social - lié à la sensibilité de l'individu

Le paysage social naît de la sensibilité d'un individu, de son vécu et de son attachement à un territoire ou à certains éléments marquants de ce territoire.

Cet aspect du paysage demeure sensible et donc propre à chacun. Chaque modification du paysage peut entraîner des sentiments variés, telle la nostalgie d'un cadre de vie passé jugé plus agréable. Ce sentiment est d'autant plus fort et partagé en fonction de la proximité de ces mutations par rapport à des sites ou monuments remarquables du patrimoine, qu'ils soient paysager, naturel ou culturel.

Or l'image des éoliennes est souvent perçue avec ambiguïté. En effet, d'un côté elles symbolisent le développement durable et une énergie propre, mais de l'autre, en raison de leur emprise sur le paysage, elles peuvent renvoyer une image trop imposante dans le

quotidien des populations locales. La modification du paysage qu'implique l'implantation d'éoliennes sur un espace de vie donné suscite alors en général des réactions partagées entre la volonté de participer à l'essor des énergies renouvelables et la peur d'impacter significativement le paysage. Cependant, s'il est impossible de les dissimuler, il est en revanche envisageable de créer une symbiose entre l'objet éolien et les différentes composantes de sa terre d'accueil (paysage, économie, écologie, société...).

Le paysagiste doit alors prendre en compte différentes échelles d'analyse afin d'apporter les données utiles dans la définition d'une implantation optimale des éoliennes. Ce document présente les diverses approches qui ont été menées, et tout en suivant le déroulement d'une étude d'impact traditionnelle, il vise à souligner les étapes qui ont dirigé les réflexions à l'origine de ce projet.

1.2. Contraintes foncières et techniques pour le paysagiste

Malgré la place réservée au paysage dans le cadre des études préliminaires à ce genre de projet, il existe certaines contraintes auxquelles le paysagiste doit se soustraire.

1.2.1. Le choix du site

Il existe en effet des contraintes d'ordre techniques et réglementaires qui interviennent conjointement à la prise en compte du paysage. Il faut tout d'abord que le site d'implantation dispose d'une certaine capacité éolienne. Sur l'aire d'étude, il s'agit d'un plateau bocager vallonné correspondant à l'entité paysagère du Bocage du Lay et de la Vendée, dont l'altitude oscille entre 30 et 60m environ. Il faut ensuite que l'énergie produite soit raccordée au réseau électrique, raccordement qui se fait par voie souterraine. L'importance des travaux liés à ce dernier est donc fonction de la distance séparant les éoliennes d'un poste source, même s'il est parfois possible d'utiliser des infrastructures existantes. De plus, l'accès doit être aisé. Enfin, l'implantation n'est envisageable qu'en accord avec le propriétaire terrien, et sous conditions qu'il n'existe pas de servitudes.

¹ Le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éolien terrestres, dont la dernière mise à jour date de Décembre 2016 est accessible à l'adresse suivante :

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_auto%20env_2017-01-24.pdf

1.2.2. L'implantation fine sur un lieu déterminé

Les dimensions des aérogénérateurs sont choisies en fonction des régimes de vent mesurés sur le site ainsi que des éventuelles contraintes, aéronautiques notamment. WPD étudie actuellement l'implantation sur ce site de diverses éoliennes dont la hauteur maximale serait de 200m en bout de pale. La distance observée entre les éoliennes pourra ensuite varier, en fonction du modèle choisi.

Sachant de plus, que la production optimale s'obtient pour une ligne d'éoliennes perpendiculaire au vent dominant, et que le moindre décalage induit une forte baisse de productivité, le paysagiste ne peut ignorer ces contraintes dans ses propositions, et doit donc justifier sérieusement la motivation d'un écart par rapport à l'esquisse originale auprès de son client.

1.2.3. Les éléments de cadrage préalables

L'introduction d'éoliennes engendre indéniablement des effets sur le paysage, et ce, à diverses échelles. Elles peuvent mettre en exergue les ondulations d'un relief ou enrichir un paysage monotone, mais elles peuvent également être à l'origine de perceptions moins plaisantes. Les cas présentés ensuite sont fréquents, mais ramenés à l'aire d'étude.

- *Effet de flottement et accroche au territoire* : l'analyse fine du relief et de la végétation permet la définition d'une localisation idoine des éoliennes de sorte à ce qu'elles se raccrochent au territoire. Ainsi, proches d'un microrelief ou centrées sur une surface sans végétation, elles évitent l'effet de flottement et tendent vers une implantation harmonieuse.
- *Effet de silhouette* : le point de vue de l'observateur module sa perception. S'il se trouve à une altitude supérieure (effet de plongée), l'alignement éolien sera a priori moins perçu que s'il se trouve à une altitude inférieure (effet de contre-plongée). En effet, sans autre arrière-plan que le ciel, l'éolienne se détache et attire le regard, c'est l'effet de silhouette.
- *Interférence visuelle* : on parle d'interférence visuelle lorsque le parc éolien entre en concurrence visuelle avec un autre élément marquant du paysage (un village, un édifice isolé...), entraînant alors une perte de lisibilité des deux objets.

- *Exposition et contraste de couleur* : Au cours de la journée, deux grands types de perceptions seront générées : un premier, depuis les points de vue situés au Nord du projet, des vues à contre-jour des éoliennes, et un autre depuis le Sud, des vues sur leur face éclairée par le soleil. La luminosité et le contraste vont donc intervenir soit en fondant les éoliennes dans leur environnement, soit au contraire en les faisant ressortir, changeant considérablement la perception et donc le ressenti de l'observateur en fonction de son point de vue.
- *Aspect de l'objet éolien* : La réglementation aéronautique en vigueur impose la couleur blanche aux éoliennes. Le paysagiste peut toutefois jouer avec les subtilités des teintes de blanc, tel un fini brillant ou mat (limitant les reflets). Il faut également signaler le balisage diurne et nocturne, avec des éclats blanc ou rouge, selon les préconisations de l'aviation civile. Enfin, étant donné la taille des éoliennes, le mât est acheminé en plusieurs tronçons sur le lieu d'implantation, tandis que les pâles, d'un seul bloc, nécessitent des convois exceptionnels ainsi qu'un espace de manœuvre adéquat. Le paysagiste participe alors au choix du tracé des pistes de chantiers, ainsi qu'à la réflexion liée à l'implantation des plateformes de montages accueillant le pied de chaque éolienne.
- *Intégration des éléments associés* : Outre les éoliennes, un tel projet implique la mise en place de chemins d'entretien (d'une largeur standard comprise entre 4,5 et 5,5 mètres), et de postes de livraison transmettant l'électricité produite au réseau. L'implantation de ces locaux techniques, ainsi que leur intégration au territoire, devront également être pensées communément avec le paysagiste.

Ainsi, afin d'apporter les meilleures préconisations en relation avec le site étudié, il apparaît nécessaire d'effectuer une recherche préliminaire des éléments sensibles, pour ensuite les analyser séparément et les intégrer pleinement aux recommandations qui orienteront les décisions d'implantation finale.

Chapitre 2. Analyse des méthodes utilisées et des difficultés rencontrées

2.1. Etape préliminaire

2.1.1. Le bassin des perceptions potentielles

L'acuité visuelle de l'œil humain permet de distinguer des éoliennes à des kilomètres à la ronde en fonction de leur hauteur, si le temps est clair et le terrain ouvert.

Au début de la rédaction de l'état initial du volet paysager, un périmètre d'étude a été défini en considérant le concept de covisibilité à partir de la zone d'implantation préférentielle dessinée par le maître d'ouvrage pour des éoliennes d'une hauteur totale de 200m. Se basant sur les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, et tenant compte de la diminution relative de l'intensité de la perception par rapport à l'augmentation de la distance, un périmètre d'étude (aire d'observation lointaine) a été fixé à 20 km autour du projet.

2.1.2. Les prospections de terrain

Plusieurs visites ont été effectuées entre Janvier 2020 et Novembre 2022, contribuant à la validation du périmètre d'étude, à la compréhension du grand paysage et à l'évaluation des covisibilités potentielles, en particulier depuis les points considérés comme sensibles du fait de leur fréquentation (villages, routes, monuments...) ou de leur reconnaissance comme paysage remarquable (site protégé ou reconnu comme tel). Une recherche bibliographique a été nécessaire : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Schéma régional éolien des Pays de la Loire, Atlas des Paysages des Pays de la Loire, guides touristiques et pédestres, ...

2.1.3. Les consultations

Au cours de cette étude, afin de compléter l'approche paysagère du territoire réalisée au cours des prospections, nous avons été amenés à consulter les organismes compétents, susceptibles de nous fournir des informations et des données concernant en particulier, les

monuments et sites de valeur. Ainsi, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Pays de la Loire, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de Vendée et le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de Vendée ont été contactés.

2.2. Etape 1 : Trois analyses complémentaires

Dans le souci de réaliser une étude du paysage fondée sur des bases objectives, un protocole méthodologique doit être défini.

Cette étude repose sur trois niveaux d'analyse du territoire : avec la définition de sa structure, c'est-à-dire son organisation physique, puis avec l'identification des éléments structurant le paysage, et enfin avec la compréhension des modes de perception existant au sein de cette matrice. A cela s'ajoute des notions plus sensibles, telles les ambiances paysagères, qui sont néanmoins nécessaires afin de faire ressortir pleinement le caractère d'un paysage plus finement.

2.2.1. Analyse du paysage statique et sensible

Elle permet de décrire la réalité paysagère du territoire. Elle prend en compte les différents éléments naturels et anthropiques participant à la composition et l'ossature du territoire actuel et à venir. Pour cela, elle doit englober une zone plus large que la zone d'emprise du projet, et donc, définir un premier périmètre d'étude.

2.2.2. Analyse du paysage dynamique

A l'inverse de la précédente, elle s'intéresse tout particulièrement aux perceptions dont dispose l'observateur au sein de ce territoire. Elle fait ainsi ressortir les éléments structurant le paysage (microrelief, vallons, points hauts), met en avant les espaces ouverts (globalement la plaine), les points focaux, etc...

2.2.3. Analyse des éléments patrimoniaux du paysage

Il s'agit ici de tout élément reconnu, qu'il soit réglementé, remarquable ou emblématique. Suite aux consultations bibliographiques et prospections de terrains, un inventaire de ces

derniers a été dressé, et constitue la base des attentions portées à l'impact du projet lors de la réalisation des photomontages.

2.3. Etape 2 : Enjeux, sensibilités et premières pistes d'implantation

Le recoupement des données issues de l'analyse paysagère avec le site d'implantation choisi par le maître d'ouvrage permet de définir les sensibilités. Il sera en effet possible d'appréhender de quelle manière les perceptions pourront être modifiées par la mise en place d'éoliennes sur cette zone, et donc de décider de l'implantation la plus judicieuse dans ce contexte. On parle alors d'étude de faisabilité.

Plusieurs variantes d'implantation sont ensuite pensées, mais une seule sera retenue, puis affinée au cours de l'étape suivante. L'analyse des effets du projet sur le paysage constituera le point final de cette étape.

Notions d'enjeux & de sensibilités

Il semble important de bien distinguer les notions rattachées aux termes « enjeu » et « sensibilité » utilisés par la suite.

Un **enjeu**, c'est ce que l'on est susceptible d'accepter de perdre ou de vouloir gagner lorsque l'on entreprend quelque chose. Dans le cas ici étudié, l'état initial va permettre de faire ressortir quels sont les éléments du paysage (qu'ils soient physiques, patrimoniaux ou sociaux) qui présentent un enjeu important pour le secteur analysé. Le niveau d'enjeu évalué est donc propre à l'élément considéré et indépendant du projet.

La **sensibilité**, c'est l'aptitude d'un élément à réagir face à un changement (de son environnement par exemple). Dans le cas ici étudié, la sensibilité des éléments du paysage sera essentiellement liée à la perception potentielle du projet au sein de la ZIP.

Le recoupement de ces deux notions avec les caractéristiques du projet une fois connu, contribuera dans un second temps à la qualification des incidences

2.4. Etape 3 : approfondissement et mise au point du projet éolien et paysager

Cette partie est consacrée à l'élaboration d'un véritable projet de paysage, allant au-delà de la simple implantation d'éoliennes, et envisageant également l'intégration paysagère des autres éléments associés au projet. Il s'agit des mesures préventives d'évitement ou de réduction des impacts, qui associent étude de micro-variantes et préconisations paysagères spécifiques, et dont découlent les impacts résiduels et d'éventuelles mesures d'accompagnement.

2.5. Recueil des données et limites de retranscription

2.5.1. Arpentage de terrain

Il s'est étalé sur plusieurs mois, permettant alors d'appréhender le territoire étudié à feuilles tombées, comme recommandé par la DREAL. Ces diverses sorties visant une compréhension intelligente du territoire ont été réalisées en voiture ou à pied en fonction des besoins et des objectifs.

2.5.2. Visualisation

Les photomontages figurent actuellement la représentation la plus précise d'un paysage après l'implantation des éoliennes. Il existe toutefois certaines limites telles :

- La déformation liée à la réalisation de panoramas,
- L'absence de rotation des pales,
- L'absence de visualisation des aménagements proposés au pied des éoliennes
- La qualité de l'image fortement dépendante de l'heure, du matériel, de la saison.
- La focale (que nous tenterons d'éviter en travaillant notamment avec des photographies de qualité, prise avec une focale de 50mm afin d'approcher au mieux la vision humaine. Ces images serviront de support à la réalisation de photomontages les plus réalistes possible grâce à un logiciel professionnel intégrant les éoliennes directement à la vue traitée).

Chapitre 3. Définition des aires d'observation

Cette première partie a pour objectif de réfléchir à la faisabilité d'un projet éolien sur le territoire d'étude à partir d'une zone d'implantation définie par le maître d'ouvrage appelée Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

L'analyse paysagère se déroule en trois étapes successives, liées à trois échelles d'analyse :

- **L'aire d'étude lointaine (AEL)**, utilisé pour l'analyse des grandes composantes du paysage. Il s'étend dans un rayon évoluant globalement entre 6 et 20 kilomètres autour de la ZIP.
- **L'aire d'étude rapprochée (AER)**, qui s'étend dans un rayon variable de 1 à 6km autour de la ZIP. Il est défini pour analyser les structures paysagères du territoire accueillant le projet et dégager les perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Cette aire définit également les perceptions et les sensibilités depuis les habitations les plus proches et les axes de découverte.
- **L'aire d'étude immédiate (AEI)** qui s'étend sur 1000m environ autour de la ZIP. Cette aire permet sur le plan paysager de définir les mesures d'insertion aux abords du projet.

- | | |
|---|--|
|  Zones boisées |  Eolienne en fonctionnement |
|  Zones bâties |  Eolienne accordée |
|  Zones industrialisées | |

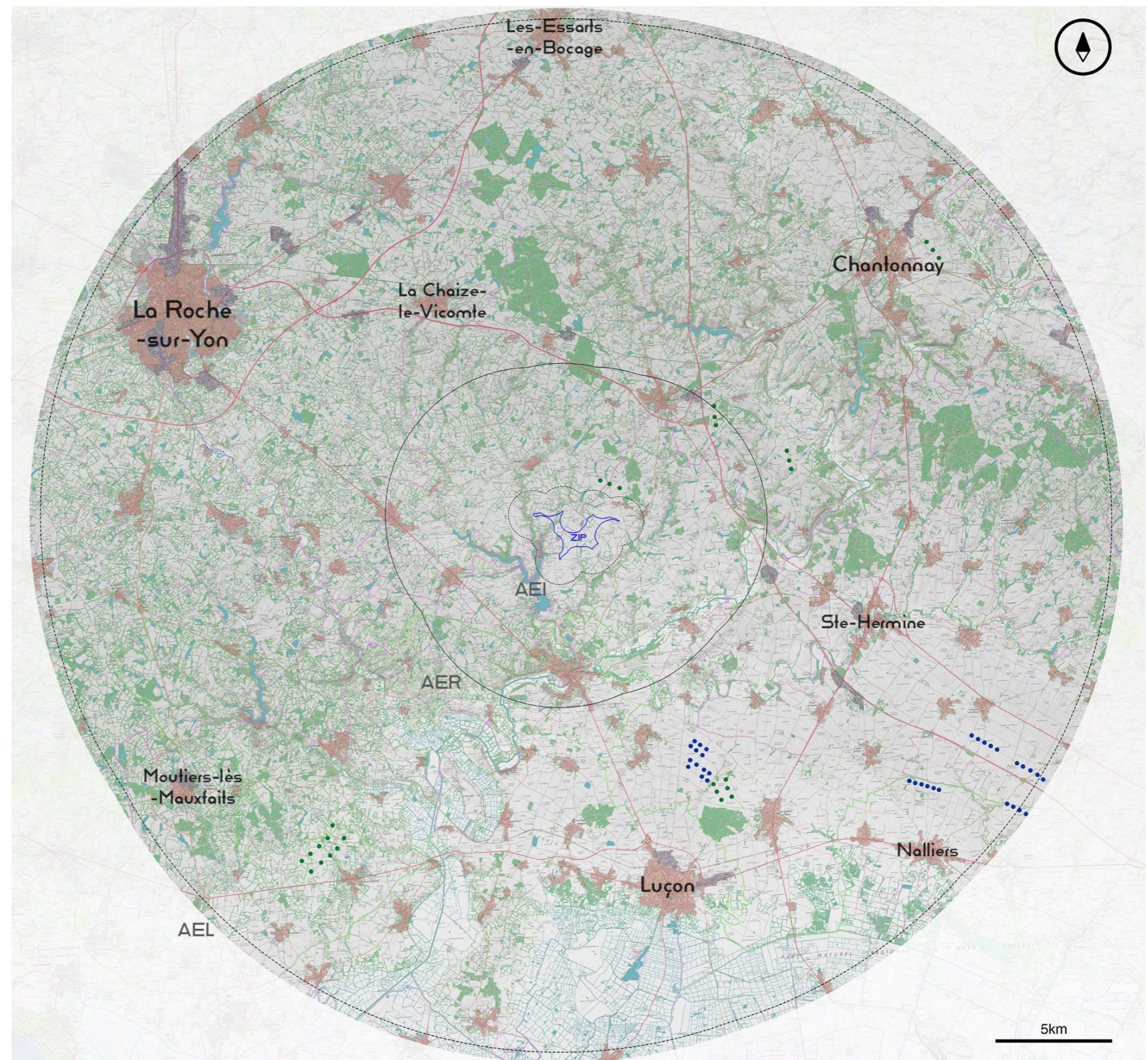


Figure 1 : Présentation des aires d'étude

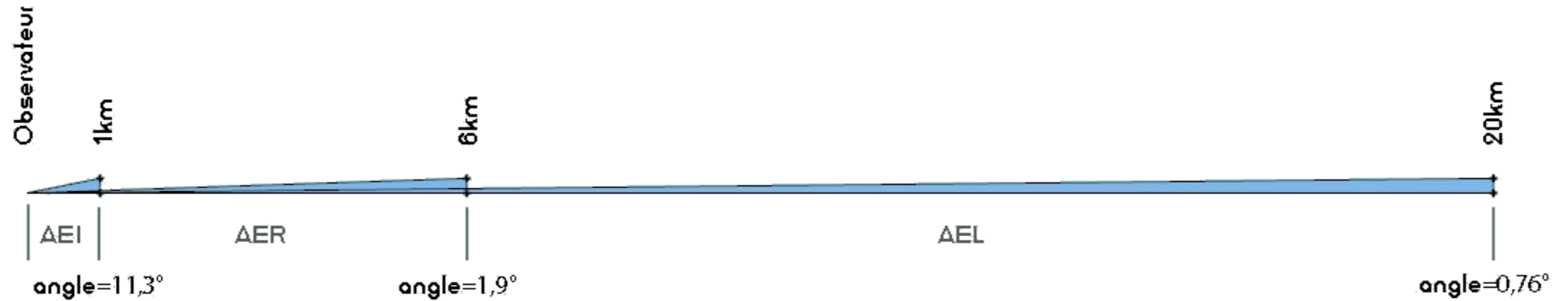


Figure 2 : Principe de variation de la perception des éoliennes selon la distance observateur-éolienne – Schéma 1

Aires, angles & perceptions

« La perception visuelle d'un objet vertical (proportion de cet objet dans le champ visuel humain) suit une courbe asymptotique selon l'éloignement. En effet, avec l'éloignement, 1) la hauteur apparente d'une éolienne (son angle vertical) diminue selon une asymptote, 2) la fréquence des bonnes conditions de visibilité diminue (transparence de l'air) significativement, 3) l'existence au premier ou au second plan d'un obstacle va intervenir comme masque visuel. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres

Afin d'illustrer la première partie de ce propos et justifier les aires d'études définies dans ce rapport, les angles verticaux rattachés aux perceptions d'un observateur statique ont été schématisés ici en fonction de sa distance aux éoliennes (hauteur choisie : 200m).

NB : AEL (Aire d'Etude Lointaine) = 20km

AER (Aire d'Etude Rapprochée) = 6km

AEI (Aire d'Etude Immédiate) = 1km

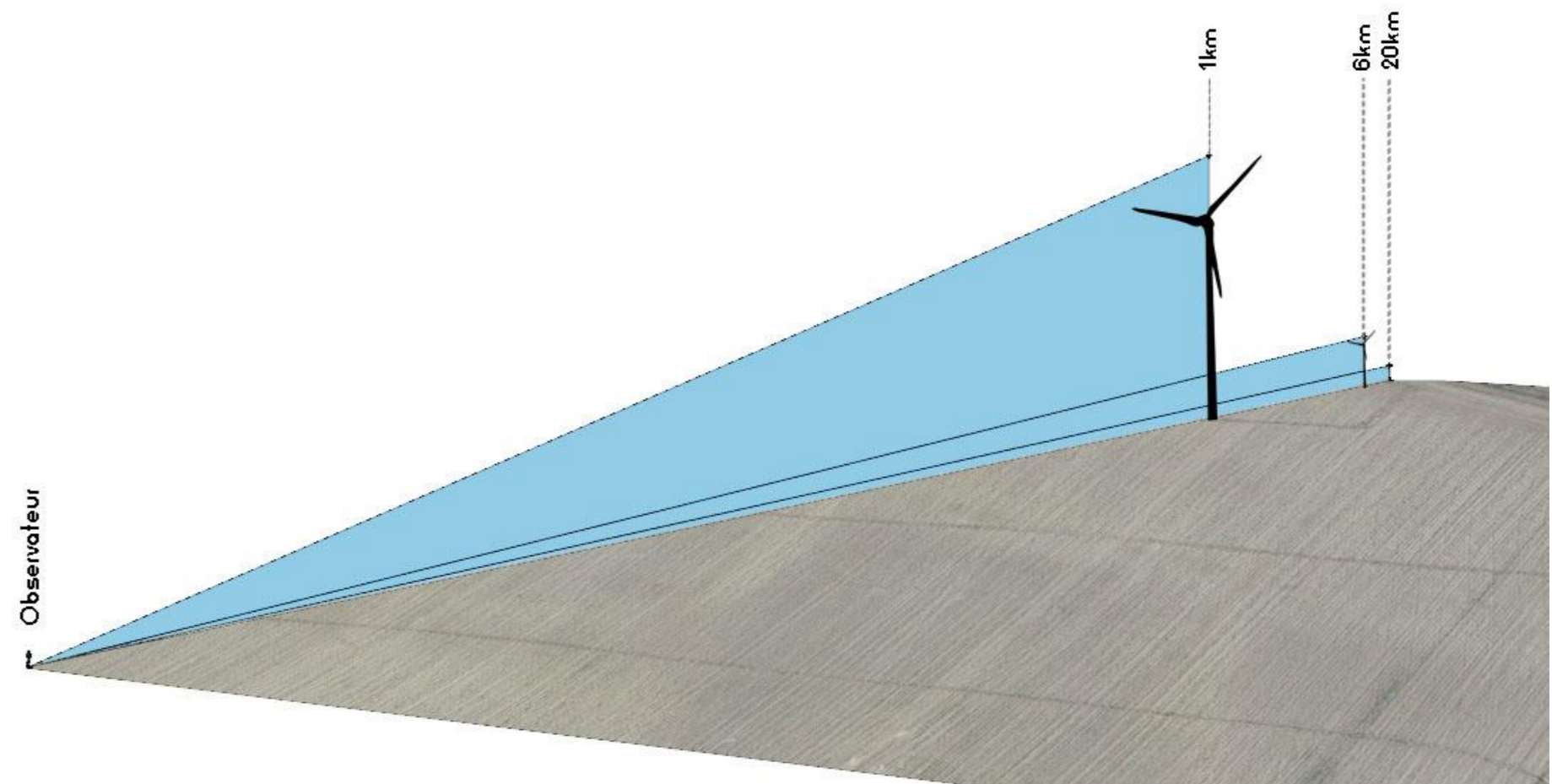


Figure 3 : Principe de variation de la perception des éoliennes selon la distance observateur-éolienne – Schéma 2

L'outil théorique qu'est la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) basée sur le calcul d'angle vertical permet de mieux appréhender le principe de variation de la hauteur apparente en fonction de la distance en illustrant la visibilité théorique du projet au sein de l'ensemble des aires d'étude.

La ZIV présentée ci-contre correspond à une implantation d'éoliennes sur tout le contour de la ZIP, avec un gabarit de 200m de hauteur totale. Il s'agit donc d'une implantation totalement fictive, irréaliste mais maximisante d'un point de vue cartographique.

Grâce au logiciel WindPro, l'angle d'occupation vertical d'un tel projet a été retranscrit secteur par secteur sous forme d'aplats de couleurs. Cette carte met ainsi en lumière des «bassins visuels» où le projet aura une même emprise et prégnance visuelle.

A noter, le résultat présenté est d'autant plus maximisant du fait que seul le relief a été pris en compte lors de l'analyse. Les principaux boisements ainsi que l'ensemble du réseau bocager n'ont pas été pris en compte dans la réalisation de cette visibilité théorique, afin de ne pas minimiser les différents bassins visuels théoriques.

Au regard des aires d'études définies précédemment, il ressort de cette carte que :

- L'AEL se compose de secteurs où le projet occupe globalement un angle vertical compris entre 0 et 1°. A l'approche de l'AER, notamment au Nord/Nord-ouest et Sud-sud-est, cet angle se situe entre 1 et 2°. A titre d'exemple, un angle vertical de 1° correspond à la hauteur d'un objet de 1,7cm situé à 1m de l'observateur. Autrement dit, au sein de cette aire d'étude, les éoliennes projetées si elles sont visibles, ne figureront pas des éléments prégnants du paysage.
- L'AER se compose de secteurs où l'angle croît à mesure que l'on se rapproche de la ZIP. Il passe ainsi progressivement de 1 à 10°. A titre d'exemple, un angle vertical de 10° correspond à la hauteur d'un objet de 17,7cm situé à 1m de l'observateur. Au sein de cette aire d'étude, et plus particulièrement dans un rayon de 3 à 4km autour de la ZIP, les éoliennes projetées peuvent ainsi occuper une place plus significative dans le paysage observé.

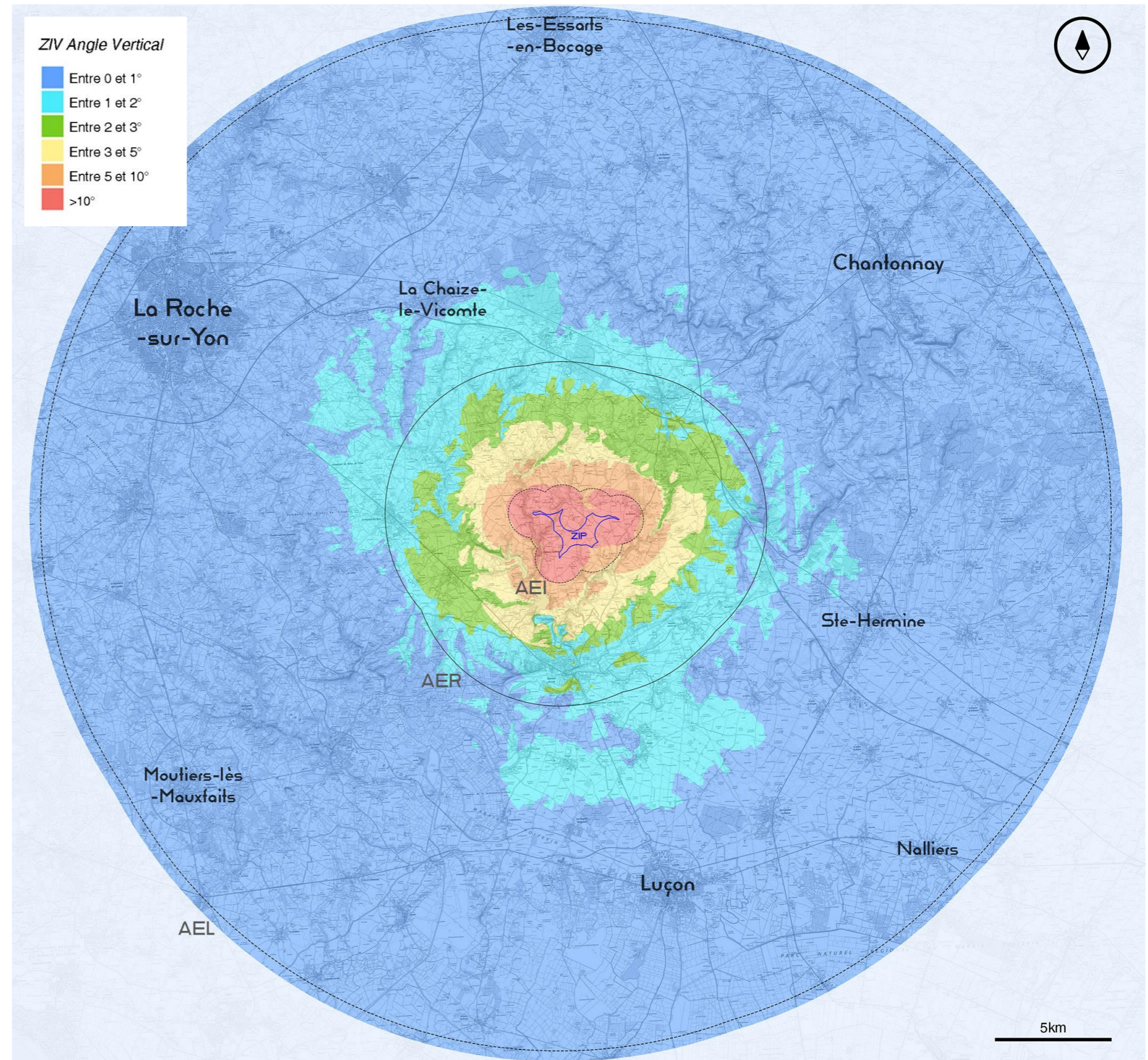


Figure 4 : Aires d'études et ZIV - angle vertical (projet maximisant : ZIP+200m)

- L'AEI met quant à elle en avant des secteurs dont l'angle vertical est globalement supérieur à 10°. C'est donc l'aire au sein de laquelle le projet sera le plus prégnant.

Il faut ici une fois de plus rappeler qu'il s'agit d'une carte théorique, mettant en avant les espaces depuis lesquels un projet maximisant (et irréaliste puisqu'il s'agit de la ZIP augmentée de 200m) est susceptible d'être visible.

Par ailleurs, l'occupation verticale du champ visuel est une donnée qui ne peut être employée seule afin de qualifier la prégnance et, ultérieurement, l'incidence réelle de ce type de projet. En effet, l'objet éolien s'introduit au sein de perceptions d'ores et déjà dotées de divers éléments structurants notamment en termes de verticalité/horizontalité et de volumes. Le rapport d'échelle né de cette composition est l'élément principal qui doit être jaugé.

A angle d'occupation vertical égal, l'introduction d'un élément vertical au milieu d'une vue dominée par l'horizontalité (par exemple la vue d'une vaste parcelle cultivée, sans élément particulier au premier, second et arrière-plan) n'engendrera en effet pas le même ressenti, que s'il est introduit au milieu d'une vue animée de vallonnements, de bâti et/ou d'arbres (qui, outre le fait de créer des espaces masqués, offre des éléments de repères en termes d'échelles verticales et horizontales).



Figure 5 : Illustrations de la notion de rapport d'échelle

3.1. L'aire d'étude lointaine (AEL)

Cette aire d'étude permet de situer le projet dans un environnement global. Le projet n'étant pas défini, ni en nombre d'éoliennes ni en hauteur, un périmètre de 20 km a été esquissé autour de la ZIP définie sur les communes de Château-Guibert et Les Pineaux. Ce périmètre est adapté afin de répondre aux caractéristiques locales, comme préconisé par le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres.

Il intègre en effet les secteurs à enjeux tels la Roche-sur-Yon, les Essarts-en-Bocage, Luçon, la vallée du Lay, l'extrémité Nord-ouest du Marais Poitevin... autant de sites riches en espaces patrimoniaux naturels et/ou culturels et sources de fréquentation, qu'elle soit locale ou touristique.

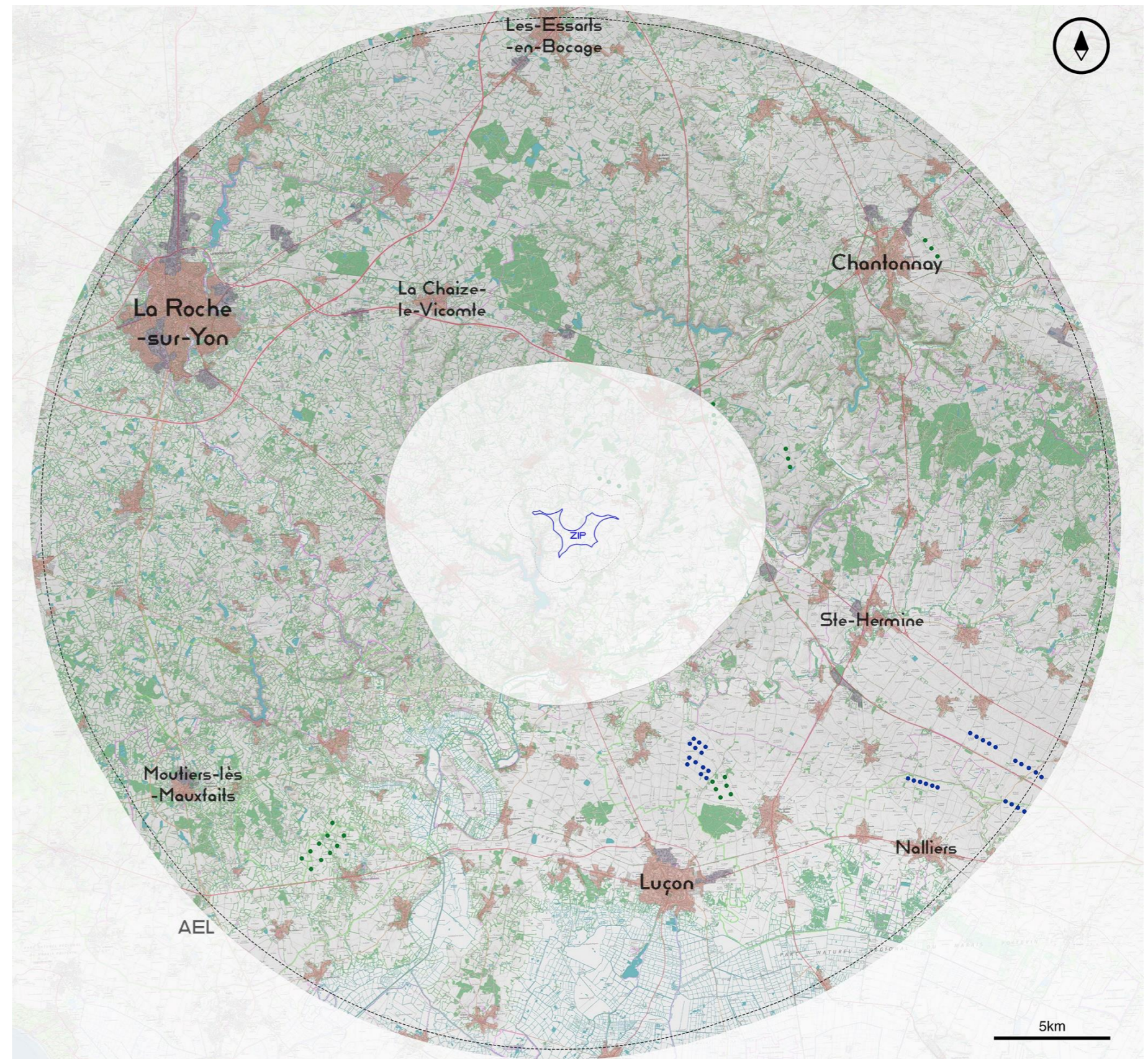
Cette aire d'analyse réunit les espaces concernés par le projet sans pour autant que ce dernier ne soit un élément prépondérant des perceptions. En effet, depuis ces secteurs, la zone d'étude apparaîtrait plutôt comme un élément du paysage lointain, et dont la prégnance serait dépendante des phénomènes climatiques.

En raison des ondulations variables du socle et des réseaux de haies bocagères et de bois segmentant cet espace, les enjeux au sein de cette aire se révèlent moins importants que ceux qui se dégageront des autres aires présentées par la suite.

Il faut souligner que cette aire est d'ores et déjà marquée par la présence de plusieurs parcs éoliens en fonctionnement ou accordés, en particulier sur sa moitié Sud/Sud-est.

-  Zones boisées
-  Zones bâties
-  Zones industrialisées
-  Eolienne en fonctionnement
-  Eolienne accordée

Figure 6 : Aire d'étude lointaine



3.2. L'aire d'étude rapprochée (AER)

L'aire d'étude rapprochée participe plus à l'élaboration de l'implantation grâce à l'appui des éléments qui organisent le paysage (réseau bocager, lignes de crête...). Elle prend en compte tous les espaces susceptibles d'interagir visuellement avec le parc éolien projeté. Dans ce contexte, le rapport de hauteur entre éoliennes, végétation et bâti laisse transparaître la prégnance des éoliennes au sein de ce paysage.

Ce périmètre a été fixé à 6 km par rapport à la ZIP afin d'englober les communes susceptibles d'avoir des visibilitées significatives sur le projet (Saint-Florent des Bois, Château-Guibert – au niveau de la Mainborgère, Mareuil-sur-le-Lay, Moutiers-sur-le-Lay, Bournezeau, Thorigny). Il faut en effet noter qu'au-delà de 6 km, les covisibilités perdent de leur intensité.

5 monuments historiques (classés ou inscrits) sont recensés au sein de cette aire d'étude. Par ailleurs, l'ensemble paysager des vallées de la Moinie, du Marillet, de la Doulaye et du Lay sera étudié pour conclure quant à l'intégration du projet éolien sur le site d'étude.

Enfin, deux parcs éoliens accordés sont à mentionner (Parc éolien de la Piballe et Parc éolien de Bournezeau) dont un à proximité de la ZIP.

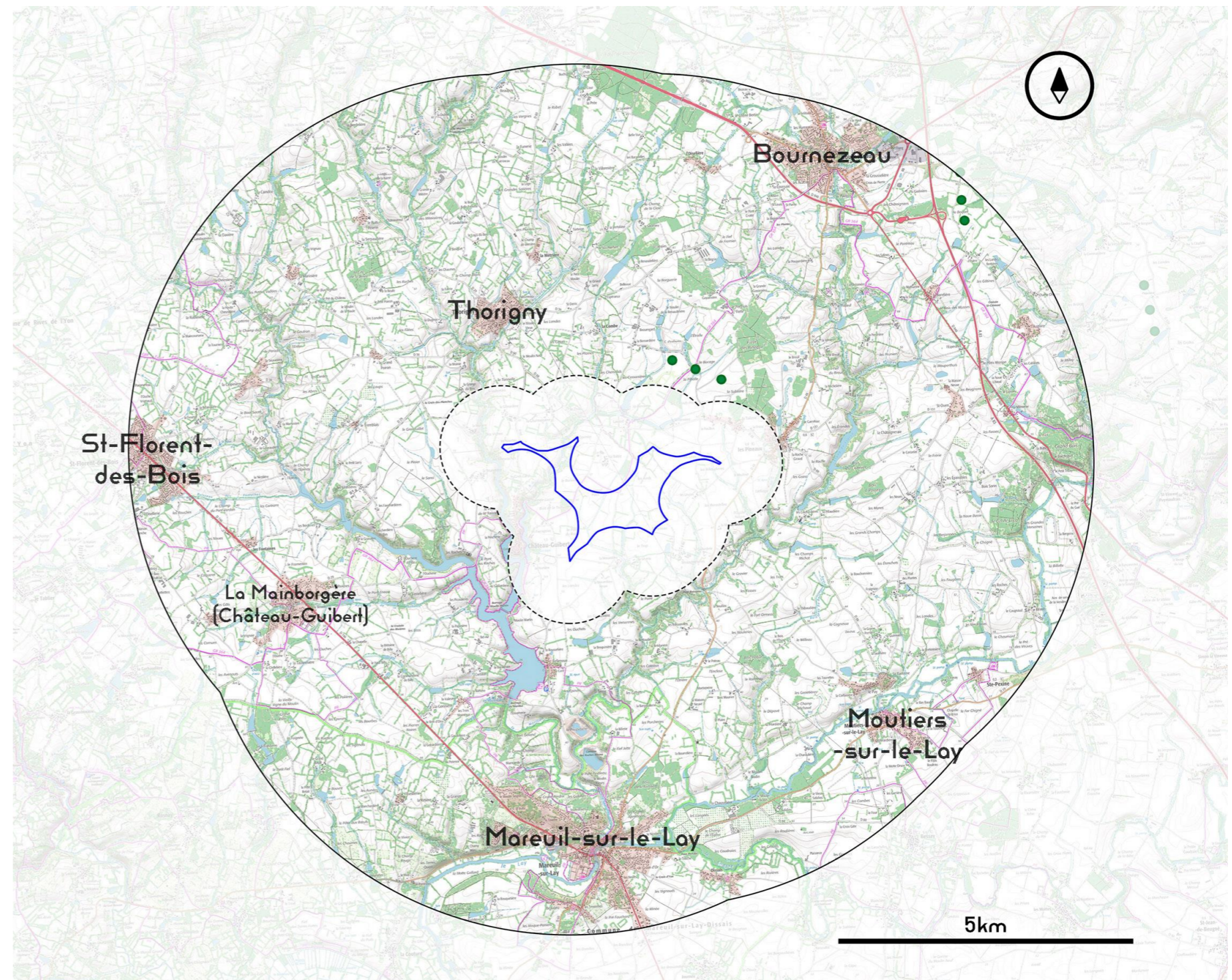


Figure 7 : Aire d'étude rapprochée

- Zones boisées
- Zones bâties
- Zones industrialisées
- Eolienne en fonctionnement
- Eolienne accordée

3.3. L'aire d'étude immédiate (AEI) et la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

L'aire d'étude immédiate correspond à l'espace où le motif éolien participera pleinement à la structure du paysage et dont les perceptions seront omniprésentes. Un véritable lien de proximité y sera ressenti.

Ce niveau d'analyse intègre notamment les éléments ponctuels qui seront exploités essentiellement pour l'affinage de l'implantation et les préconisations d'intégration (chemins, pieds d'éoliennes, etc.), de sorte à présenter un projet le plus en harmonie avec le territoire.

Aucun site classé ou inscrit, aucun SPR, ni aucun monument historique ne recoupe cette aire. Il faut toutefois noter les vallées de la Moinie et du Tourteron qui traversent l'Ouest de l'AEI, voire de la ZIP, apparaissent comme des éléments d'intérêt paysager dont la sensibilité devra être prise en compte et analysée pour conclure quant à l'intégration du projet éolien sur le site d'étude.

Du point de vue de l'occupation humaine, l'AEI intègre une partie des bassins de vie des villages les plus proches (Château-Guibert et Les Pineaux), et de nombreux lieux-dits qui se trouvent aux alentours.

Au moment de la rédaction de cette étude, aucun parc éolien existant, accordé ou en instruction n'est recensé au sein de cette aire.

La zone d'étude (ou ZIP - Zone d'Implantation Potentielle), ici en tracé bleu, est délimitée par la distance d'implantation minimale réglementaire vis-à-vis des premières habitations, soit 500 m.

Une exception a été faite au lieu-dit les Nouettes (au Nord-ouest) où une modification de l'urbanisme fut à l'étude au démarrage du projet. Cette réflexion a été abandonnée mais le tracé initial de la zone d'étude a été conservé une fois les études lancées.

Par la suite, l'implantation des éoliennes respectera la distance réglementaire vis-à-vis de ce lieu de vie.

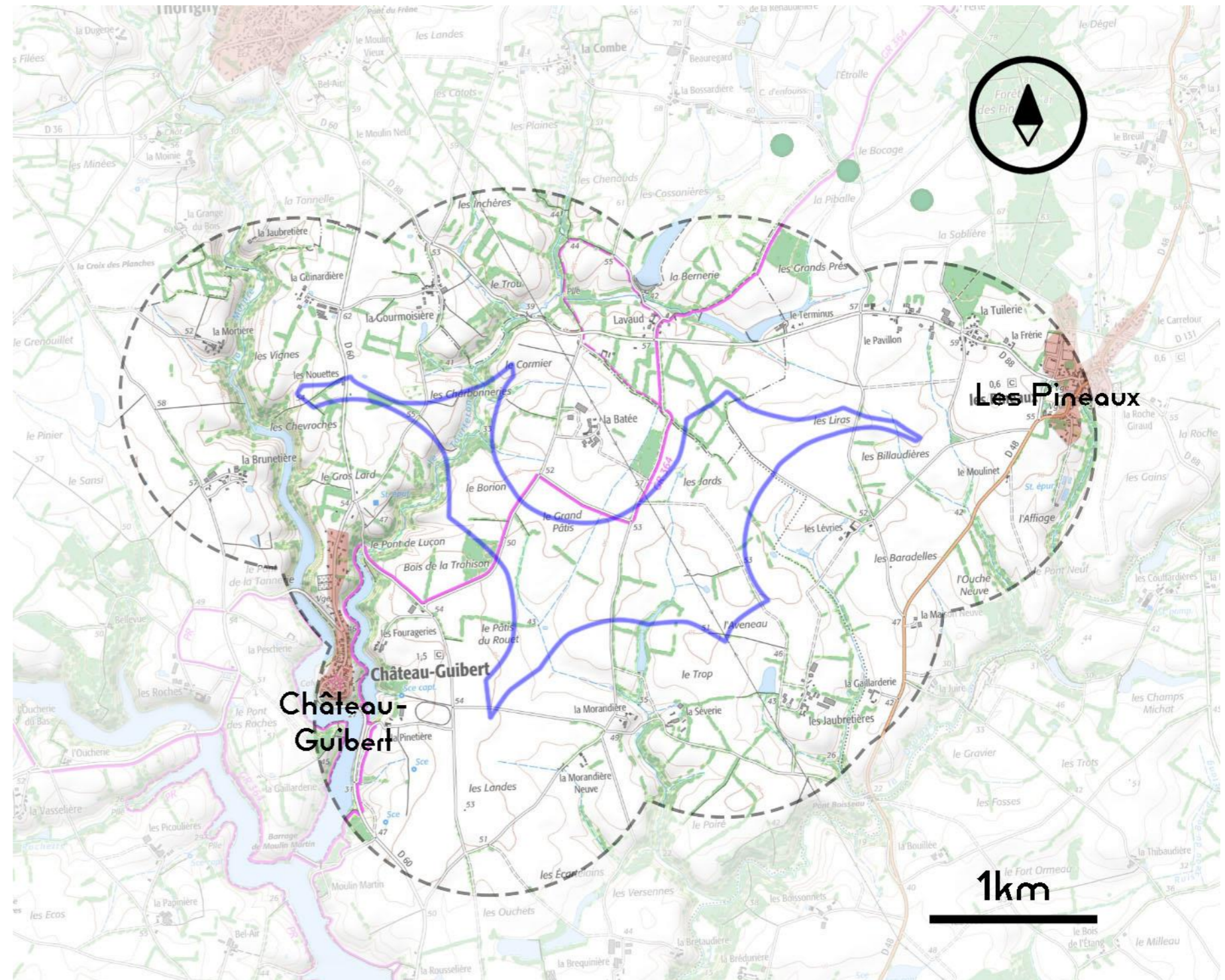


Figure 8 : Aire d'étude immédiate

- Zones boisées
- Zones bâties
- Zones industrialisées
- Eolienne en fonctionnement
- Eolienne accordée

Partie I : Analyse de l'existant

Chapitre 4. Approche de l'aire d'étude lointaine

4.1. Contexte paysager

S'inscrivant au Sud du département de la Vendée, le contexte paysager du territoire étudié met en avant trois grandes familles de paysage typiques de ce secteur : le bocage, la plaine et les marais. Ces grandes familles sont ensuite déclinées en différentes unités paysagères mises en évidence par les documents de référence en matière de paysage dans les Pays de la Loire (Atlas des Paysages, guide méthodologique...), et complétées avec les observations de terrains réalisées. Ces ensembles entretiennent généralement un lien étroit avec la géomorphologie, et présentent une identité commune liée à l'occupation du sol et à une histoire particulière.

Il s'observe ainsi :

- Des paysages dominés par le bocage (en vert clair et foncé) : Vallonnés et parcourus de haies bocagères et de boisements variés, ces espaces se caractérisent par une alternance entre ouverture et fermeture du paysage, à l'origine d'un séquençage important des vues.
- Des paysages de plaine cultivée (en jaune) : véritables coupures dans le labyrinthe végétal pouvant s'observer par ailleurs, ces espaces au modelé plus moelleux offrent des vues ouvertes souvent marquées par de grandes infrastructures (Silos, éoliennes...)
- Des paysages de marais (en bleu) : largement ouverts par endroit, ou très structurés par ailleurs, ces espaces offrent des vues et des ambiances très diverses et sont sources de paysages remarquables et d'espaces naturels préservés reconnus.

NB : en rouge figure le paysage urbain rattaché à l'agglomération de la Roche-sur-Yon

L'analyse des composantes de ces structures paysagères permet d'en extraire les motifs fondateurs.

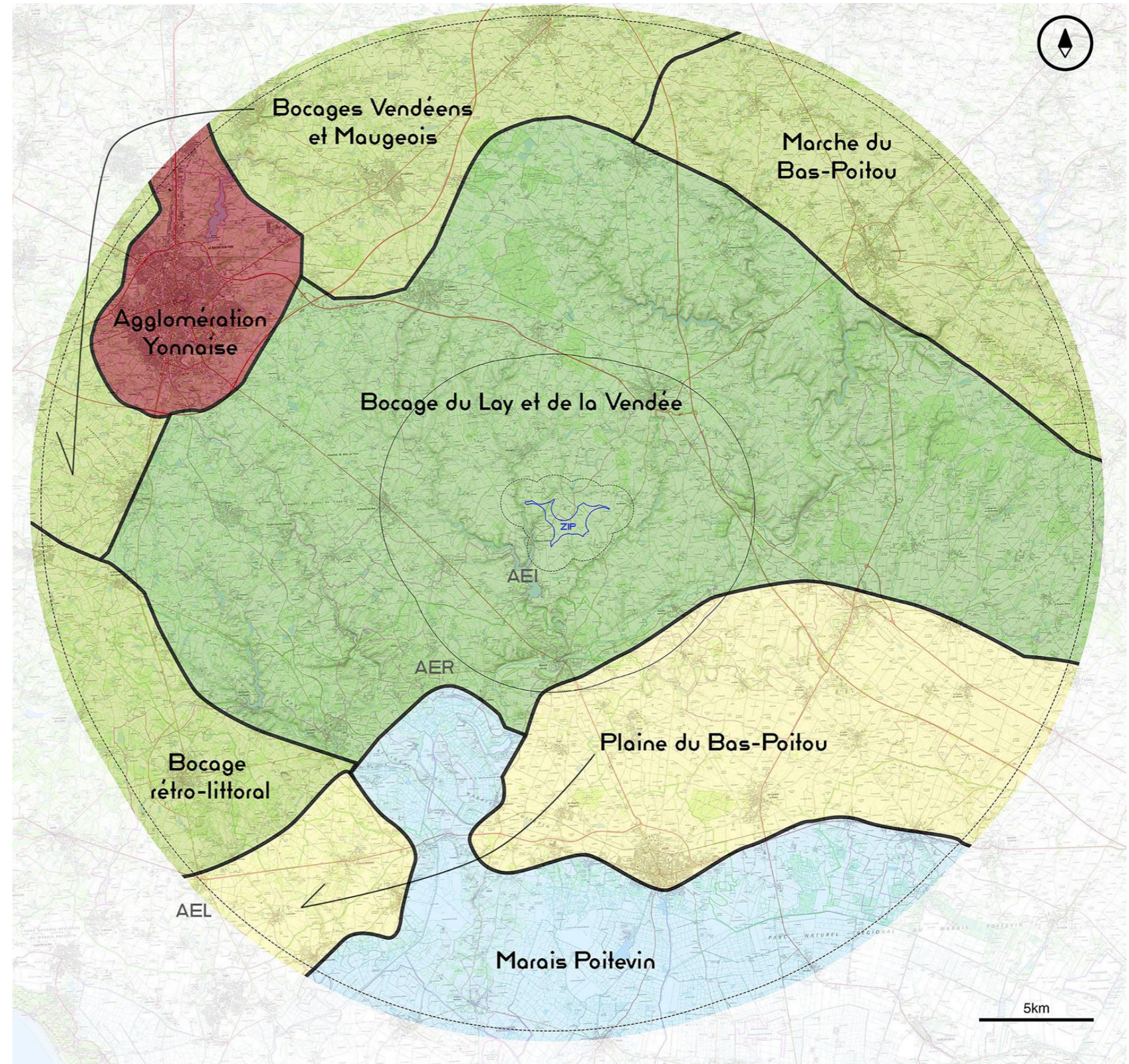


Figure 9 : Contexte paysager de l'aire d'étude

4.1.1. UPI : Le Bocage du Lay et de la Vendée

Sources : Atlas des paysages du Pays de la Loire- UP46

C'est au sein de cette entité, appartenant à la famille des plateaux bocagers mixtes, que s'inscrit la ZIP.

Présentation générale

« Sur les vallées du Lay et de la Vendée, se déploie un éventail de vallées secondaires marquées par une maille bocagère importante. Celle-ci alterne avec de nombreux boisements ou des ensembles forestiers majeurs tels que la forêt domaniale de Mervent-Vouvant. Etagés sur les vallées ou les dominant sur un promontoire au creux d'un méandre, les bourgs se caractérisent par une architecture mêlant à la fois les typologies rurales du bocage en secteur granitique et celles de la plaine calcaire. Les principales vallées ont été ennoyées par des retenues d'eau qui créent des lacs longilignes suivant les méandres de la vallée. Marqué par un habitat diffus et un réseau secondaire de voies, ce paysage est parfois labyrinthique. L'évolution des pratiques agricoles a conduit à l'ouverture des parties hautes du plateau plus propices aux grandes cultures ce qui a ouvert le paysage en dégagant de longues perspectives. »

3 sous-unités composent cette entité paysagère. Ils se juxtaposent d'Ouest en Est avec :

- le plateau bocager de l'Yon (occupant un vaste espace central au sein de l'AEL et où se rencontre la ZIP),
- le plateau bocager de la vallée du Lay (occupant le centre - est de l'AEL)
- le massif de Mervent-Vouvant (situé en dehors de l'AEL).



Figure 10 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « Le Bocage du Lay et de la Vendée »

IGN

VUE AERIENNE

RELIEF

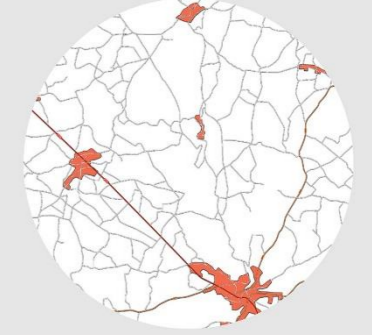
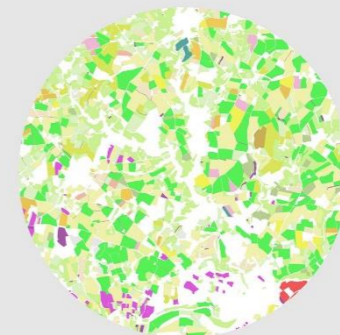
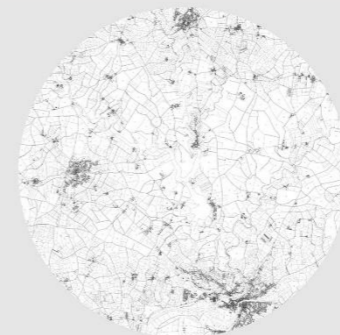
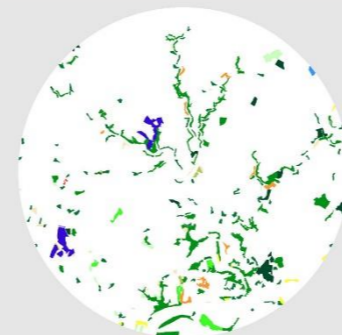
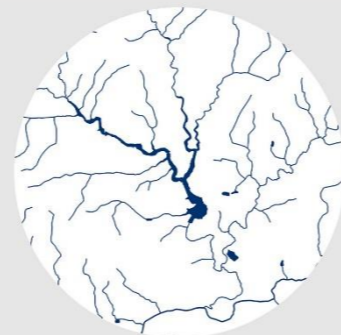
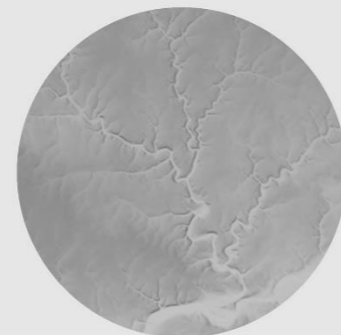
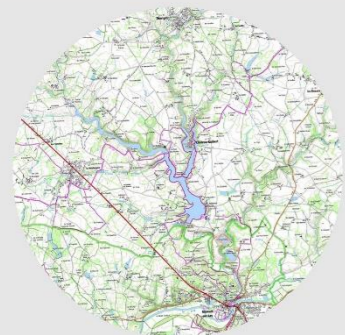
HYDROGRAPHIE

CARTE FORESTIERE

CADASTRE

AGRICULTURE

AXES & BATI



Caractéristiques de la principale sous-unité représentée

Le plateau bocager de l'Yon est un plateau très ondulé, incisé par de nombreuses vallées convergeant en éventail vers la Smagne et la Longèves. Les principales retenues d'eau sont localisées sur les vallées des affluents du Lay et le paysage est globalement ponctué de très nombreux plans d'eau et mares souvent présents à proximité des hameaux. L'inclinaison régulière du plateau vers le sud-ouest à l'appui de la faille de Chantonay présente des ondulations régulières créées par une série de vallées secondaires parallèles qui marquent des directions Nord-est/sud-ouest dans le paysage.

S'inscrivant dans la direction de cette trame du relief, le réseau de haies bocagères dense dans les vallons est relativement plus ouvert voire inexistant sur les crêtes secondaires ouvrant les vues sur le paysage. La présence de nombreux verrous boisés sur les parties hautes du plateau cadre ces vues et referment ponctuellement le paysage sur ces ensembles de feuillus ou de conifères plantés.

L'habitat est caractérisé par une implantation diffuse dans le bocage avec notamment la présence de gros hameaux. Les petits bourgs s'implantent en général à cheval sur les vallées et plus particulièrement au Sud de la sous unité à proximité de la plaine du Bas-Poitou. C'est sur ce secteur que se concentre la richesse patrimoniale à la fois de châteaux et logis accompagnés souvent de leur parc et d'un petit patrimoine vernaculaire lié à l'eau souvent remarquable : fontaines, lavoirs.

Enjeux globaux de l'unité

Les principaux enjeux de l'unité mis en évidence (et présentés sur le bloc-diagramme ci-contre) sont les suivants :

- Préserver le maillage bocager en tenant compte des pratiques de gestion contemporaines
- Maintenir la qualité et la diversité des paysages ruraux bocagers viticoles et forestiers comme capital d'attractivité
- Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains dans les vallées en relations avec le caractère patrimonial des bourgs
- Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et les infrastructures

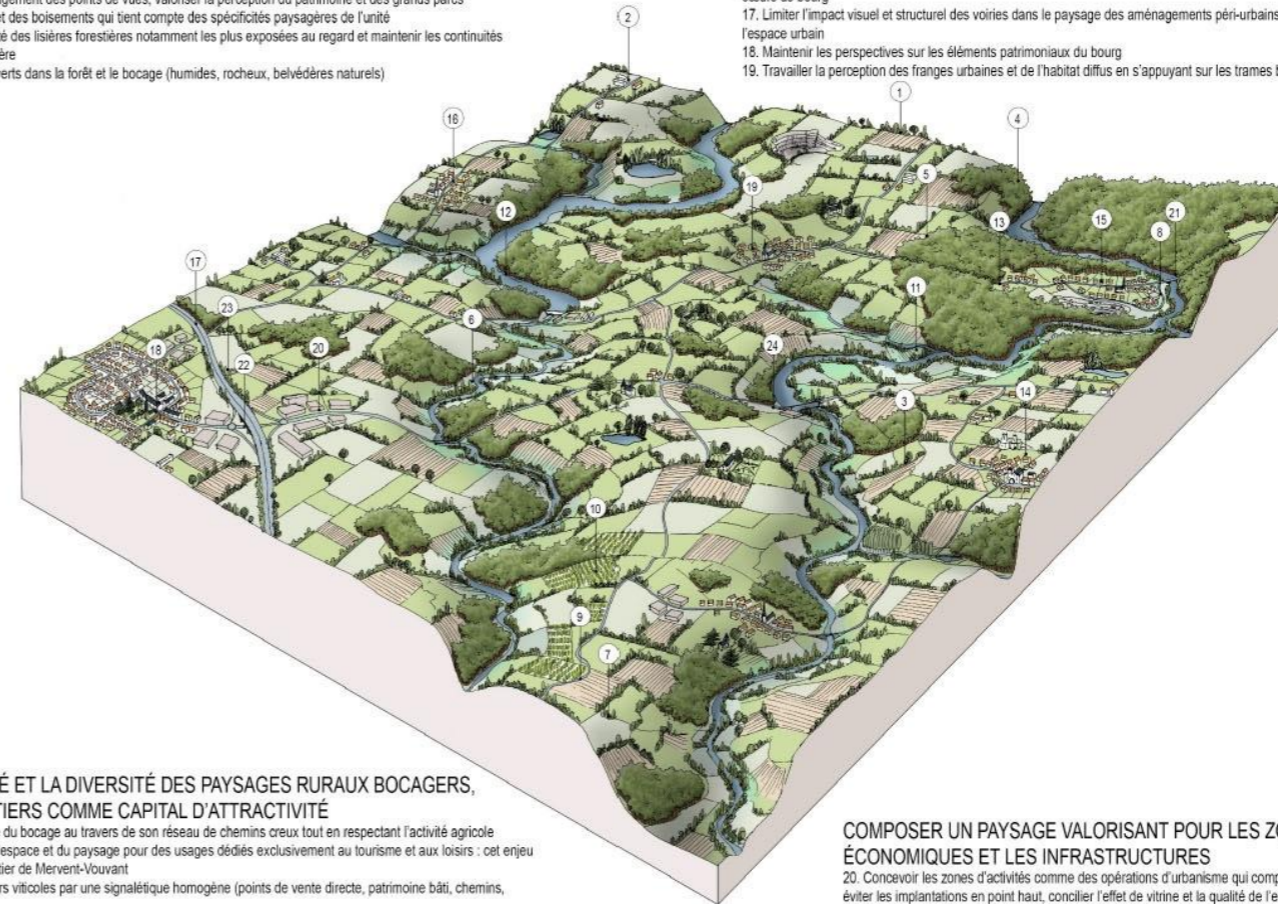
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du bocage du Lay et de la Vendée (46)

PRÉSERVER LE MAILLAGE BOCAGER EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES DE GESTION CONTEMPORAINES

1. Maintenir la trame bocagère dense à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités) en respectant son rôle dans la régulation de l'eau et le maintien des sols sur les pentes.
2. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit patrimoine et la trame bocagère qui le dessine, le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine et des grands parcs
3. Assurer une gestion de la forêt et des boisements qui tient compte des spécificités paysagères de l'unité
4. Valoriser la qualité et la continuité des lisières forestières notamment les plus exposées au regard et maintenir les continuités entre les lisières et la trame bocagère
5. Maintenir quelques espaces ouverts dans la forêt et le bocage (humides, rocheux, belvédères naturels)

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE À L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS DANS LES VALLÉES EN RELATION AVEC LE CARACTÈRE PATRIMONIAL DES BOURGS

14. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains en qualifiant les franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
15. Venir au-devant de la demande d'habitat dans les vallées, en favorisant les implantations en pied de coteaux, en évitant les implantations en point haut, en conciliant l'effet de vitrine et la qualité de l'entrée de ville en optimisant l'espace
16. Questionner la pertinence des projets de contournements. Assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau
17. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries dans le paysage des aménagements péri-urbains et travailler la transition entre l'espace rural et l'espace urbain
18. Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux du bourg
19. Travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus en s'appuyant sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées



MAINTENIR LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX BOCAGERS, VITICOLES ET FORESTIERS COMME CAPITAL D'ATTRACTIVITÉ

7. Révéler la richesse patrimoniale du bocage au travers de son réseau de chemins creux tout en respectant l'activité agricole
8. Eviter la compartimentation de l'espace et du paysage pour des usages dédiés exclusivement au tourisme et aux loisirs : cet enjeu se pose au niveau du massif forestier de Mervent-Vouvant
9. Assurer la découverte des terroirs viticoles par une signalétique homogène (points de vente directe, patrimoine bâti, chemins, belvédères)
10. Préserver le patrimoine viticole et les structures paysagères spécifiques (terrasses, murets, maisons de vigne, château et parcs des domaines viticoles)
11. Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
12. Utiliser les vallées comme axe de découverte, notamment en aménagement le développement des axes de randonnée (exemple du circuit Grande Randonnée du Pays de Mélusine, le GR 364 et des parcours de randonnées plus locaux)
13. Limiter et homogénéiser la signalétique présente sur les sites

COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES

20. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui compose avec les quartiers et le paysage environnant : éviter les implantations en point haut, concilier l'effet de vitrine et la qualité de l'entrée de ville en optimisant l'espace
21. Questionner la pertinence des projets de contournements. Assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau
22. Limiter et qualifier les délaissés urbains ou routiers
23. Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
24. Ménager des ouvertures sur le paysage et aménager les belvédères et points d'arrêt

Figure 11 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Le Bocage du Lay et de la Vendée » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

EN BREF

Le Bocage du Lay et de la Vendée au sein de l'AEL c'est...

- ...un plateau bocager dense et hétérogène ponctué de boisements,
- ...un socle ondulé par un réseau arborescent de vallées,
- ...des vallées encaissées, ennoyées, dominées par des bourgs étagés
- ... des bourgs implantés préférentiellement sur les points hauts
- ...une pression urbaine lisible à l'approche des villes de la Roche-sur-Yon et Luçon
- ...un patrimoine de parcs et châteaux qui domine la vallée de l'Yon
- ... la présence d'enclaves viticoles anciennes correspondant aux Fiefs Vendéens.

Il faut noter que cette entité présente des secteurs d'intérêt paysager que sont les vallées du Graon, de l'Yon, du Marillet et de ses affluents, et du Lay et de ses affluents, appelées Vallées du Bas Bocage. Certaines d'entre elles (vallées du Tourteron, de la Moinie et de la Doulaye - tous affluents du Marillet) se rencontrent au sein de l'aire d'étude immédiate de la zone de projet. Ces vallées composent des micro-paysages relativement indépendants du reste de l'entité en termes de perception, la vallée du Tourteron notamment est très difficilement perceptible sur le terrain. Autrement dit, leur valeur et leur sensibilité s'expriment au niveau même de la vallée concernée et ses rebords, et s'amenuisent rapidement dès que l'observateur s'en éloigne.

Lien avec la ZIP

De manière générale, *le Bocage du Lay et de la Vendée*, en tant qu'entité accueillant le site retenu pour l'implantation du parc, présente une forte potentialité d'échanges avec le futur projet. Toutefois, ces interactions sont concentrées dans un rayon très proche de la ZIP. Les vallonements, le réseau bocager et la distance intercalaires à l'origine de variations importantes de la taille des compartiments visuels sont autant de facteurs qui viennent en effet moduler les perceptions et minimiser la sensibilité à l'échelle lointaine.

Thématique – Grand Paysage	Observations rattachées à cette échelle
Bocage du Lay et de la Vendée	Unité paysagère accueillant la ZIP - Structures bocagères prédominantes, animées d'étendues d'eau, de petits boisements et de vallonements - alternance d'ouvertures et de fermetures des vues
Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Globalement Moyen et ponctuellement Fort	Très faible à cette échelle avec des potentialités d'échanges significatifs avec la ZIP à l'échelle immédiate

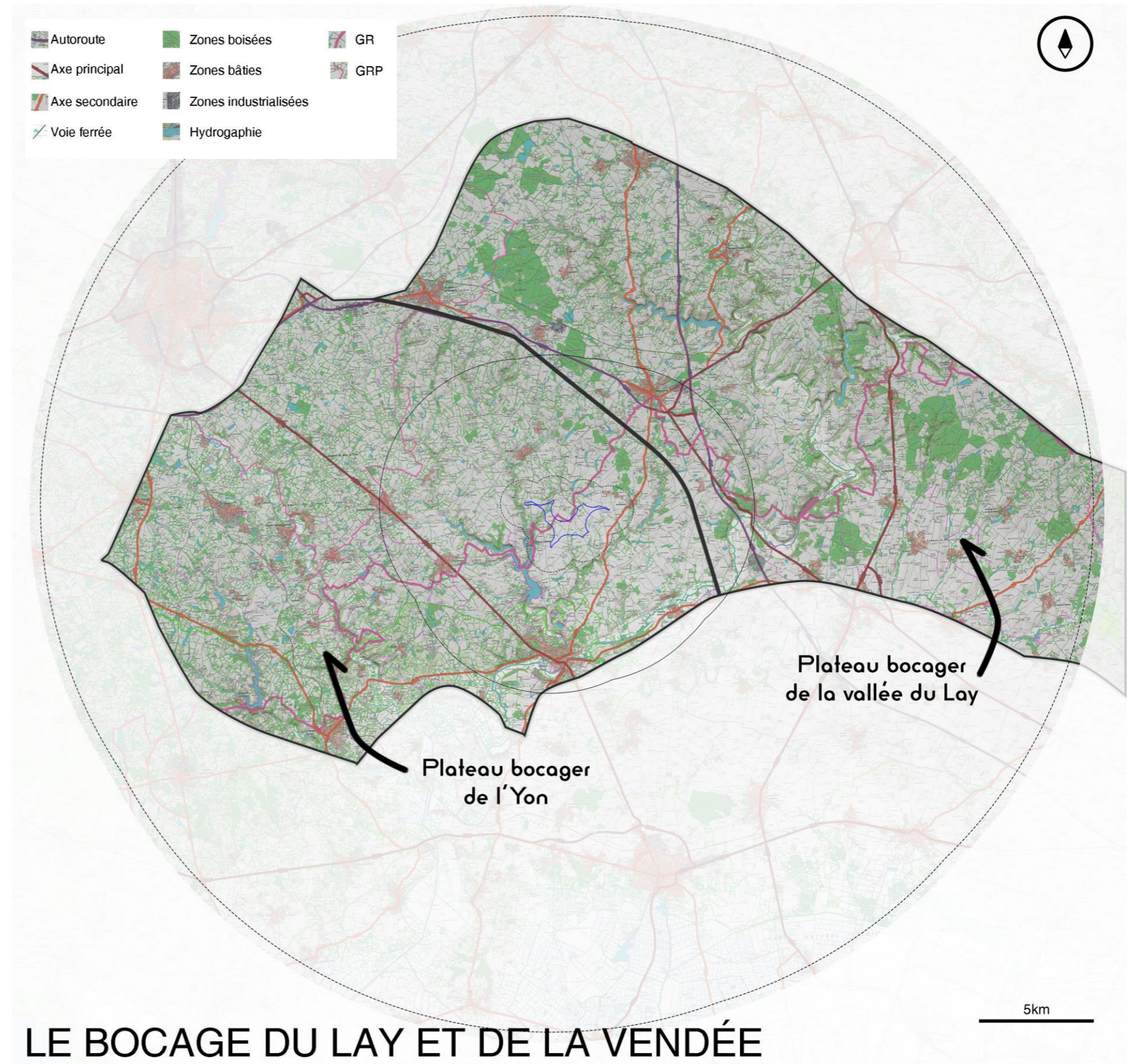


Figure 12 : Organisation de l'UP1 : Bocage du Lay et de la Vendée et lien avec la ZIP

4.1.2. UP2 : Le Bocage rétro-littoral

Source : Atlas des paysages du Pays de la Loire – UP40

Cette entité, appartenant à la famille des plateaux bocagers mixtes, apparaît en périphérie Ouest de l’AEL.

Présentation générale

« Ce plateau bocager se distingue particulièrement par la palette végétale de ses haies qui traduit directement la proximité du littoral (pins, chêne vert ou chêne liège, chêne tauzin...). Ce plateau est découpé de manière assez régulière par de petites vallées orientées est-ouest dans lesquelles se développe parfois un micro-paysage de marais rétro-littoral. L'ensemble des bourgs s'étagent sur les coteaux de ces vallées et jouent des covisibilités de clocher à clocher. Caractéristique du sud-Loire, l'architecture emprunte ses matières du socle cristallin alliant les schistes, les gneiss et les granits, le tout réveillé par les teintes chaudes des toitures de tuile canal. Ces dernières imposent des toits peu pentus et donc des volumes plus imposants. On retrouve ainsi, le modèle architectural vendéen et charentais. Si la trame viaire initiale était composée essentiellement d'un réseau dense de petites routes de campagne reliant les bourgs et les nombreux hameaux, elle est renforcée aujourd'hui d'axes de liaison des grandes agglomérations vers le littoral. Ces dernières ont non seulement imposé une nouvelle échelle routière mais aussi induit le développement de zones d'activités importantes et favorisé le report de pression urbaine littorale sur ces secteurs. »

4 sous-unités composent cette entité paysagère. Seule l’une d’entre elles pénètre l’Ouest de l’AEL, il s’agit de l’arrière-pays des Olonnes et du Talmondais.



Figure 13 : Reportage photographique au sein de l’entité paysagère « Le Bocage rétro-littoral »

IGN

VUE AERIENNE

RELIEF

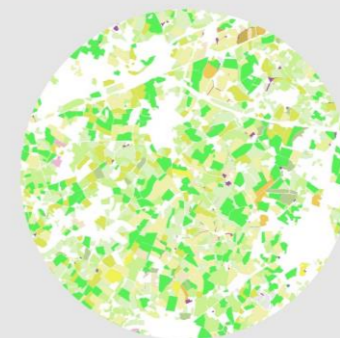
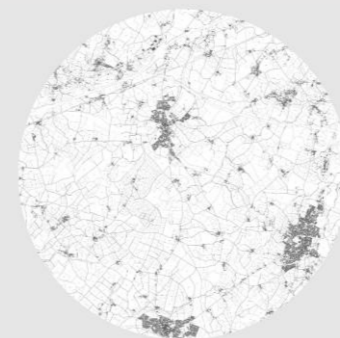
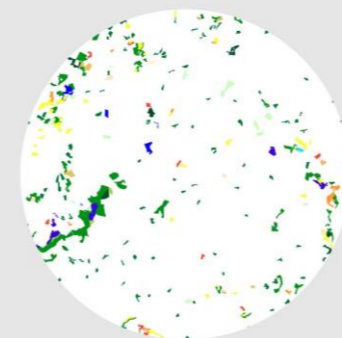
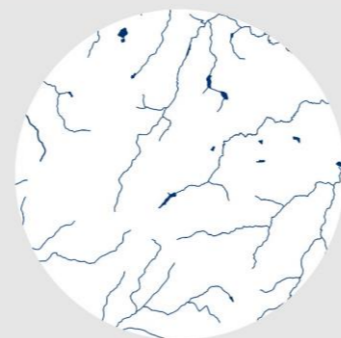
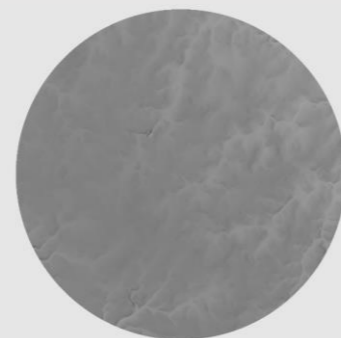
HYDROGRAPHIE

CARTE FORESTIERE

CADASTRE

AGRICULTURE

AXES & BATI



Caractéristiques de la principale sous-unité représentée

L'arrière-pays des Olonnes et du Talmondais se caractérise par un paysage de plateau bocager relativement dense, refermé par des séries de boisements ponctuels. En cela il constitue dans ses ambiances une transition douce entre les paysages du bocage rétro-littoral et le bocage du Lay et de la Vendée (qui présente le même niveau de fermeture par boisement et trame bocagère mais des pressions urbaines moins importantes). Ce paysage présente de nombreux lambeaux de landes à genets ou ajoncs résiduelles et de mégalithes. On retrouve ainsi fréquemment le terme de landes dans la toponymie.

Le paysage est ici marqué par une forte pression urbaine et touristique qui se traduit par un développement pavillonnaire et de camping autour des bourgs et l'émergence du pôle urbain des Achards faisant l'interface entre la Roche-sur-Yon et les Sables d'Olonne.

Enjeux globaux de l'unité

Les principaux enjeux de l'unité mis en évidence (et présentés sur le bloc-diagramme ci-contre) sont les suivants :

- Offrir une réponse qualitative aux enjeux paysagers posés par les fortes pressions urbaines
- Accompagner le développement des projets d'infrastructure et d'activités économiques
- Encourager le maintien d'une agriculture qui participe à la diversité des paysages
- Valoriser l'accessibilité aux paysages naturels et patrimoniaux de l'unité

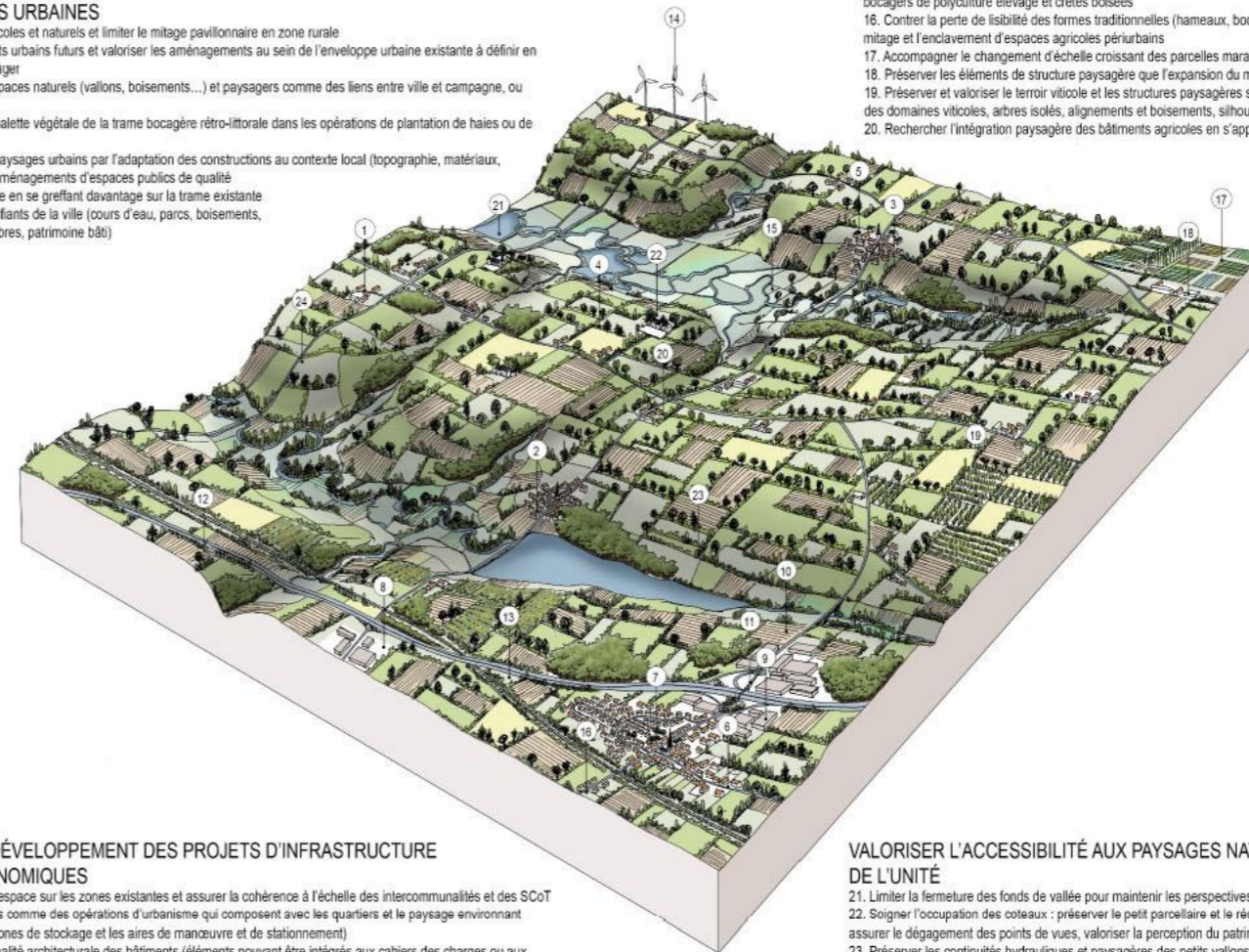
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral (40)

OFFRIR UNE RÉPONSE QUALITATIVE AUX ENJEUX PAYSAGERS POSÉS PAR LES FORTES PRESSIONS URBAINES

1. Préserver des espaces agricoles et naturels et limiter le mitage pavillonnaire en zone rurale
2. Maîtriser les développements urbains futurs et valoriser les aménagements au sein de l'enveloppe urbaine existante à définir en relation avec le contexte paysager
3. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités
4. Intégrer la spécificité de la palette végétale de la trame bocagère rétro-littorale dans les opérations de plantation de haies ou de boisement
5. Limiter la banalisation des paysages urbains par l'adaptation des constructions au contexte local (topographie, matériaux, couleurs, modénature) et les aménagements d'espaces publics de qualité
6. Optimiser le linéaire de voirie en se greffant davantage sur la trame existante
7. Valoriser les éléments identifiants de la ville (cours d'eau, parcs, boisements, belvédères, places, espaces libres, patrimoine bâti)

ENCOURAGER LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE QUI PARTICIPE À LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES

15. Préserver les paysages d'alternance entre pâtures bocagères ou zones de marais en fond de vallon et plateaux semi-bocagers de polyculture élevage et crêtes boisées
16. Contre la perte de lisibilité des formes traditionnelles (hameaux, bocages, boisements) en limitant le phénomène de mitage et l'enclavement d'espaces agricoles périurbains
17. Accompagner le changement d'échelle croissant des parcelles maraichères et des infrastructures de productions
18. Préserver les éléments de structure paysagère que l'expansion du maraîchage peut perturber ou supplanter
19. Préserver et valoriser le terroir viticole et les structures paysagères spécifiques (parcelle viticole, châteaux et parcs des domaines viticoles, arbres isolés, alignements et boisements, silhouettes des bourgs vigneronnes)
20. Rechercher l'intégration paysagère des bâtiments agricoles en s'appuyant notamment sur la trame bocagère



ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES PROJETS D'INFRASTRUCTURE ET D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

8. Optimiser la consommation d'espace sur les zones existantes et assurer la cohérence à l'échelle des intercommunalités et des SCoT
9. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant (Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement)
10. Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités) - Composer des espaces publics de qualité
11. Contrôler l'impact paysager des affichages publicitaires, notamment dans les situations d'entrées de ville
12. Valoriser les projets globaux de traitement des itinéraires pour mieux gérer leur insertion dans le paysage (charte d'itinéraire)
13. Recomposer les paysages de franges ou de délaissés perçus depuis les voies de contournement des agglomérations
14. Dans le respect des zonages définis dans le schéma régional éolien, porter une attention particulière au phénomène de mitage

VALORISER L'ACCESSIBILITÉ AUX PAYSAGES NATURELS ET PATRIMONIAUX DE L'UNITÉ

21. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives
22. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine bâti et des grands parcs
23. Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales, en faire des supports d'aménités paysagères
24. Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères

Figure 14 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Le Bocage rétro-littoral » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

EN BREF

Le Bocage rétro-littoral au sein de l'AEL c'est...

- ...un plateau au réseau bocager dense et entretenu
- ...un paysage ponctué de boisements, de landes et de mégalithes
- ...un socle vallonné orienté par les petites vallées fluviales
- ...une ambiance singulière entre terre et mer
- ... des cœurs de bourgs typiques du bâti rural bocain
- ...un développement pavillonnaire important autour des bourgs soulignant une forte pression urbaine

Lien avec la ZIP

Le Bocage rétro-littoral, entité occupant l'Ouest de l'AEL, apparaît relativement autonome du point de vue de son fonctionnement visuel. Dotée d'un réseau bocager assez dense, d'ondulations du socle régulières et de surfaces boisées plus ou moins importantes, elle n'échange que très peu avec les entités voisines. La potentialité d'échange avec le projet est donc très faible, d'autant plus que cette entité se situe à plus de 10km de la ZIP

Thématique – Grand Paysage	Observations rattachées à cette échelle
Bocage rétro littoral	Réseau bocager dense, ondulations régulières - Peu d'échange avec les entités voisines
Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Moyen	Très faible

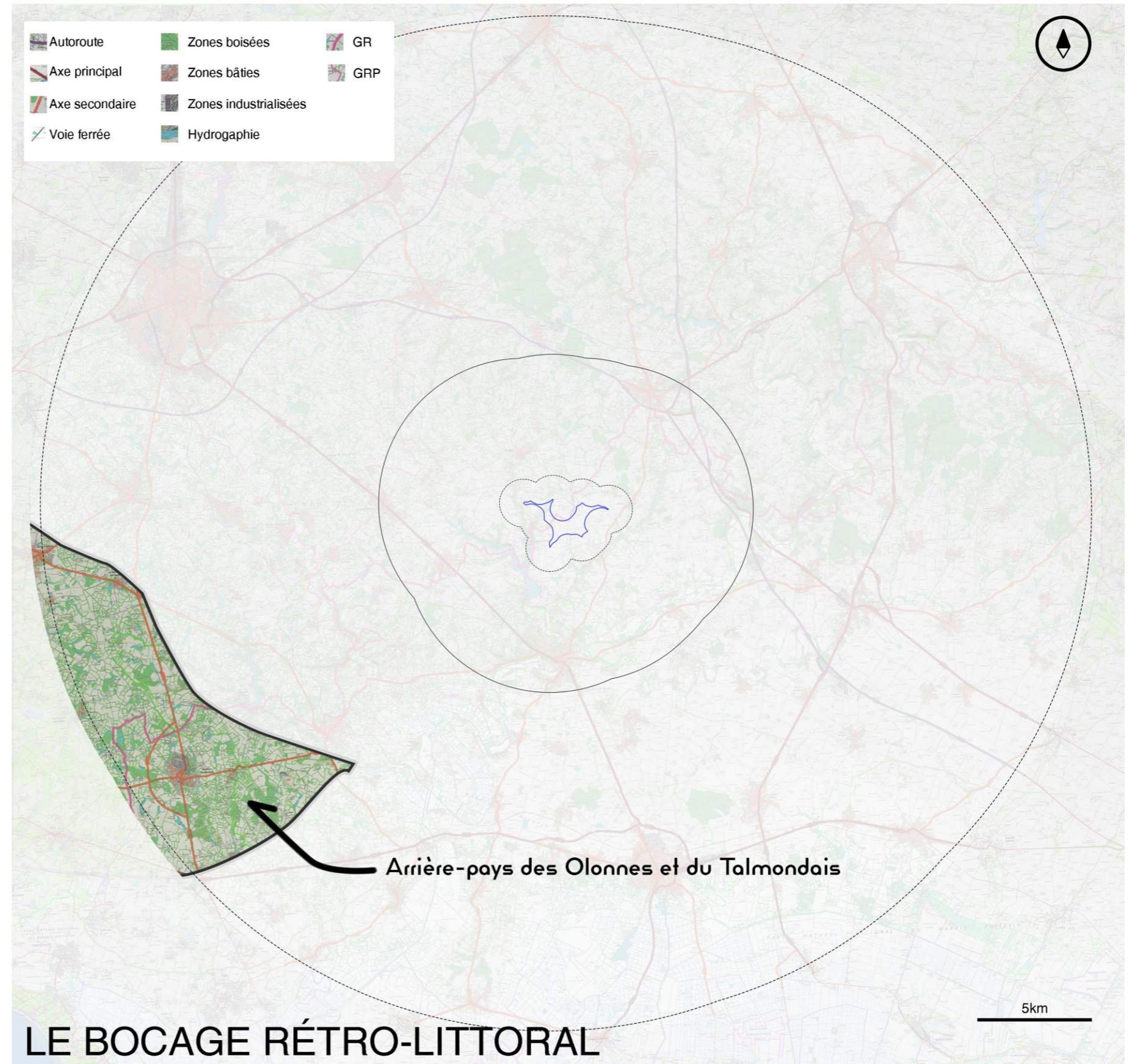


Figure 15 : Organisation de l'UP2 : Bocage rétro-littoral et lien avec la ZIP

4.1.3. UP3 : Les Bocages Vendéens et Maugeois

Source : Atlas des paysages du Pays de la Loire – UP37

Cette entité, appartenant à la famille des plateaux bocagers mixtes, apparaît en périphérie Nord de l’AEL.

Présentation générale

« Les bocages vendéens et maugeois se caractérisent par un relief de modelé en creux caractéristique de la partie méridionale du massif armoricain. Cela se traduit par un paysage d’alternance entre un plateau aux ondulations souples et, des vallées encaissées et sinueuses présentant des aplombs rocheux ou des séquences de chaos granitique. C’est un paysage de bocages semi-ouverts alternant entre des zones plus ouvertes de grandes cultures sur les plateaux et des secteurs de vallées avec des trames de haies plus denses. Les lignes de haies soulignent les ondulations du relief tout comme quelques lambeaux viticoles présents dans le bocage sur la frange nord de l’unité. Sur le plateau, c’est un paysage ouvert de grandes cultures parfois ponctué de boisements ou d’une maille bocagère résiduelle. La lecture paysagère est facilitée par l’unité architecturale et la présence de points de repères sur le plateau : clochers, silhouette étagée des bourgs, bâti rural (granges à nef...) en hameaux diffus. Les bourgs sont quasiment tous développés par une importante couronne pavillonnaire. Ils se caractérisent par une présence industrielle forte et ancienne en cœur de bourg (modèle de « l’usine à la campagne ») qui évolue aujourd’hui avec un déplacement des activités en frange notamment à proximité des nombreux grands axes routiers. De même, les hameaux traditionnels présentent d’importants développements de bâti d’élevage ou d’exploitation témoignant, dans le paysage, du fort dynamisme agricole. »

6 sous-unités composent cette entité paysagère. Seule l’une d’entre elles pénètre le Nord de l’AEL, il s’agit du Bas bocage vendéen.



Figure 16 : Reportage photographique au sein de l’entité paysagère « Les Bocages Vendéens et Maugeois »

IGN

VUE AERIENNE

RELIEF

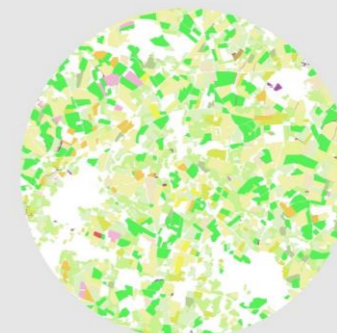
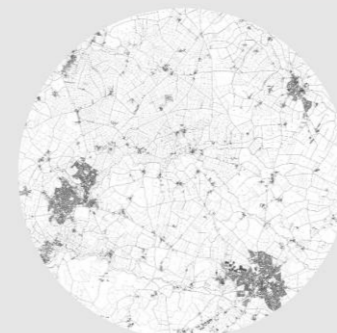
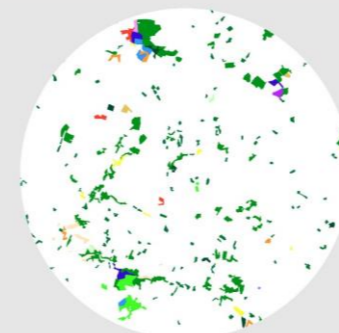
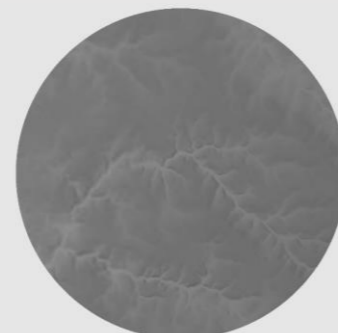
HYDROGRAPHIE

CARTE FORESTIERE

CADASTRE

AGRICULTURE

AXES & BATI



Caractéristiques de la principale sous-unité représentée

Le Bas bocage vendéen se caractérise par un maillage de haies beaucoup plus lâche s'ouvrant sur de larges plateaux cultivés et évoquant parfois les ambiances de plaine céréalière du sud Vendée. Les vues panoramiques s'ouvrent et révèlent souvent de manière frontale le bâti pavillonnaire des bourgs ou les bâtiments d'élevage. Au-delà, les reliefs des collines vendéennes se dessinent nettement sur l'horizon. De nombreux boisements referment ponctuellement les perspectives sur ce paysage. Sur les coteaux, les haies, qui jouent un rôle antiérosif important à la rupture de pente, se font plus présentes et tendent à se mêler aux ripisylves qui habillent les petites pâtures de fonds de vallée. Ces vallées bocagères plus fermées incisent le relief dans une direction armoricaine sur lesquelles s'articulent les principaux pôles urbains historiques. Elles sont ponctuées d'un riche patrimoine de moulins (à eau ou à vent) et de ponts de pierre. L'influence des grandes infrastructures (A87, A83, D763, D948) est très forte et se fait sentir sur le développement des bourgs (fort développement pavillonnaire ceinturant les bourgs et expansion des zones d'activités sur les bourgs et sur les échangeurs principaux). A l'ouest, la transition avec le bocage littoral s'amorce avec le changement de l'orientation des reliefs.

Enjeux globaux de l'unité

Les principaux enjeux de l'unité mis en évidence (et présentés sur le bloc-diagramme ci-contre) sont les suivants :

- Dessiner sur les plateaux le bocage de demain en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines
- Assurer la diversité des éléments paysagers qui font les nuances dans la perception du bocage
- Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en valorisant leur site d'implantation
- Réinventer le modèle de l'usine à la campagne pour composer un paysage valorisant
- Recomposer les abords des principales infrastructures
- Développer le potentiel touristique des paysages ruraux

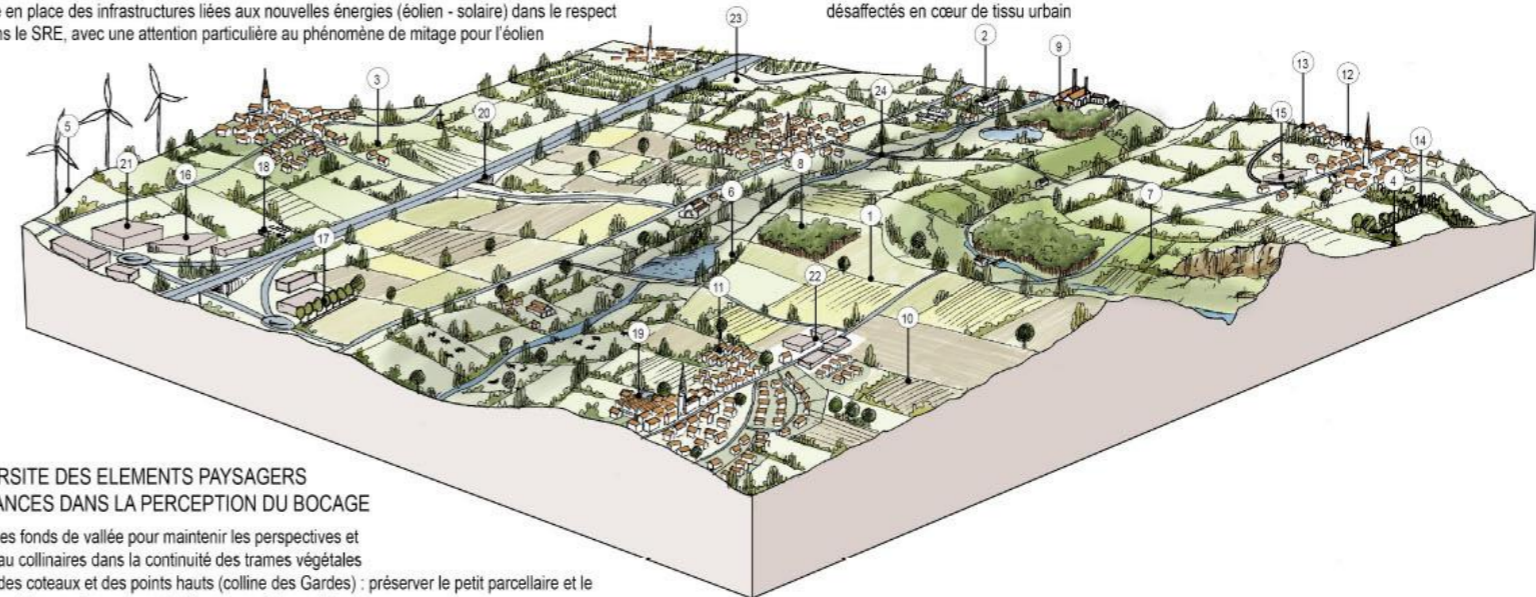
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois (37)

DESSINER SUR LES PLATEAUX LE BOCAGE DE DEMAIN EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

1. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités) en partageant la connaissance des différents usages de la haie
2. Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage et veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers
3. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, en préservant les grands sujets et le petit parcellaire
4. Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
5. Accompagner la mise en place des infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - solaire) dans le respect des zonages définis dans le SRE, avec une attention particulière au phénomène de mitage pour l'éolien

REINVENTER LE MODELE DE L'USINE A LA CAMPAGNE POUR COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT

16. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en optimisant l'espace et en assurant la cohérence à l'échelle des intercommunalités et des SCoT
17. Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments et des espaces publics (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes paysagères des zones d'activités)
18. Masquer ou accompagner les zones de stockage et les aires de manœuvre et de stationnement
19. Mettre en œuvre des opérations de renouvellement urbain sur les anciens secteurs d'activités désaffectés en cœur de tissu urbain



ASSURER LA DIVERSITE DES ELEMENTS PAYSAGERS QUI FONT LES NUANCES DANS LA PERCEPTION DU BOCAGE

6. Limiter la fermeture des fonds de vallée pour maintenir les perspectives et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales
7. Soigner l'occupation des coteaux et des points hauts (colline des Gardes) : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue
8. Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent le paysage
9. Préserver la diversité paysagère et écologique des secteurs présentant un bocage dense et une combinaison importante d'éléments paysagers (bois, plans d'eau, ruisseaux, zones humides, villages potiers...)
10. Valoriser une agriculture périurbaine autour des agglomérations choletaises, yonnaises et des principaux pôles

ASSURER UN DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE A L'IDENTITE DES PAYSAGES URBAINS EN VALORISANT LEUR SITE D'IMPLANTATION

11. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains
12. Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
13. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries de contournement dans le paysage des aménagements péri-urbains
14. Assurer la continuité des espaces naturels (vallons, boisements...) et paysagers comme des liens entre ville et campagne, ou quartier et support d'aménités
15. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain

RECOMPOSER LES ABORDS DES PRINCIPALES INFRASTRUCTURES

20. Composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais dans la conception des nouvelles infrastructures
21. Préconiser à l'occasion des nouveaux aménagements ou restructurations, un déplacement des infrastructures en retrait sur les plateaux
22. Éviter l'implantation de bâtiment en rupture d'échelles sur les bordures des plateaux. Quand cela n'est pas possible, implanter les bâtiments perpendiculairement et non parallèlement aux vallées pour en limiter l'impact visuel
23. Limiter et qualifier les délaissés routiers
24. Assurer les continuités paysagères au niveau des franchissements de cours d'eau

Figure 17 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Les Bocages Vendéens et Maugeois » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

EN
BREF

Les Bocages vendéens et Maugeois au sein de l'AEL c'est...

...un plateau bocager vallonné semi-ouvert

...des vallées bocagères plus fermées s'articulant avec les principaux pôles urbains historiques

...des secteurs boisés fermant ponctuellement le paysage au niveau de la Ferrière

...un développement pavillonnaire important sous l'influence de grandes infrastructures

Lien avec la ZIP

Le *Bocage Vendéen et Maugeois*, entité occupant le Nord-ouest de l'AEL, apparaît relativement autonome du point de vue de son fonctionnement visuel. A l'instar du Bocage réto-littoral, le réseau bocager y est assez dense, le socle ondule régulièrement et l'ensemble est ponctué de surfaces boisées plus ou moins importantes, ce qui fait que cette entité n'échange que très peu avec les entités voisines. Associée à la distance (>10 km de la ZIP), la potentialité d'échange avec le projet est donc très faible.

Thématique – Grand Paysage	Observations rattachées à cette échelle
Bocage vendéen et Maugeois	Réseau bocager dense, ondulations régulières - Peu d'échanges avec les entités voisines
Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Moyen	Très faible

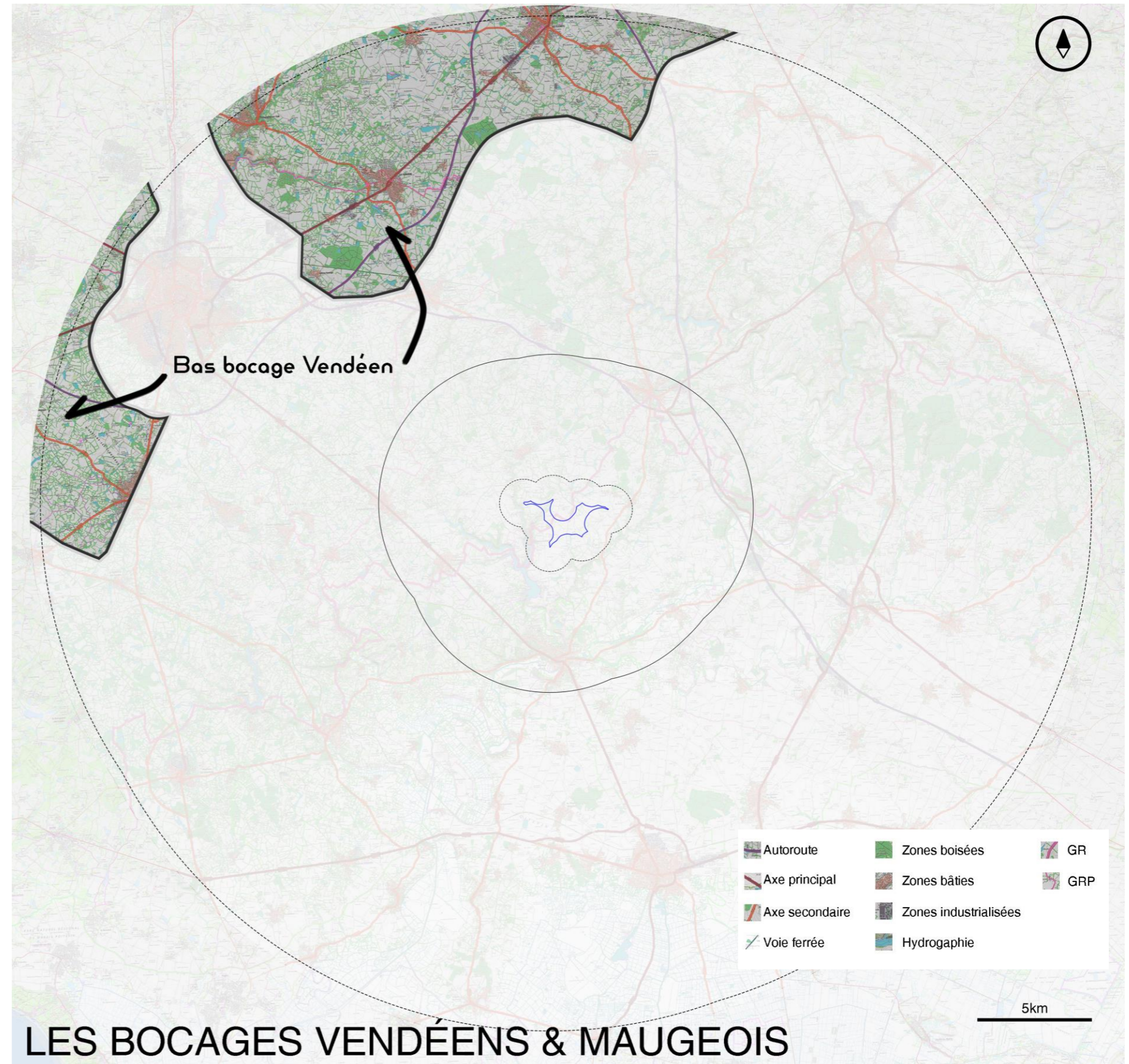


Figure 18 : Organisation de l'UP3 : Bocages Vendéens et Maugeois et lien avec la ZIP

4.1.4. UP4 : Les Marches du Bas Poitou

Source : Atlas des paysages du Pays de la Loire – UP45

Cette entité, appartenant à la famille des plateaux bocagers mixtes, apparait en périphérie Nord-est de l’AEL.

Présentation générale

« Cette unité paysagère se distingue par son cadrage par deux lignes de force marquantes dans le paysage et qui se répondent visuellement (la crête du haut bocage et le coteau de Chantonnay, la Caillère). Elle combine à la fois des petits plateaux bocagers encore assez préservés et incisés de vallées, et, un lambeau de plaine cultivée calcaire, hérité d’une langue de transgression marine au sud. Des crêtes secondaires soulignées de landes ou de boisements, et souvent signalées par des moulins, viennent animer les vues et referment ponctuellement l’espace. Entre cette langue de plaine cultivée et les vallons bocagers, des lambeaux viticoles correspondant aux Fiefs Vendéens et quelques exploitations horticoles s’intercalent. L’architecture mélange à la fois le bâti traditionnel du bocage, alliant brique, granite, gneiss et schiste, au bâti de calcaire que l’on retrouve plus traditionnellement à l’ouest dans la plaine. Cette unité est marquée par un important patrimoine de châteaux et de parcs qui mettent en scène les panoramas depuis les promontoires naturels comme le coteau de Chantonnay. Les dynamiques urbaines et d’activités se polarisent principalement autour de Chantonnay et de manière un peu moins forte autour de la Châtaigneraie. Le paysage de plaine tend à se simplifier. Si le bocage s’ouvre sur les parties les moins pentues du plateau, en revanche la maille de haies résiste dans les vallons. C’est même une tendance à la fermeture des vallons que l’on observe. »

2 sous-unités composent cette entité paysagère. Seule l’une d’entre elles pénètre le Nord-est de l’AEL, il s’agit du Balcon et de la Plaine de Chantonnay.



Figure 19 : Reportage photographique au sein de l’entité paysagère « Les Marches du Bas-Poitou »

IGN

VUE AERIENNE

RELIEF

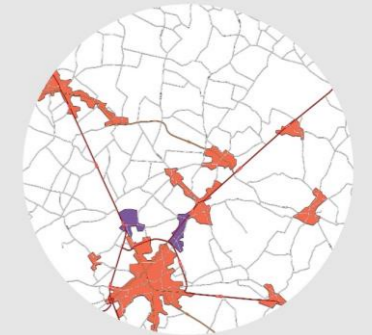
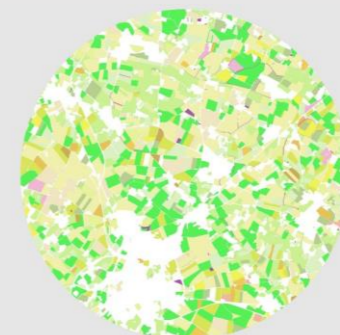
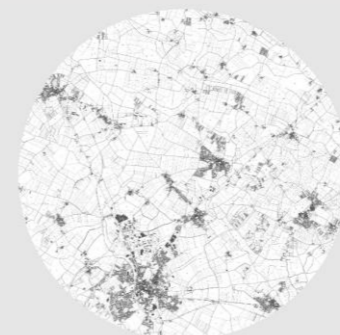
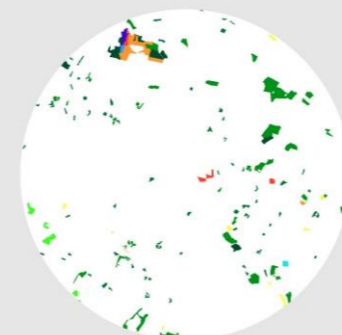
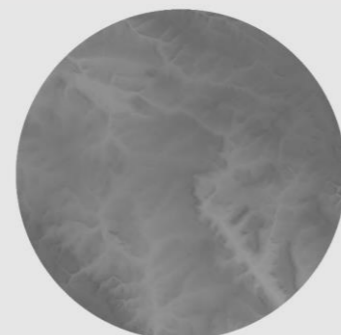
HYDROGRAPHIE

CARTE FORESTIERE

CADASTRE

AGRICULTURE

AXES & BATI



Caractéristiques de la principale sous-unité représentée

Le balcon et la plaine de Chantonay se caractérisent par un paysage de plaine calcaire cultivée de grands champs ouverts qui se singularise particulièrement dans un contexte paysager bocager. Cette ouverture permet de valoriser la covisibilité entre les deux lignes de force du paysage: la crête du haut bocage et le coteau de Chantonay. De petites vallées secondaires, l'Arkanson, le Loing et l'Arguignon, déclinent l'orientation générale de la faille dans la plaine. Elles se distinguent par leur ripisylve ponctuée de peupliers et la présence ponctuelle de petites prairies humides souvent cadrées de haies taillées basses. L'horizon est nettement dessiné par le coteau de la faille de Chantonay. Ce dernier est marqué par un riche patrimoine de parcs et manoirs qui magnifie l'effet de belvédère face aux collines vendéennes. L'architecture calcaire est caractéristique sur la sous-unité. On notera également la présence d'un important patrimoine de fours à chaux, de moulins souvent en ruines, qui ponctuent la plaine. Le bâti s'étage principalement sur le coteau sud ou à l'appui des petites vallées libérant l'espace cultivable de la plaine.

Enjeux globaux de l'unité

Les principaux enjeux de l'unité mis en évidence (et présentés sur le bloc-diagramme ci-contre) sont les suivants :

- Favoriser la mise en scène et la découverte des ambiances paysagères variées
- Identifier et valoriser les éléments patrimoniaux des bourgs
- Composer un paysage valorisant pour les zones d'activités économiques et les infrastructures
- Préserver la diversité des paysages ruraux en tenant compte des pratiques agricoles contemporaines
- Maintenir l'équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables de vallées
- Assurer un développement de l'habitat qui participe à l'identité des paysages urbains en valorisant leur site d'implantation

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère des marches du Bas-Poitou (45)

FAVORISER LA MISE EN SCÈNE ET LA DÉCOUVERTE DES AMBIANCES PAYSAGÈRES VARIÉES

1. Développer les chemins de traverse thématiques pour valoriser la diversité des paysages (plaine, bocage, coteaux) et permettre l'accessibilité aux éléments patrimoniaux, notamment au niveau des crêtes
2. Utiliser les vallées comme axe de découverte : La Vendée, le Petit et le Grand Lay, la Mère
3. Valoriser les premiers plans des axes de découverte, les points de vue et belvédères
4. Préserver le petit patrimoine vernaculaire (calvaires, fontaines, fours à chaux) au même titre que le patrimoine historique de châteaux et parcs paysagers

IDENTIFIER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX DES BOURGS

5. Identifier et requalifier le patrimoine architectural qui contribue à la construction de l'identité paysagère des polarités et des bourgs et porter une attention particulière aux interventions architecturales sur ce patrimoine sensible
6. Préserver et valoriser autant les parcs urbains que ruraux

COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES

7. Veiller à l'insertion des zones d'activités dans ce paysage qui multiplie les points de vue et les échelles de structuration de l'espace
8. Travailler l'insertion dans le paysage des bâtiments les plus isolés (implantation, topographie, architecture, clôture plantation), notamment dans le contexte paysage ouvert de la plaine de Chantonay
9. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain particulièrement sensible au niveau des paysages dont les variations de relief créent des situations de fortes expositions

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT QUI PARTICIPE À L'IDENTITÉ DES PAYSAGES URBAINS EN VALORISANT LEUR SITE D'IMPLANTATION

19. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité du paysage rural
20. Veiller à la cohérence et à l'identité urbaine, architecturale et paysagère dans la continuité des cours de bourgs denses étagés souvent remarquables dans cette unité
21. Promouvoir un traitement qualitatif des franges : limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers en intégrant la qualité de perception depuis le coteau de Chantonay

PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES RURAUX EN TENANT COMPTE DES PRATIQUES AGRICOLES CONTEMPORAINES

10. Recomposer le bocage à une échelle compatible avec l'activité agricole et l'occupation du sol (habitat, activités)
11. Éviter la simplification des paysages de grandes cultures de la plaine de Chantonay: Assurer la pérennité des boisements, des ripisylves et des arbres isolés et du patrimoine qui ponctuent le paysage
12. Participer à l'intégration des bâtiments liés à l'activité agricole en réfléchissant à leur implantation, leur volumétrie et leur aspect, notamment par rapport aux hameaux traditionnels
13. Utiliser la maille bocagère pour travailler la perception des franges urbaines et de l'habitat diffus
14. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, préservant les grands sujets et le petit parcellaire
15. Assurer la qualité de perception des enclaves viticoles des Fiefs Vendéens

MAINTENIR L'ÉQUILIBRE ENTRE PRATIQUES AGRICOLES ET DYNAMIQUES NATURELLES POUR PRÉSERVER LES PAYSAGES REMARQUABLES DE VALLÉES

16. Limiter la fermeture des fonds de vallées pour maintenir les perspectives
17. Soigner l'occupation des coteaux : préserver le petit parcellaire et le réseau de chemin à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vues, valoriser la perception du patrimoine bâti et des grands parcs
18. Préserver les continuités hydrauliques et paysagères des petits vallons et insérer les retenues d'eau collinaires dans la continuité des trames végétales

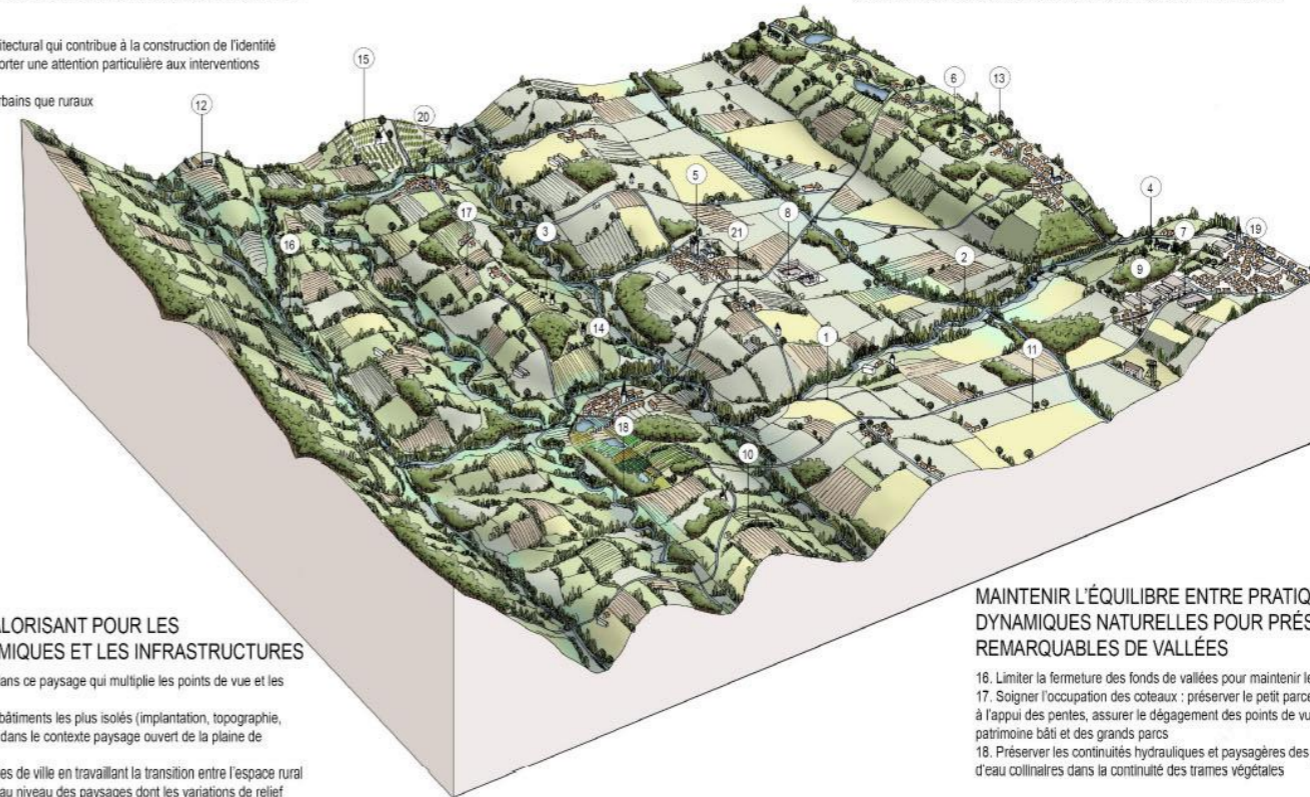


Figure 20 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « Les Marches du Bas-Poitou » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

EN BREF

Les Marches du Bas Poitou au sein de l'AEL c'est...

- ...un paysage singulier de plaine cultivée ouverte ponctuée de petits boisements dans un contexte bocager
- ...un espace cadré par le coteau de Chantonay qui marque l'horizon
- ...un secteur riche d'un patrimoine architectural (parcs et manoirs, fours à chaux...) caractéristique de l'entité
- ...un bâti étagé sur le coteau
- ...un socle parcouru de petites vallées secondaires

Lien avec la ZIP

La Marche du Bas-Poitou se distingue par la présence du coteau de Chantonnay et de la petite plaine cultivée qui s'étire à ses pieds. Sa composition particulière offre en effet des vues plus ouvertes et plus dégagées par endroit. Toutefois, la configuration topographique de ce secteur tend naturellement à orienter les vues vers le Nord-est, autrement dit à l'opposé du projet. A cela s'ajoute les nombreux éléments intercalaires (crêtes, végétation...) et la distance qui la sépare de la ZIP (plus de 10km). La potentialité d'échange avec le projet est donc très faible

Thématique – Grand Paysage	Observations rattachées à cette échelle
Marche du Bas Poitou	Orientation des vues vers le Nord-est, à l'opposé de la ZIP. Nombreux éléments intercalaires et distance d'éloignement de plus de 10 km.
Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Globalement Moyen et ponctuellement Fort	Très faible

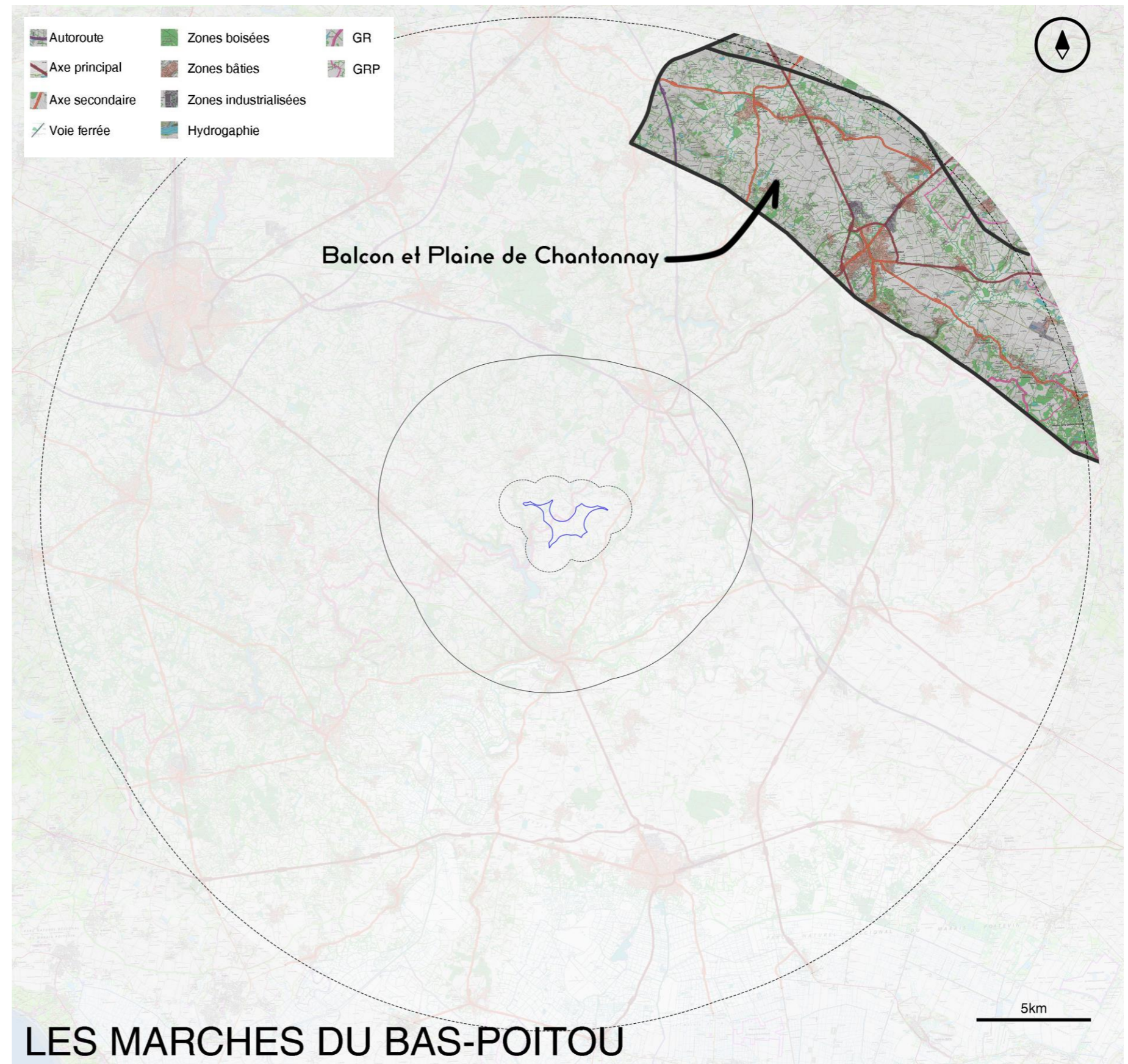


Figure 22 : Organisation de l'UP4 : Marches du Bas-Poitou et lien avec la ZIP

4.1.5. UP5 : La Plaine du Bas-Poitou

Source : Atlas des paysages du Pays de la Loire – UP48

Cette entité, appartenant à la famille de la campagne ouverte, apparaît sur une bande méridionale de l’AEL.

Présentation générale

« Vaste plaine ouverte très faiblement ondulée, cette unité paysagère présente la caractéristique unique dans la région de ne pas avoir de réseau hydrographique apparent. Sur ce patchwork de grandes cultures, les principaux bourgs s’implantent à la périphérie de la plaine au contact des marais, des vallées ou plus subtilement en amont des vallées sèches. Compacts et étoilés sur la trame viaire, ils concentrent l’ensemble du bâti aux accents architecturaux charentais (seuls quelques gros hameaux sont présents sur l’espace rural). Les voies principales sont marquées par des alignements d’arbres très lisibles sur l’horizon tout comme les parcs éoliens et les grands silos qui constituent aujourd’hui les nouveaux repères de ce paysage. Luçon et Fontenay-le-Comte constituent les deux principaux pôles urbains de l’unité paysagère et concentrent les activités tout comme les secteurs proches des échangeurs de l’autoroute A 83 (Ste-Hermine). Ces paysages sont intimement liés à ceux du Marais poitevin proche notamment par les voies et canaux qui en lient les bourgs et par les remontées d’ambiances maraichines dans la vallée de la Vendée jusqu’à Fontenay-le-Comte. »

5 sous-unités composent cette entité paysagère. 3 d’entre elles pénètrent le Sud de l’AEL :

- La Plaine d’Angles (pénétrant le Sud-ouest de l’AEL) [a]
- Les vallons ouverts de Sainte-Hermine (occupant un petit espace au centre Sud entre AER et AEL) [b]
- La Plaine de Luçon (sous-entité principale de l’AEL, s’étirant du centre à l’Est, au Sud de la ZIP) [c]



Figure 23 : Reportage photographique au sein de l’entité paysagère « La Plaine du Bas-Poitou »

IGN

VUE AERIENNE

RELIEF

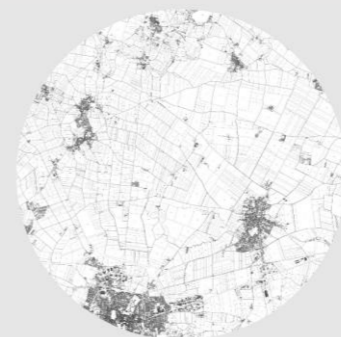
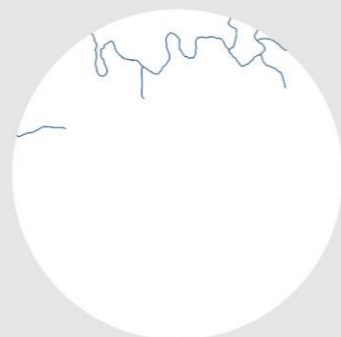
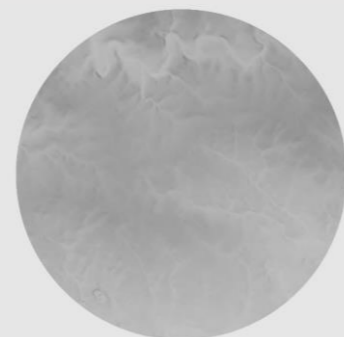
HYDROGRAPHIE

CARTE FORESTIERE

CADASTRE

AGRICULTURE

AXES & BATI



Caractéristique de la principale sous-unité représentée

- o La Plaine de Luçon

C'est un paysage de plaine, très faiblement ondulée, sans réseau hydrographique. Il est ponctué d'un maillage régulier de bourgs relativement compacts. Quelques repères marquent plus particulièrement le paysage, il s'agit :

- soit d'éléments de composition tels les boisements (ex : forêts de Sainte-Gemme et de Barbetorte) qui referment localement le paysage de la plaine et font écho à la lisière boisée du marais mouillé au sud, ou encore tels les grands alignements bordant les routes (notamment la D148 et la D949) ;
- soit d'éléments bâtis ou d'infrastructures monumentaux marquant tels les silos agricoles en plaine ou les parcs éoliens.

Enjeux globaux de l'unité

Les principaux enjeux de l'unité mis en évidence (et présentés sur le bloc-diagramme ci-contre) sont les suivants :

- Eviter la simplification des paysages de grandes cultures
- Préserver ou développer les éléments de diversité paysagère
- Développer une approche qualitative du traitement des infrastructures et des zones d'activités à leurs abords
- Assurer un développement urbain qui valorise le rapport entre espace bâti et milieu agri-naturel

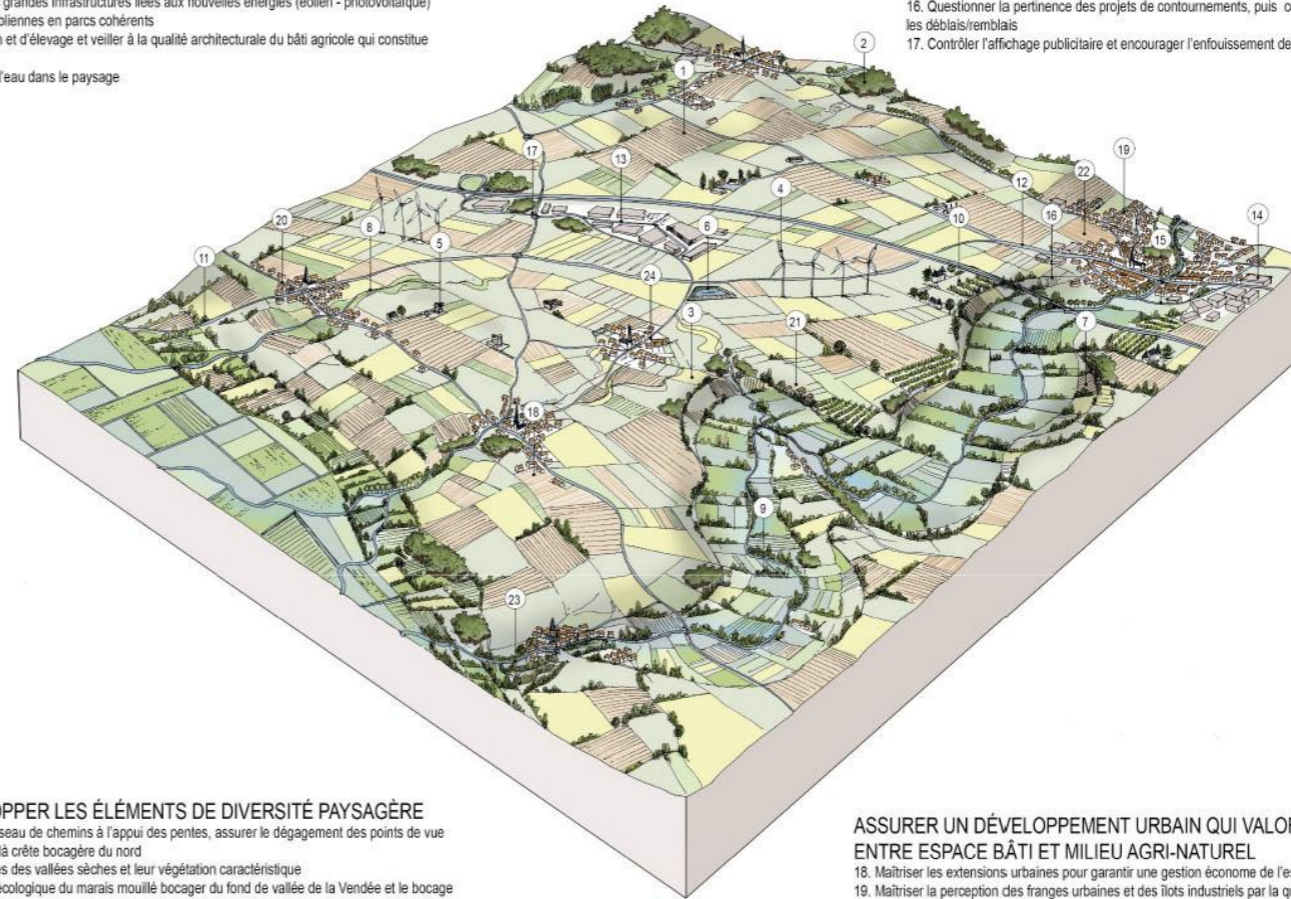
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère de la plaine du Bas-Poitou (48)

EVITER LA SIMPLIFICATION DES PAYSAGES DE GRANDES CULTURES

1. Eviter la simplification et le changement d'échelle de la structure parcellaire des cultures qui modifie le paysage
2. Assurer la pérennité des boisements, des arbres d'alignement et des arbres isolés qui ponctuent ce paysage
3. Maintenir le maillage des chemins ruraux pour garantir l'accessibilité à tous les espaces
4. Accompagner la mise en place des grandes infrastructures liées aux nouvelles énergies (éolien - photovoltaïque) en privilégiant le regroupement des éoliennes en parcs cohérents
5. Intégrer les bâtiments d'exploitation et d'élevage et veiller à la qualité architecturale du bâti agricole qui constitue des repères paysagers
6. Assurer l'intégration des réserves d'eau dans le paysage

DÉVELOPPER UNE APPROCHE QUALITATIVE DU TRAITEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES ZONES D'ACTIVITÉS À LEURS ABORDS

12. Requalifier les entrées d'agglomération par un traitement urbain cohérent et qualitatif
13. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant en optimisant l'espace
14. Assurer la cohérence paysagère et la qualité architecturale des bâtiments d'activités et commerciaux (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités)
15. Limiter l'impact visuel et structurel des voiries de contournement dans le paysage des aménagements péri-urbains
16. Questionner la pertinence des projets de contournements, puis composer avec la topographie naturelle pour éviter les déblais/remblais
17. Contrôler l'affichage publicitaire et encourager l'enfouissement des réseaux



PRÉSERVER OU DÉVELOPPER LES ÉLÉMENTS DE DIVERSITÉ PAYSAGÈRE

7. Préserver le petit parcellaire et le réseau de chemins à l'appui des pentes, assurer le dégagement des points de vue notamment vers le marais poitevin ou la crête bocagère du nord
8. Préserver les spécificités paysagères des vallées sèches et leur végétation caractéristique
9. Maintenir la diversité paysagère et écologique du marais mouillé bocager du fond de vallée de la Vendée et le bocage des vallées périphériques de la plaine
10. Valoriser les paysages viticoles et leur patrimoine associé
11. Améliorer l'accompagnement paysager des voies qui descendent dans les marais, notamment par des plantations à leurs abords, comme facteur de diversité dans un contexte de paysage agricole ouvert

ASSURER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN QUI VALORISE LE RAPPORT ENTRE ESPACE BÂTI ET MILIEU AGRI-NATUREL

18. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages urbains
19. Maîtriser la perception des franges urbaines et des îlots industriels par la qualité de composition urbaine ou paysagère
20. Promouvoir un aménagement qualitatif des franges, limites de l'urbanisation, continuité entre les quartiers
21. Faire appel au végétal pour aménager la limite entre espaces bâti et agri-naturel
22. Valoriser une agriculture périurbaine autour des agglomérations luçonnaises et fontenaisiennes
23. S'appuyer sur les trames bocagères existantes notamment dans les vallées et aux abords des bourgs en régénérant les haies, en préservant les grands sujets et le petit parcellaire
24. Favoriser le traitement qualitatif des entrées de ville en travaillant la transition entre l'espace rural et l'espace urbain

Figure 24 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « La Plaine du Bas-Poitou » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

EN BREF

La Plaine du Bas Poitou au sein de l'AEL c'est...

...un paysage de plaine très faiblement ondulée, au réseau hydrographique quasi-absent

...un territoire ponctué d'un maillage régulier de bourgs compacts

...un espace doté de repères marquants (boisements, alignements, éoliennes, silos)

...sur un secteur restreint inscrit entre les méandres du Lay et de la Smagne, une interface paysagère ondulée entre vallons bocagers au Nord et plaine au Sud

...sur un secteur isolé en périphérie Ouest de l'AEL, une zone de transition entre les marais du Talmondais, le marais Poitevin et le bocage rétro-littoral

Lien avec la ZIP

Du fait de son caractère faiblement ondulé et surtout de l'absence de réseau bocager, *la Plaine du Bas-Poitou* dispose de vues ouvertes aussi bien en son sein que vers les plateaux alentours. Des échanges avec le projet peuvent donc être envisagés. Toutefois, les coteaux du Lay, marquant la limite Nord de l'entité au sein de l'AEL, interviennent dans les perceptions et définissent un horizon tangible depuis la plaine. Associée à la distance, la potentialité d'échange apparaît donc faible et sera cantonnée à des vues partielles. Seule la sous-entité des vallons ouverts de Ste-Hermine apparaît comme plus sensible du fait non seulement de ses ondulations plus marquées offrant quelques points hauts, mais également de sa proximité (moins de 6km)

Thématique – Grand Paysage	Observations rattachées à cette échelle
Plaine du Bas Poitou	Faiblement ondulée, absence de réseau bocager : vues ouvertes vers les plateaux alentours. Les coteaux du Lay viennent toutefois définir l'horizon. La sous-unité des vallons ouverts de St Hermine apparaît plus sensible, du fait de sa proximité et de quelques points hauts marqués.
Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Globalement Faible et ponctuellement Fort (interface avec le Marais Poitevin)	Faible à ponctuellement Moyen (vallons de St-Hermine)

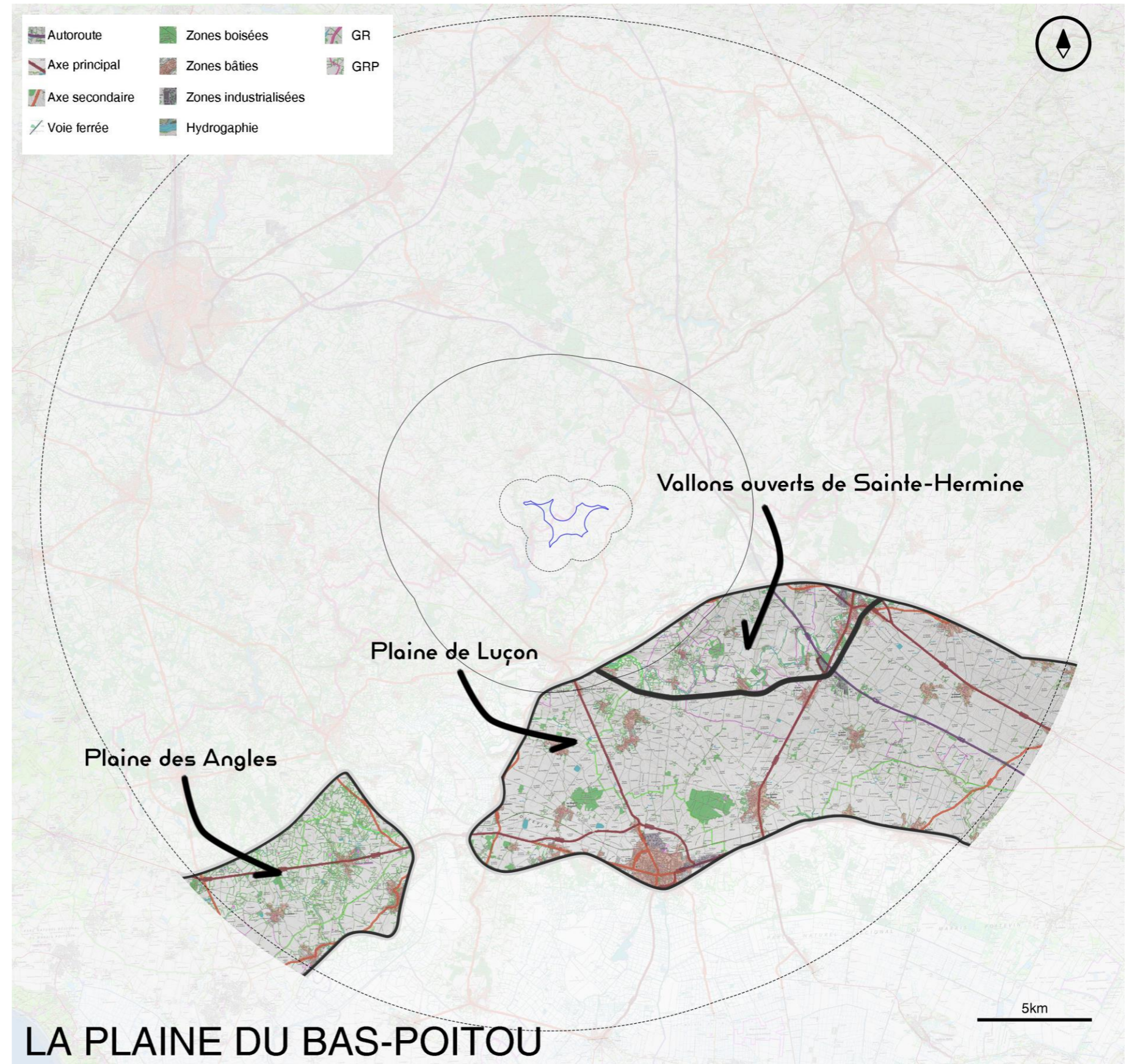


Figure 25 : Organisation de l'UP5 : Plaine du Bas-Poitou et lien avec la ZIP

4.1.6. UP6 : Le Marais Poitevin

Source : Atlas des paysages du Pays de la Loire – UP49

Cette entité, appartenant à la famille des marais, occupe le Sud de l’AEL.

Présentation générale

« Le Marais poitevin alterne des paysages palustres très typés en relation avec leur mode de valorisation : proches de l’océan, les marais desséchés sont poldérisés; à l’abri de digues et levées, ils composent des paysages ouverts d’ensembles prairiaux anciens et de vastes cultures géométriques ponctuées çà et là de rares arbres de haies de tamaris ou de bandes de roseaux ; les marais mouillés, inondables par crues ou par engorgement sont structurés par un réseau de canaux doublé d’une trame bocagère dense, de boisements humides (terrées) et de communaux. Il se prolonge plus au sud à proximité de Niort par les paysages caractéristiques de la Venise Verte. Hybridant ces ambiances, les marais intermédiaires sont quant à eux partiellement protégés des inondations. Dans ce paysage où la majeure partie des terrains sont sous le niveau des vives eaux, les bourgs se structurent sur les rares îles calcaires allongées qui forment comme un archipel au cœur du marais ou le long des principaux canaux. Paysages d’eau, les marais composent avec la lumière et les reflets du ciel qui jouent un rôle important dans la perception sensible de ces espaces. A cette riche mosaïque de zones humides s’ajoutent les paysages singuliers de l’interface entre les marais et le littoral qui enroulent autour de la Baie de l’Aiguillon les prés salés (mizottes), vasières et dunes. La qualité de ces paysages singuliers repose sur l’équilibre à trouver entre la préservation d’un milieu façonné par l’homme et les modes actuels de gestion (de l’eau notamment) ou d’aménagement (grandes cultures, élevages hors sol, pression urbaine, infrastructures). »

5 sous-unités composent cette entité paysagère. 3 d’entre elles pénètrent le Sud de l’AEL, il s’agit :

- Des marais des méandres du Lay (occupant le Sud-ouest et avançant vers l’AER) [a]
- Des marais et îles calcaires de la Vendée (occupant l’extrémité Sud de l’AEL) [b]
- Du marais mouillé de Luçon (s’étirant du centre à l’Est, au Sud de l’AEL) [c]

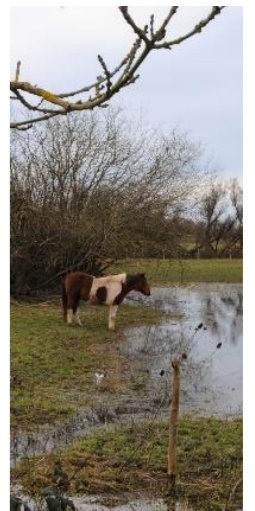


Figure 26 : Reportage photographique au sein de l’entité paysagère « Le Marais Poitevin »

IGN

VUE AERIENNE

RELIEF

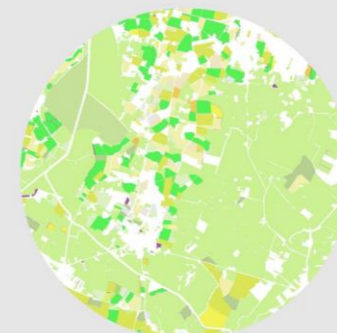
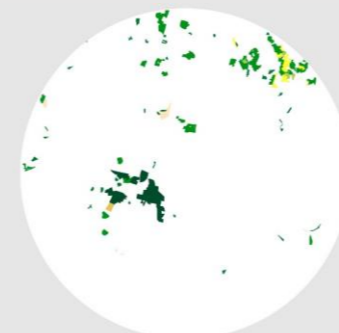
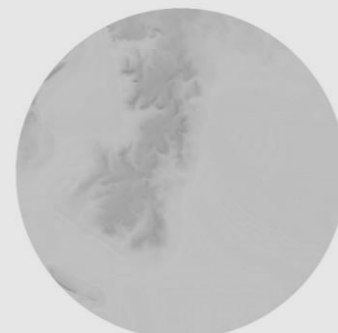
HYDROGRAPHIE

CARTE FORESTIERE

CADASTRE

AGRICULTURE

AXES & BATI



Caractéristique de la principale sous-unité représentée

Les marais des méandres du Lay figurent la sous-unité la plus significative au sein de l’AEL.

Occupant la frange ouest du Marais poitevin, elle présente un paysage complexe parce qu’elle rassemble des espaces de marais intermédiaires : ces marais sont en fait équipés de structures d’assèchement (digues, pompes, etc.), qui les rapprochent des marais desséchés. Cependant ils ne bénéficient pas de sols leurs permettant un bon ressuyage, ou bien qui conservent une relation amont avec des émissaires, ce qui peut provoquer des crues occasionnelles. Ces marais hybrident les ambiances du marais desséché et des marais mouillés. Ces marais alternent à la fois des zones de grandes cultures et des séries de mottes et de terrées. Ce paysage est également marqué par la relation aux coteaux doux bocagers et cultivés qui cadrent la vallée du Lay. Ainsi le large cordon marécageux s’étire dans le fond de la vallée du Lay et, nombreux sont les points de vue qui permettent de dominer et visualiser la structure rationalisée du marais. Vus depuis le marais, les petites collines et les coteaux du Lay rapprochent l’horizon et ajoutent aux ambiances intimistes du bocage. Du fait de l’inondabilité du marais, le bâti s’implante quasi exclusivement sur les versants bocagers ou en frange du marais.

Enjeux globaux de l’unité

Les principaux enjeux de l’unité mis en évidence (et présentés sur le bloc-diagramme ci-contre) sont les suivants :

- Accompagner sur le plan paysager les dynamiques de valorisation du Marais poitevin
- Maintenir l’équilibre entre pratiques agricoles et dynamiques naturelles pour préserver les paysages remarquables des marais
- Maîtriser la pression urbaine dans un contexte paysager sensible
- Maîtriser les développements des projets d’infrastructures et d’activités économiques

Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l’unité paysagère du Marais poitevin (49)



Figure 27 : Bloc diagramme de l’entité paysagère « Le Marais Poitevin » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

**B R E F
E N**

Le Marais Poitevin au sein de l’AEL c’est...

- ...à l’Ouest, un paysage de larges cordons marécageux s’étirant dans le fond de la vallée du Lay, dont les vues sont cadrées par les coteaux ou les petites collines bocagères animant les méandres
- ...Au Sud de Luçon, un paysage fermé, avec un réseau très dense de canaux ourlés de haies bocagères et des villages implantés en charnière avec la plaine de Luçon
- ...Plus au Sud encore, un paysage ouvert du marais marqué par un archipel d’îles calcaires urbanisées et structuré par le réseau de canaux

Lien avec la ZIP

Inscrit en contrebas de la plaine du Bas-Poitou, le **Marais Poitevin** figure un espace à part aussi bien paysagèrement que visuellement. Etant extrêmement plan, les vues de cet espace sont essentiellement conditionnées par la végétation. Tantôt cadrées et fermées au niveau de sa limite avec la plaine de Luçon, tantôt largement ouvertes au Sud, les perceptions depuis cette entité peuvent être très variables. Le coteau doux marquant la limite Nord de l'entité assure néanmoins un horizon tangible, contraignant les échanges avec les autres entités. Très peu d'échanges visuels sont à attendre depuis cet espace avec le projet. Seule « l'intrusion marécageuse », en lien avec les méandres du Lay s'approche à moins de 8km de la zone de projet. Toutefois, ici encore, les coteaux du Lay interviennent en tant qu'écran/écran rocheux et contiennent les vues au sein d'un bassin visuel de taille réduite. Les potentialités d'échanges sont ainsi globalement très faibles et ponctuellement faibles.

Thématique – Grand Paysage	Observations rattachées à cette échelle
Marais Poitevin	Perceptions variables et conditionnées par la végétation. Peu d'échanges visuels sont à attendre. Seule la partie en lien avec les méandres du Lay s'approche de la ZIP, mais les coteaux du Lay interviennent comme écran rocheux.
Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Fort	Très faible à ponctuellement Faible (Marais des Méandres du Lay)

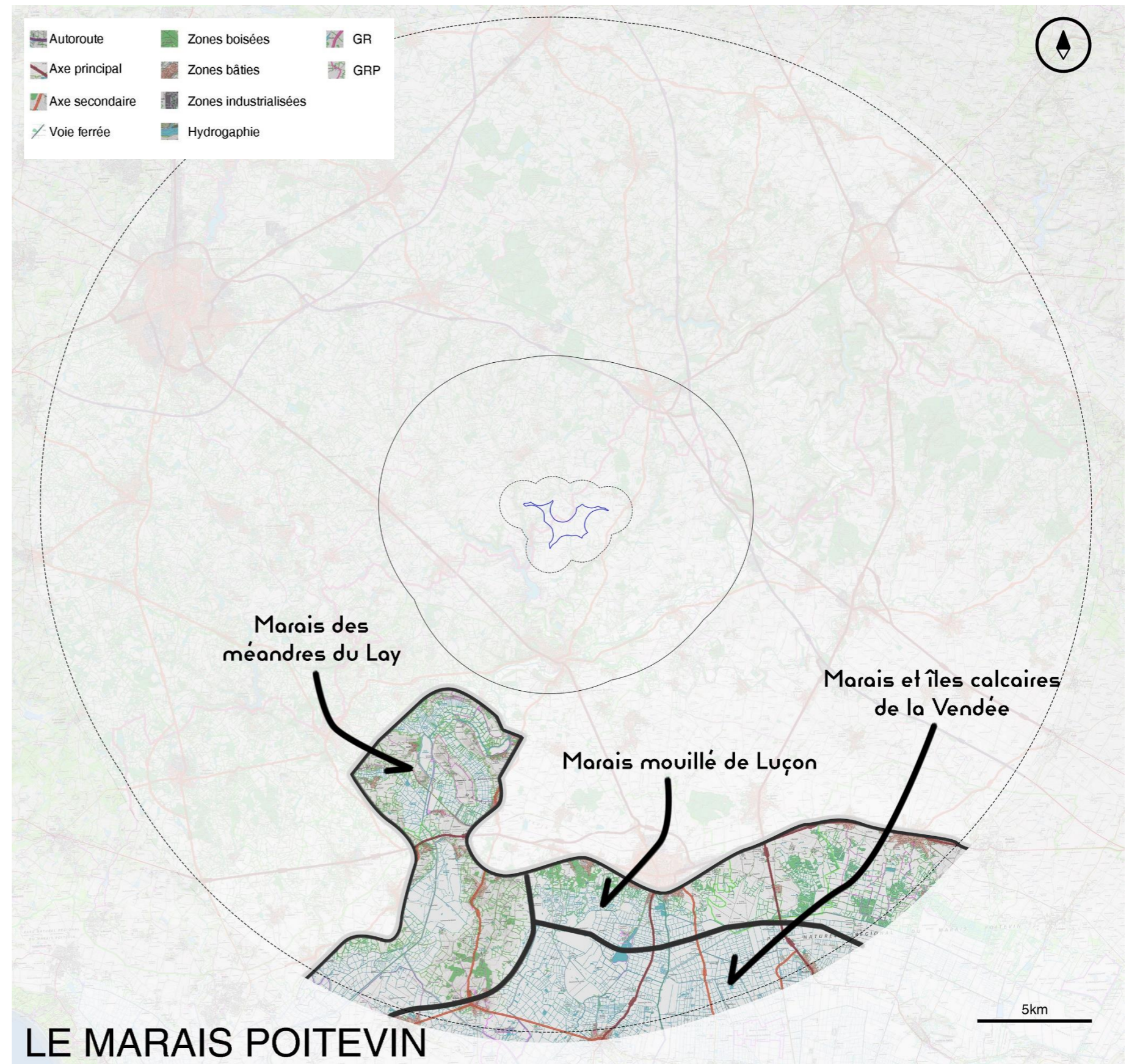


Figure 28 : Organisation de l'UP6 : Marais Poitevin et lien avec la ZIP

4.1.7. UP7 : L'agglomération Yonnaise

Source : Atlas des paysages du Pays de la Loire – UP47

Cette entité, appartenant à la famille des paysage urbains, occupe un espace au Nord-ouest de l'AEL.

Présentation générale

« Ville nouvelle créée par Napoléon en 1804 pour pacifier et moderniser la Vendée, elle se singularise par sa composition unique dans la région et son patrimoine récent : son positionnement central en Vendée en fait le cœur d'un dispositif militaire qui s'étend à l'ensemble du département au travers d'un réseau rectiligne qui a éventré le bocage au début du XIX afin de favoriser la circulation rapide des troupes. Ville-caserne, le dimensionnement des voies confère une monumentalité à l'espace public. Le centre historique est un pentagone, avec plan en damier avec des rues rectilignes, de larges contre-allées, une place centrale (ancienne place d'armes). Cette organisation traduit la volonté de maîtriser un territoire. L'agglomération est traversée par l'Yon, petite rivière locale qui n'en reste pas moins perceptible et relie les pôles d'équipement sans pour autant constituer un axe structurant majeur comme c'est le cas des rivières et fleuves des autres métropoles régionales. Elle constitue un véritable vallon vert serpentant au cœur des différents quartiers. Le schéma d'organisation des voies radiales est tellement puissant que ces axes sont des vecteurs de développement résidentiels et d'activités. En dehors de la composition en damier du cœur historique et des axes structurants, c'est le modèle de la trame bocagère qui prévaut dans l'organisation des quartiers périphériques de l'agglomération. Cela inscrit clairement l'agglomération yonnaise dans les paysages de l'unité paysagère des bocages vendéens et maugeois. Cette agglomération présente donc les fortes dynamiques de développement résidentiel et d'activités qui caractérisent les paysages du bocage vendéen et maugeois.

Ainsi le paysage linéaire d'un cordon d'activités se déployant de part et d'autre de la D 763 relie l'agglomération yonnaise au bourg de Belleville-sur-vie plus d'une dizaine de kilomètres au nord. »

3 sous-unités composent cette entité paysagère. Toutes recourent le Nord-ouest de l'AEL. Les deux plus significatives sont le paysage urbain yonnais et la couronne périurbaine yonnaise.



Figure 29 : Reportage photographique au sein de l'entité paysagère « L'agglomération Yonnaise »

IGN

VUE AERIENNE

RELIEF

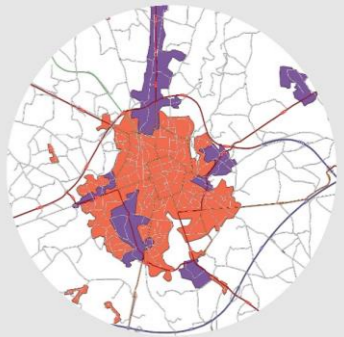
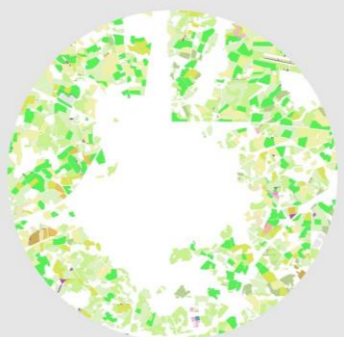
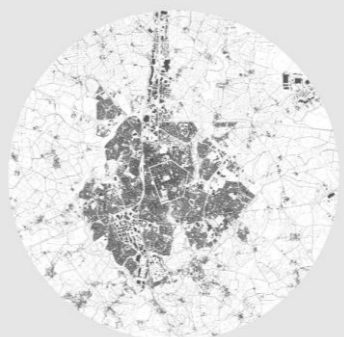
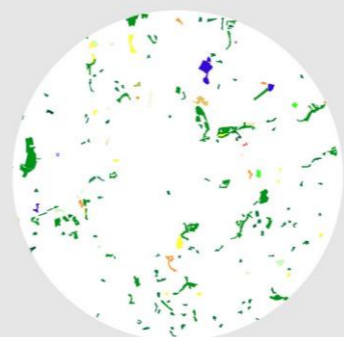
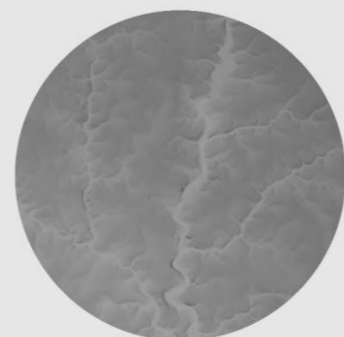
HYDROGRAPHIE

CARTE FORESTIERE

CADASTRE

AGRICULTURE

AXES & BATI



Caractéristique de la principale sous-unité représentée

Le cœur de ville, au maillage dense, présentant des vues courtes et cadrées, il a été fait le choix de retenir la sous-unité « la couronne périurbaine yonnaise » comme la plus intéressante de cette entité à analyser au regard du type de projet ici étudié. Cette ceinture intègre une trame de haies, des vallons humides bocagers, des hameaux anciens ou encore des exploitations agricoles contemporaines. Autant d'éléments qui composent des ambiances profondément rurales aux portes de la ville. Ces paysages agricoles bocagers tirent leur caractère périurbain par la présence :

- de vastes îlots de zones d'activités notamment à l'appui des échangeurs liés au contournement autoroutier au sud.
- d'une pression urbaine diffuse qui se traduit dans le paysage par le développement d'une frange pavillonnaire à l'appui des hameaux ou se développant de manière linéaire le long des anciennes routes de campagne.
- d'équipements majeurs qui ponctuent le paysage : lac du Moulin Papon dans la vallée de l'Yon (site faisant l'objet d'une valorisation touristique et de loisirs) ; aéroport ; établissements scolaires, foyers d'accueil et autres équipements comme le cimetière qui se dénotent.
- d'infrastructures routières prégnantes dans le paysage (rupture visuelle et fonctionnelle) et de leurs importants délaissés souvent aménagés plus dans la continuité et la logique de la voie que dans celle du contexte paysager.
- de signes de déprise agricole avec l'enfrichement de certaines pâtures et la diminution des cultures fourragères (passage en pâtures pour chevaux).

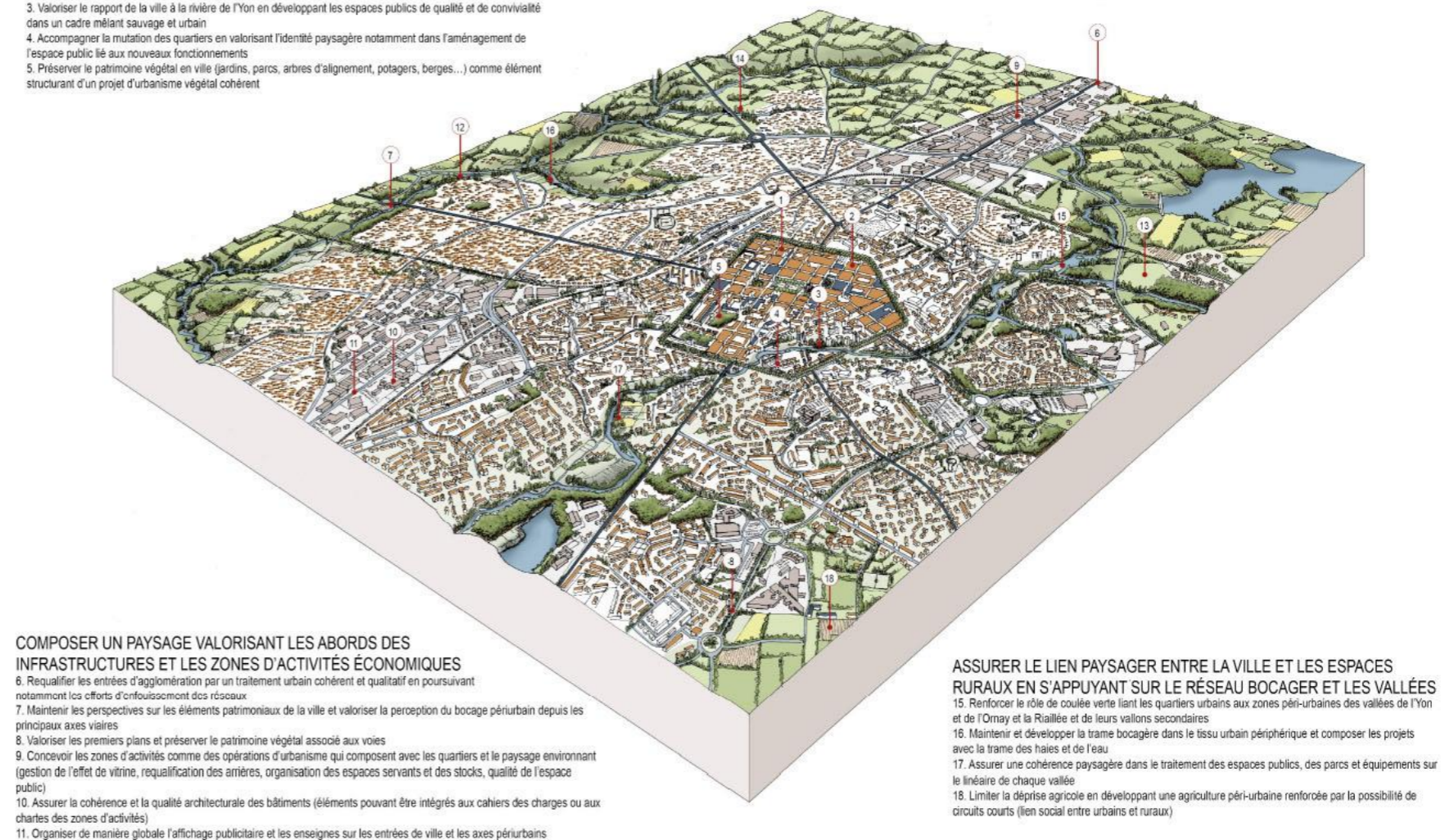
Bloc-diagramme de synthèse des enjeux de l'unité paysagère de l'agglomération yonnaise (47)

ASSURER UNE APPROCHE QUALITATIVE DE LA RECOMPOSITION DES PAYSAGES URBAINS

1. Continuer la valorisation des éléments identifiants du pentagone historique en préservant les perspectives sur les principaux repères urbains
2. Adapter le parc immobilier des secteurs patrimoniaux aux modes de vie actuels sans les dénaturer
3. Valoriser le rapport de la ville à la rivière de l'Yon en développant les espaces publics de qualité et de convivialité dans un cadre mêlant sauvage et urbain
4. Accompagner la mutation des quartiers en valorisant l'identité paysagère notamment dans l'aménagement de l'espace public lié aux nouveaux fonctionnements
5. Préserver le patrimoine végétal en ville (jardins, parcs, arbres d'alignement, potagers, berges...) comme élément structurant d'un projet d'urbanisme végétal cohérent

MAINTENIR DES LIMITES CLAIRES ENTRE ESPACES URBAINS ET ESPACES AGRICOLES

12. Maîtriser les extensions urbaines pour garantir une gestion économe de l'espace et la lisibilité des paysages
13. Protéger le foncier et l'activité agricole pour préserver des coupures d'urbanisation
14. Anticiper les délaissés agricoles et veiller à la continuité des cheminements entre ville et campagne



COMPOSER UN PAYSAGE VALORISANT LES ABORDS DES INFRASTRUCTURES ET LES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

6. Requalifier les entrées d'agglomération par un traitement urbain cohérent et qualitatif en poursuivant notamment les efforts d'enfouissement des réseaux
7. Maintenir les perspectives sur les éléments patrimoniaux de la ville et valoriser la perception du bocage périurbain depuis les principaux axes viaires
8. Valoriser les premiers plans et préserver le patrimoine végétal associé aux voies
9. Concevoir les zones d'activités comme des opérations d'urbanisme qui composent avec les quartiers et le paysage environnant (gestion de l'effet de vitrine, requalification des arrière-cours, organisation des espaces servants et des stocks, qualité de l'espace public)
10. Assurer la cohérence et la qualité architecturale des bâtiments (éléments pouvant être intégrés aux cahiers des charges ou aux chartes des zones d'activités)
11. Organiser de manière globale l'affichage publicitaire et les enseignes sur les entrées de ville et les axes périurbains

ASSURER LE LIEN PAYSAGER ENTRE LA VILLE ET LES ESPACES RURAUX EN S'APPUYANT SUR LE RÉSEAU BOCAGER ET LES VALLÉES

15. Renforcer le rôle de coulée verte liant les quartiers urbains aux zones péri-urbaines des vallées de l'Yon et de l'Ormay et la Riailée et de leurs vallons secondaires
16. Maintenir et développer la trame bocagère dans le tissu urbain périphérique et composer les projets avec la trame des haies et de l'eau
17. Assurer une cohérence paysagère dans le traitement des espaces publics, des parcs et équipements sur le linéaire de chaque vallée
18. Limiter la déprise agricole en développant une agriculture péri-urbaine renforcée par la possibilité de circuits courts (lien social entre urbains et ruraux)

Figure 30 : Bloc diagramme de l'entité paysagère « L'Agglomération Yonnaise » - Source : Atlas des Paysages des Pays de la Loire

Enjeux globaux de l'unité

Les principaux enjeux de l'unité mis en évidence (et présentés sur le bloc-diagramme ci-contre) sont les suivants :

- Assurer une approche qualitative de la recomposition des paysages urbains
- Composer un paysage valorisant les abords des infrastructures et les zones d'activités économiques
- Maintenir des limites claires entre espaces urbains et espaces agricoles
- Assurer le lien paysager entre la ville et les espaces ruraux en s'appuyant sur le réseau bocager et les vallées

EN BREF

L'agglomération Yonnaise au sein de l'AEL c'est...

...un paysage urbain singulier marqué par un cœur historique au plan orthogonal délimité par un polygone de boulevards plantés et ceinturé d'extensions pavillonnaires

...des entrées de ville marquées par de grandes zones commerciales, d'activités et d'équipements

...une vallée de l'Yon faisant office de coulée verte sur laquelle s'articule les équipements de loisirs ou sportifs

...une couronne périurbaine à l'ambiance rurale et bocagère ponctuée de vastes îlots de zones d'activités et sujette à une pression urbaine diffuse

...de grandes infrastructures routières et leurs importants délaissés

Lien avec la ZIP

A l'origine installée sur un promontoire dominant l'Yon, la ville telle que connue aujourd'hui, avec son plan régulier en damier en forme de pentagone est née d'un décret Napoléonien qui a redessiné son organisation. Le développement urbain de la ville s'est ensuite poursuivi à la faveur des axes structurants majeurs tout en conservant la trame bocagère. Ainsi, les points les plus hauts de la ville correspondent aux secteurs urbains les plus denses. Les espaces périphériques bénéficient quant à eux du réseau bocager comme écrin. Partant de ce contexte, et vu la distance qui sépare l'agglomération de la ZIP (plus de 13km), la potentialité d'échange avec le projet depuis l'Agglomération Yonnaise est très faible

Thématique – Grand Paysage	Observations rattachées à cette échelle
Agglo Yonnaise	Entité urbaine, principal espace de fréquentation. Les points les plus hauts correspondent aux secteurs urbains les plus denses. Les espaces périphériques bénéficient du bocage comme écrin.
Niveau d'enjeu à cette échelle	Niveau de sensibilité à cette échelle
Globalement Moyen et ponctuellement Fort	Très faible

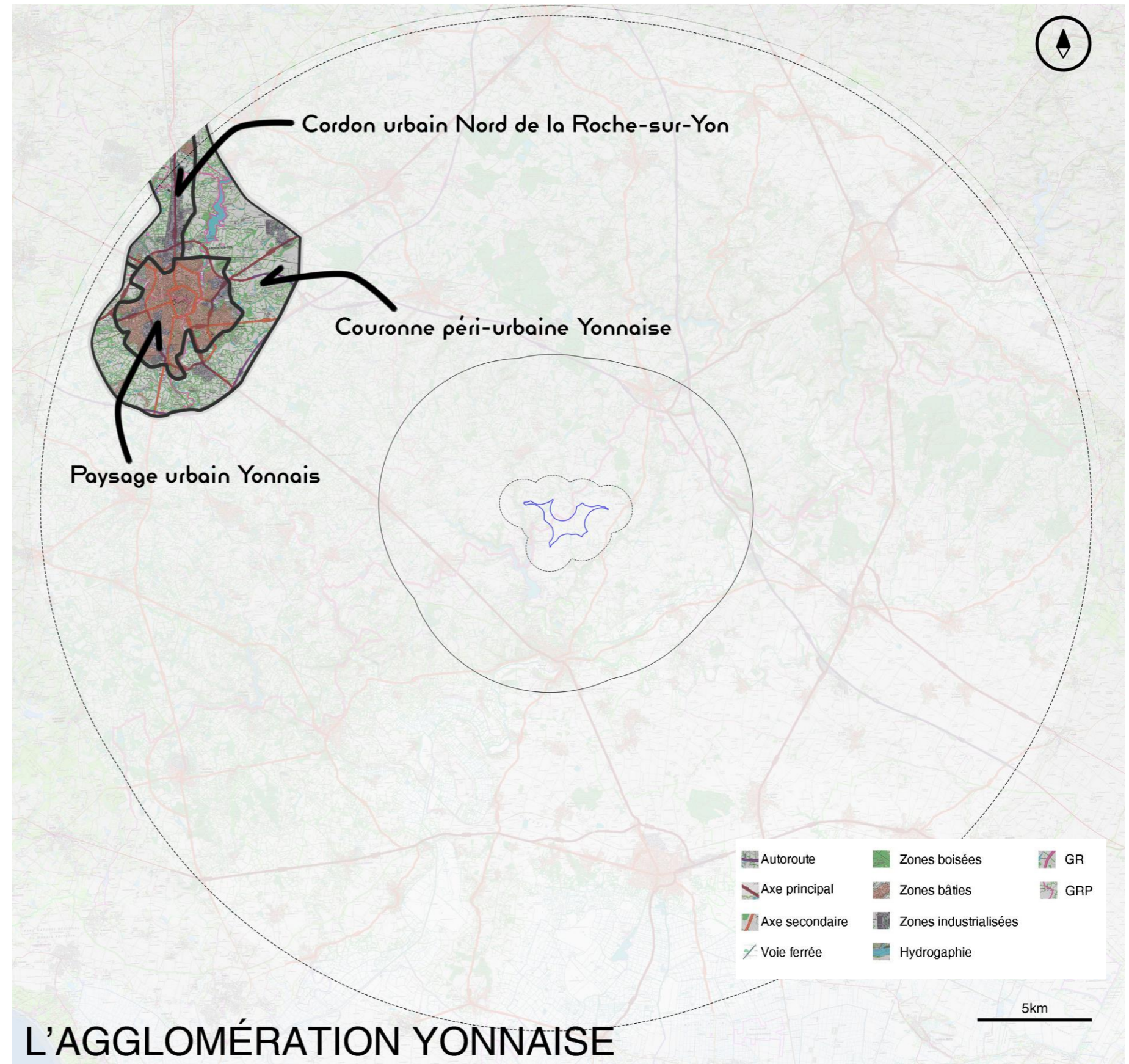


Figure 31 : Organisation de l'UP7 : Marais Poitevin et lien avec la ZIP

4.2. Perception du paysage à l'échelle de l'aire d'étude lointaine

4.2.1. Fonctionnement visuel global du grand paysage

Un territoire se définit essentiellement par ses spécificités intrinsèques, mais son appréciation naît des perceptions qu'il offre, et de la manière dont l'approche se fait. L'ouverture de l'espace ainsi que sa fréquentation vont déterminer un ensemble de points de vue aux caractéristiques communes et former ainsi un bassin de perception, dont l'ampleur sera modulée par le relief et l'occupation du sol.

- **Éléments intervenants dans les perceptions**
 - Le relief

La mise en lumière du relief fait ressortir l'ossature du grand paysage. Plusieurs grands secteurs se distinguent :

- Sur une large moitié Nord-ouest : les grands plateaux bocagers s'observent. Ils présentent un modelé aux ondulations plus ou moins régulières, entrecoupé par un réseau hydrographique développé et notamment par la vallée de l'Yon à l'Ouest et les vallées de la Vouraise, du Petit et du Grand Lay à l'Est.
- La faille de Chantonnay, à l'origine du coteau éponyme se discerne au Nord-est de l'AEL. Ce coteau remarquable dans le paysage matérialise une limite nette entre entité paysagère.
- Traversant l'AEL du Nord-est au Sud-ouest, la vallée du Lay se démarque par ses dénivelés notables, ses méandres et sa largeur par endroit. Elle figure une limite tangible entre plateaux et plaines.
- La plaine du Bas Poitou s'aperçoit ensuite au Sud sur une bande orientée Est-Ouest. Quelques singularités permettent de distinguer les plaines d'Angles (à l'Ouest) et de Luçon (à l'Est), ainsi que les vallons ouverts de Ste-Hermine.
- Occupant la pointe Sud de l'AEL, le marais Poitevin se distingue par son extrême planéité, que seuls quelques « îlots » de terre viennent animer.

Le relief joue donc ici un rôle important en tant qu'élément structurant du paysage et modérateur des perceptions. En effet, le vallonnement génère la création de nombreux espaces cachés et une distinction entre points hauts et points bas d'un même ensemble.

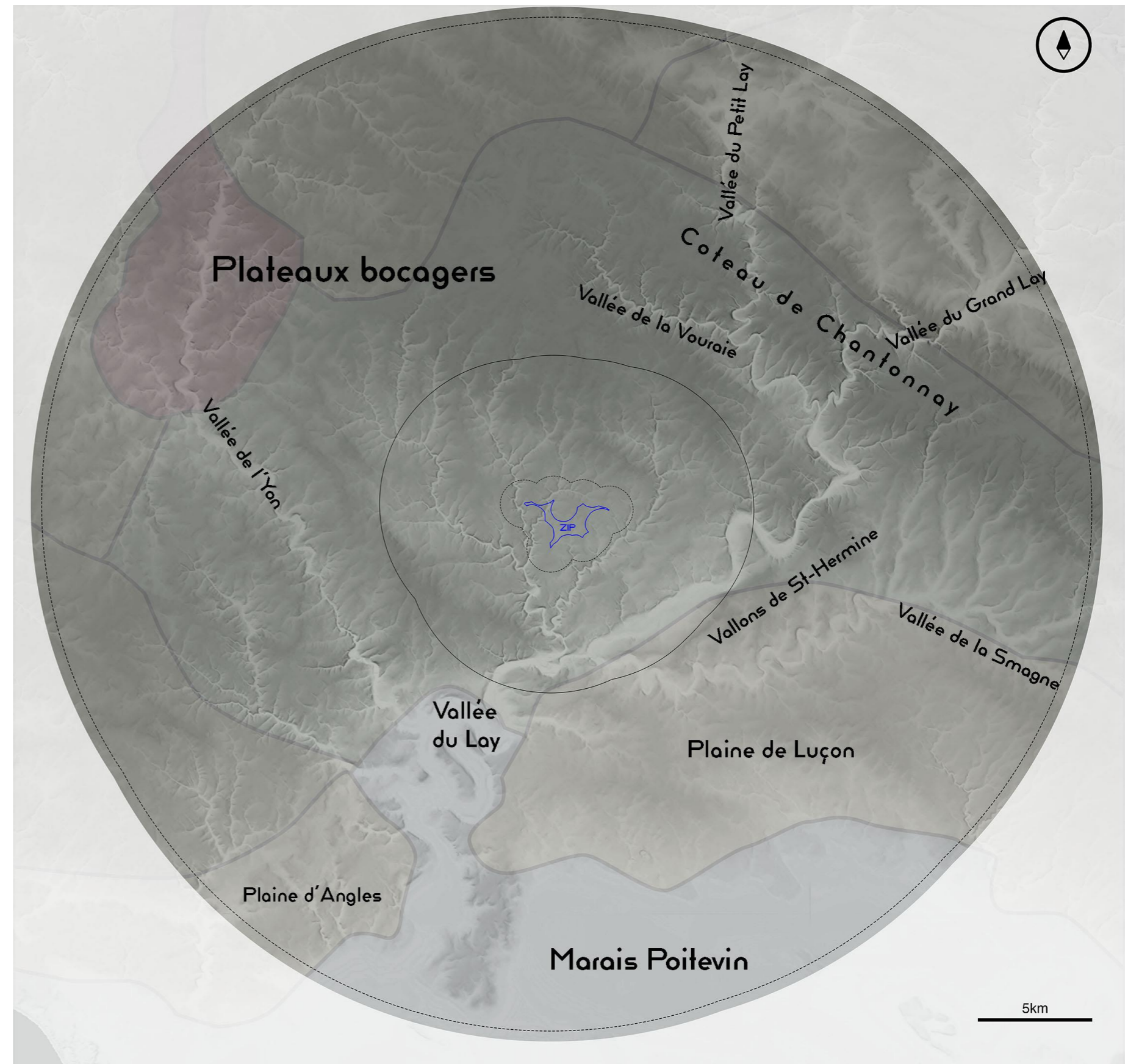


Figure 32 : Mise en évidence du relief sur l'aire d'étude et contexte paysager

o La végétation

Le bocage apparaît comme le motif paysager majeur de l’AEL. Largement parcourue de haies bocagères dont la forme, la taille et la densité varient selon la sous-unité paysagère considérée, et régulièrement ponctuée de boisements, d’alignements d’arbres ou encore de ripisylve, l’élément végétal occupe ainsi une place forte dans les perceptions de l’AEL.

La végétation sous toutes ses formes est l’animatrice d’une dynamique dans le paysage, ce qui en fait l’un des principaux éléments structurants.

Elle apparaît également ici comme un facteur de distinction des unités paysagères. Un premier regard sur la carte ci-contre met en évidence le déploiement et la densité du maillage bocager au niveau des plateaux et sa rareté au sein de la plaine. Une analyse plus fine permettrait de s’appuyer sur les subtilités de cette trame afin de discerner les différentes entités liées au bocage. Par ailleurs, la végétation intervient pour marquer l’interface entre plaine et marais.

Topographie et végétation agissant souvent de concert, ils interviennent considérablement dans le fonctionnement visuel. En effet, au sein des paysages semi-fermés du bocage, ils cadrent les vues et compartimentent l’espace perçu générant alors une kyrielle de scènes intimistes. Au cœur des paysages plus ouverts de plaine, ils assurent une bonne compréhension de l’espace perçu en créant des repères de profondeur, d’ouverture et de hauteur dans le panorama.

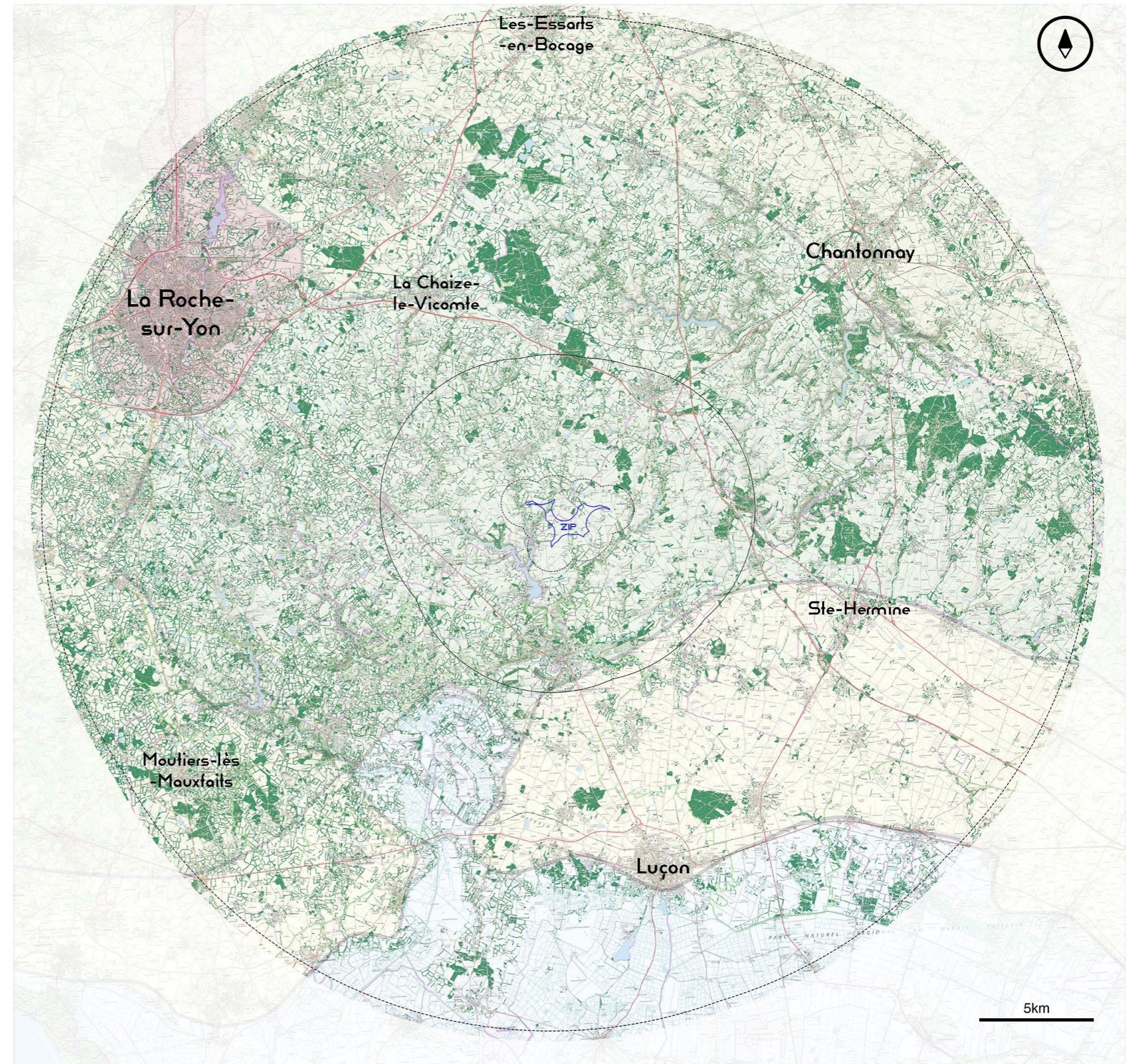


Figure 33 : Mise en évidence du maillage végétal sur l’aire d’étude et contexte paysager

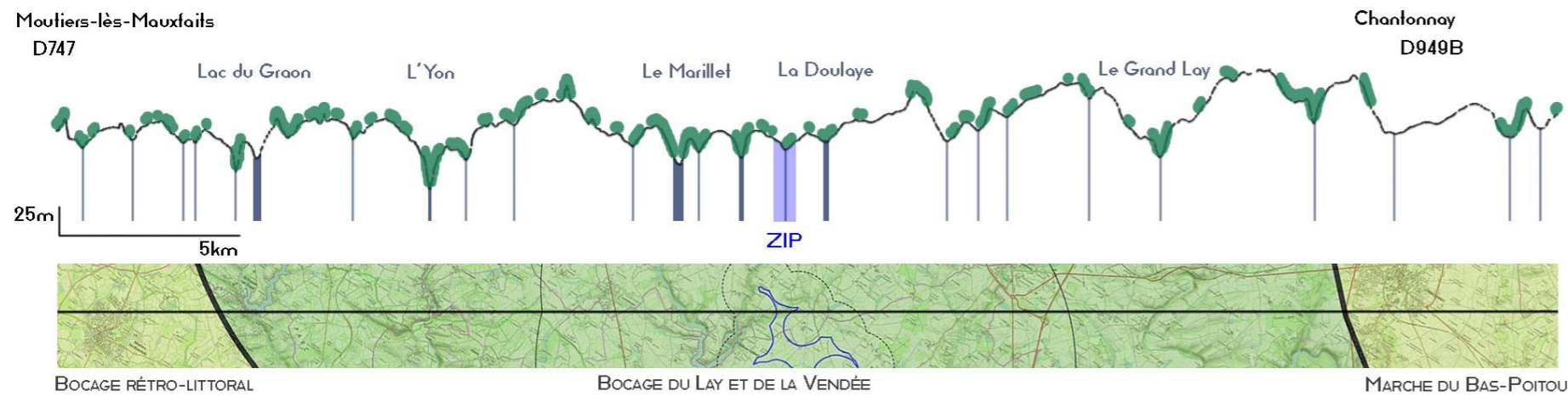


Figure 34 : Coupe A – Profil topographique schématique mettant en lien les unités du grand paysage et la ZIP

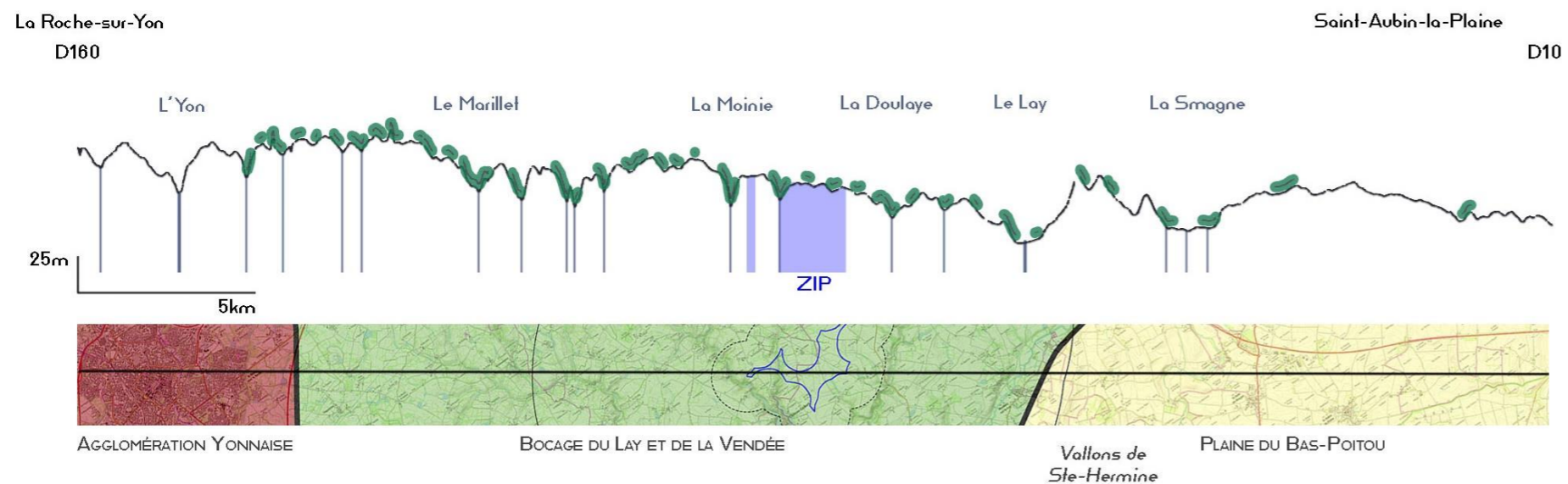


Figure 35 : Coupe B – Profil topographique schématique mettant en lien les unités du grand paysage et la ZIP

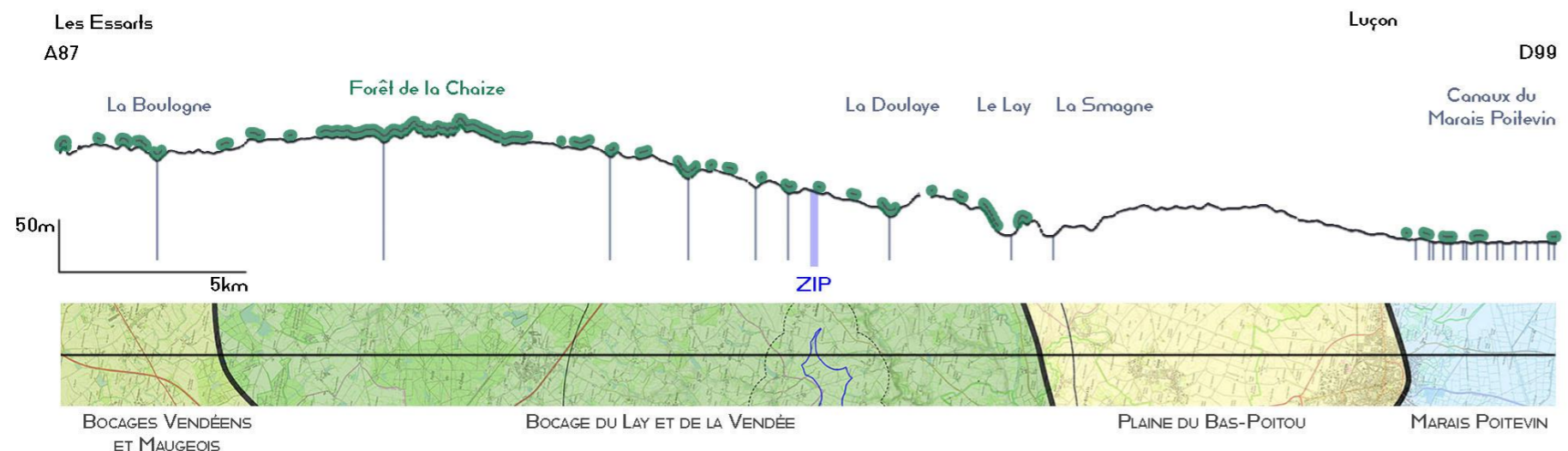


Figure 36 : Coupe C – Profil topographique schématique mettant en lien les unités du grand paysage et la ZIP

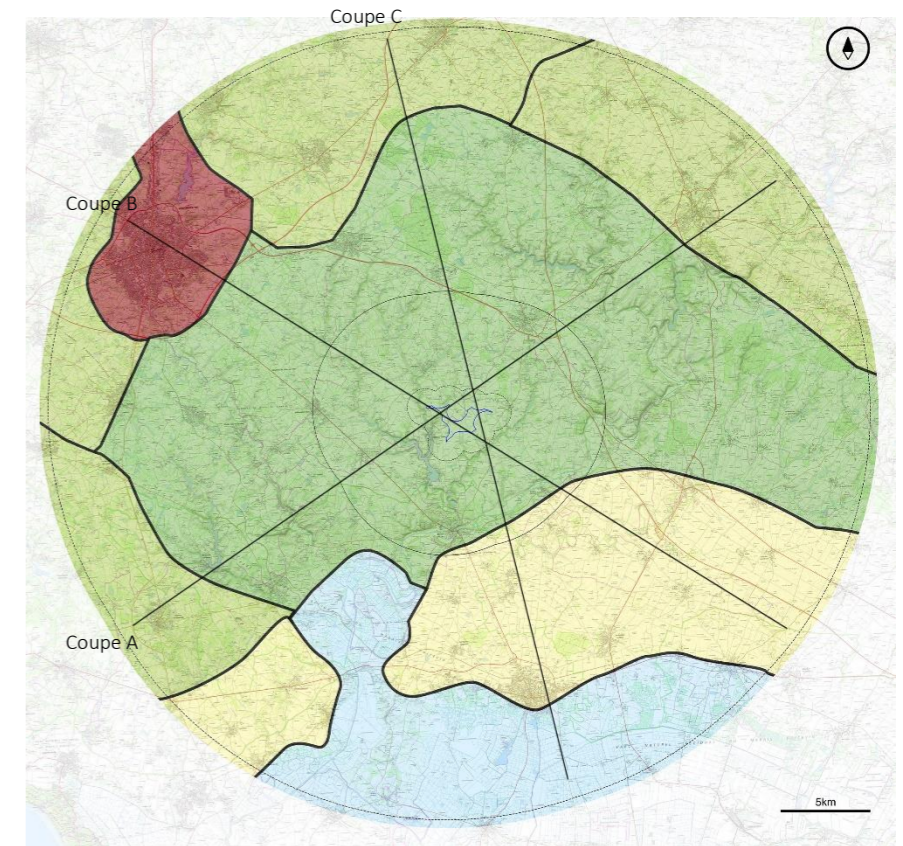


Figure 37 : Localisation des coupes A, B et C

➤ Fonctionnement visuel de l'aire d'étude lointaine

Bien qu'il existe des points hauts dégagés au sein de l'aire d'étude lointaine, l'incidence visuelle significative du projet va se trouver concentrée dans un rayon relativement proche (au-delà de 6 km, l'angle vertical de perception des éoliennes sera alors inférieur à 2°) grâce au cloisonnement des vues résultant de la structuration du paysage par les éléments de surface que sont le réseau bocager et le modelé.

Si vue sur le projet il y a, deux types sont ensuite à distinguer :

- Les vues partielles : les éoliennes ne seront pas visibles dans leur ensemble (cas de figure qui concerne la majeure partie des espaces inscrits au sein du domaine de covisibilité),
- Les vues totales : le projet est perceptible dans sa totalité (cas de figure qui concerne les espaces sis à proximité immédiate des éoliennes).

L'analyse des modes de perceptions fait donc ressortir :

- Le rôle de **masque visuel** joué par le réseau bocager qui anime une large moitié Nord de l'AEL, assurant ainsi une compartimentation des vues en général et plus particulièrement vers la ZIP.
- Le rôle de **limite visuelle** joué par le coteau de Chantonnay au Nord-est marquant l'interface entre les entités paysagères du Bocage du Lay et de la Vendée et de la Marche du Bas Poitou, par le coteau de Luçon au Sud matérialisant l'interface entre Plaine du Bas-Poitou et Marais Poitevin et par les coteaux du Lay traversant le Sud de l'AEL et soulignant l'interface entre Bocage du Lay et de la Vendée et Plaine du Bas Poitou.
- La présence de **points d'appels** (Château d'eau, silos, clochers, châteaux...) accrochant le regard de l'observateur et lui permettant un repérage plus aisé, en particulier au sein du labyrinthe végétal que peut composer le bocage.
- L'**absence d'interactions majeures** entre les espaces les plus fréquentés du territoire et le site où s'inscrit le projet. La distance associée au modelé et aux éléments de surface, vont en effet générer une dilution suffisante des éléments intervenant dans le champ visuel d'un observateur situé en cet espace, et limiter ainsi fortement les échanges.
- La présence de **motifs communs** à l'ensemble des unités de plateaux à l'origine d'une certaine harmonie transcendant les limites administratives. Il s'agit : des haies bocagères, des petites parcelles de vignes témoins des fiefs vendéens, de la tuile rouge qui habille les maisons, des silos et des bâtiments agricoles imposants.

Plateaux entrecoupés de vallées et parcourus de bocage
= multiplication des écrans visuels, alternance points hauts/points bas

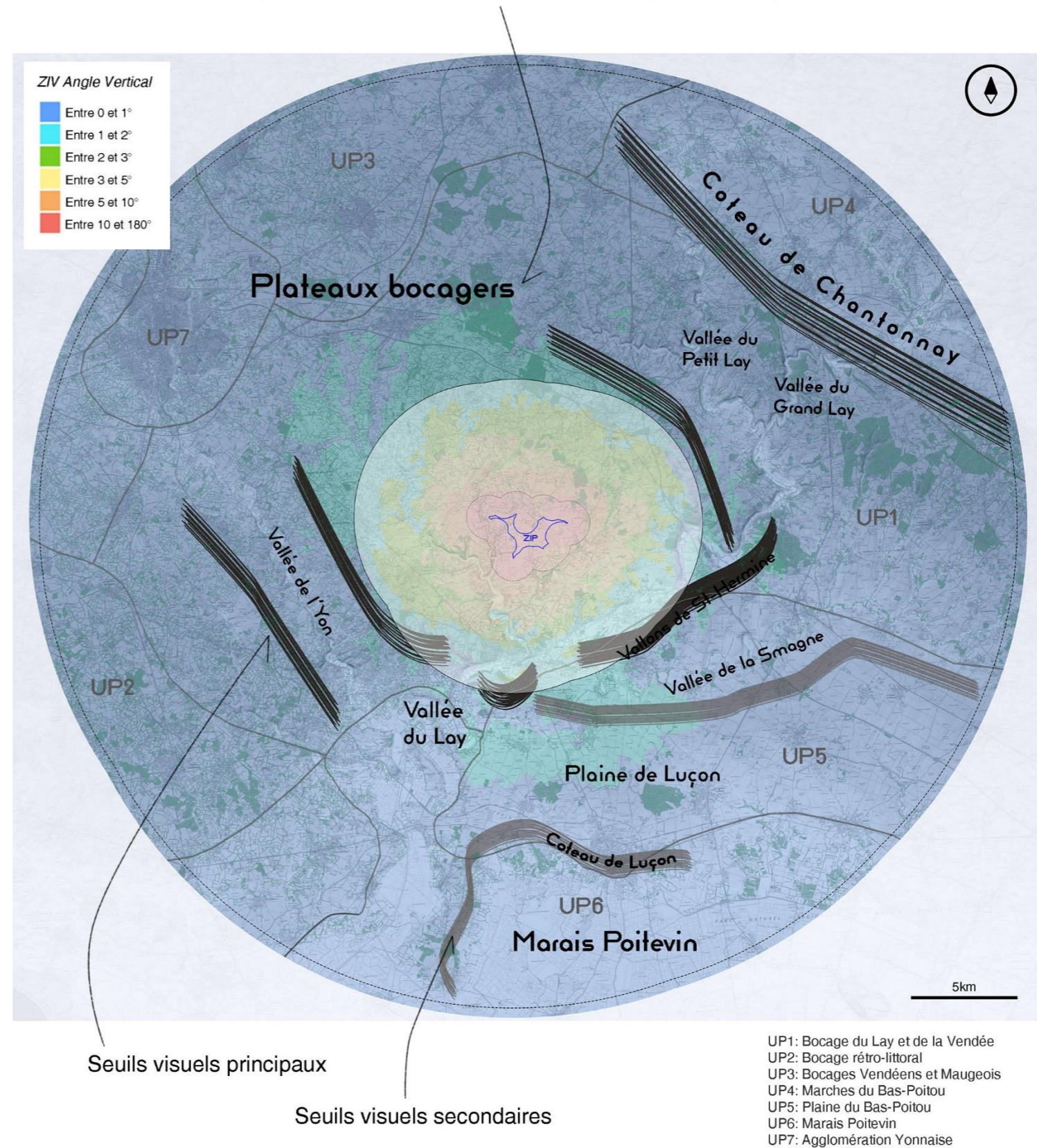


Figure 38 : Carte de synthèse du fonctionnement visuel global

FONCTIONNEMENT VISUEL DU GRAND PAYSAGE

Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
--------	------------	--------------	---------

Trois grands types de paysage marquent l'ensemble du territoire étudié avec :

- des paysages de plateaux bocagers vallonnés traversés de maintes vallées humides, offrant une kyrielle de scènes intimistes.
- Des paysages de plaine cultivée marqués par de grandes infrastructures (transports, énergie, agro-alimentaire).
- Des paysages de marais structurés par de nombreux canaux et une végétation variable.

→Le projet s'insère dans un secteur relativement préservé caractérisé par le bocage et un réseau hydrographique omniprésent. Le motif éolien existe sur l'unité de la plaine voisine et il est prévu sur l'unité concernée (3 projets accordés par les services instructeurs). S'intégrant au sein d'un paysage doté de nombreux masques visuels, les perceptions du projet seront essentiellement ponctuelles, partielles et proches.

L'entité accueillant le projet se caractérise par une échelle horizontale et verticale de taille modérée définie principalement par le maillage bocager. A l'heure actuelle, seuls quelques points de repères se distinguent au gré des fenêtres ouvertes par la végétation (telles les lignes électriques très haute tension, le clocher de Château-Guibert, le château d'eau de St-Florent-des-bois ou encore les imposants silos ou hangars agricoles qui ponctuent l'ensemble).

→Le projet doit tenir compte de l'échelle du territoire et de la compartimentation en place. Le projet devra également observer un recul significatif vis-à-vis des vallées les plus proches.

L'action du modelé et de la végétation est à l'origine d'un séquençage du territoire et de la création de multiples espaces cachés. Les outils de connaissance actuels permettent la prise en compte des projets existants et de ceux en devenir.

→La compréhension des modalités de perception du paysage et la connaissance du paysage éolien favorisent la création d'un projet bien intégré aux bassins visuels identifiés et en cohérence avec le paysage éolien de demain.

Plusieurs secteurs en évolution (Agriculture, urbanisation, transports, énergies...) appellent aujourd'hui à la vigilance en matière d'intégration paysagère afin de préserver les grandes caractéristiques des paysages de Vendée et ses modalités de perception.

→Le projet se place dans un paysage relativement préservé mais devant aujourd'hui composer avec les dynamiques agricoles contemporaines, la pression urbaine, relativement forte à l'approche des polarités urbaines et le développement des énergies renouvelables. Deux enjeux ressortent alors : préserver le caractère rural de l'image lourde liée au développement industriel ; éviter la perception trop récurrente du motif éolien au sein de l'espace visuel.



Figure 39 : Mise en évidence des principaux axes de fréquentation

4.2.2. Evolution et modes de déplacements dans le grand paysage

Afin d'évaluer concrètement les impacts potentiels d'un projet sur un territoire, il est essentiel de s'intéresser aux modes de déplacement des observateurs, et ce, qu'ils portent un regard endogène ou exogène. Il convient aussi de s'intéresser aux points de vue fréquentés, c'est-à-dire aux lieux d'habitation ou ayant une valeur patrimoniale, qu'elle soit réglementée ou non.

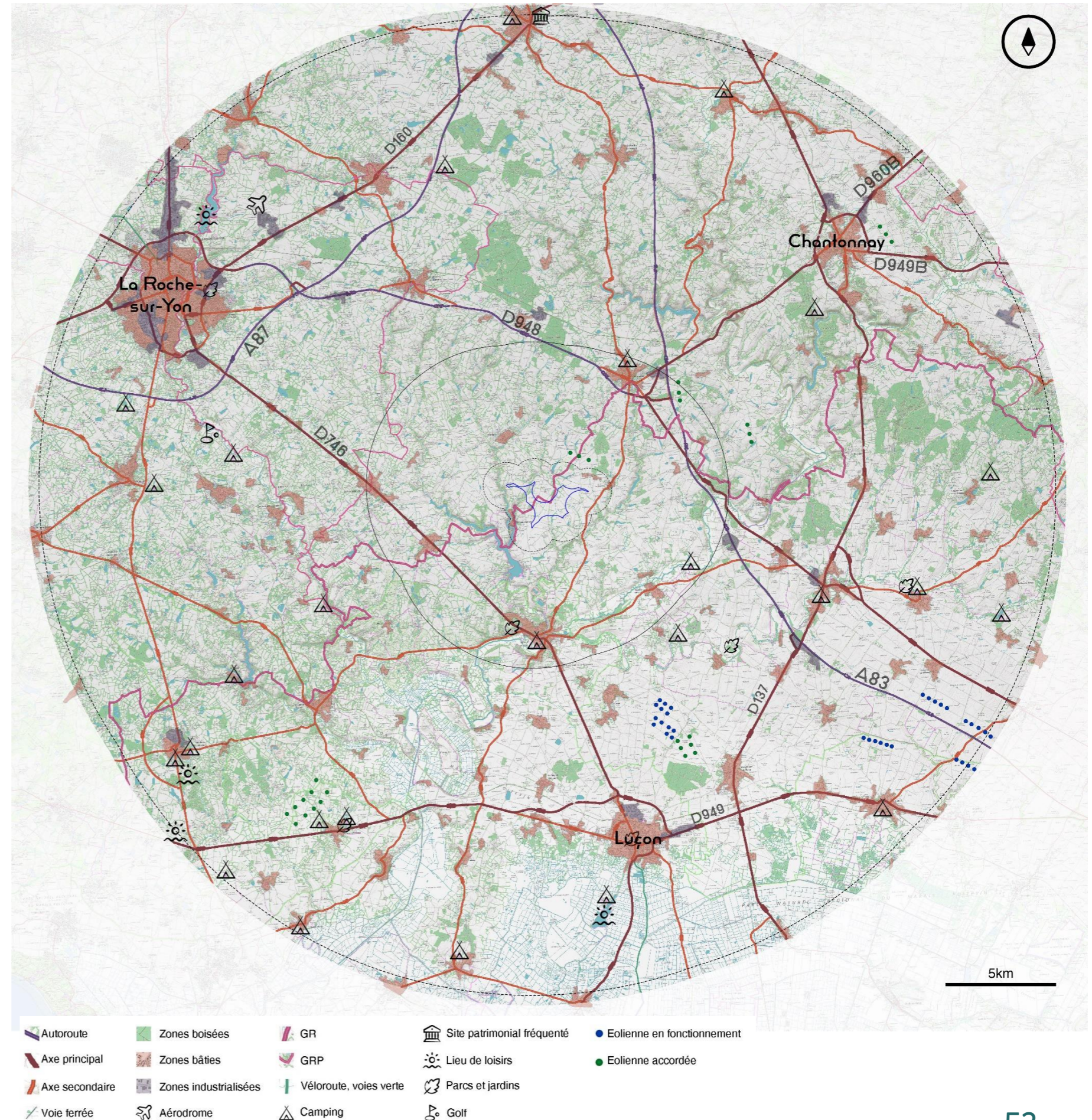
L'étude des modes de perceptions de ce paysage a permis de dégager quels pourraient être les points de vue privilégiés dotés d'une certaine sensibilité.

La carte ci-contre met en avant trois points importants en relation avec l'évolution des observateurs au sein de ce grand paysage :

- Y figurent certains éléments structurants fondamentaux du territoire (végétation, zones bâties, parcs éoliens édifiés ou en devenir) ;
- Puis viennent s'ajouter les principaux axes routiers ;
- Et enfin, y sont également indiqués les principaux circuits touristiques proposés par les régions (GR, GRP, vélo routes et voie vertes) et les principaux lieux de loisirs (campings, bases et parcs de loisirs, parcs et jardins, golf, aérodrome...).

Cette carte met en lumière les nombreuses infrastructures de transports qui sillonnent l'AEL. Ces dernières assurent une évolution sur l'ensemble de ce territoire de manière transversale aux entités paysagères, et offrent un enchaînement de vues variées : tantôt depuis les points hauts, tantôt depuis les points bas, tantôt ceintes de haies, d'alignements ou de bâtiments, tantôt plus dégagées sur le parcellaire agricole environnant ou sur les marais. Ainsi, l'observateur en déplacement sur ces axes n'est pas confronté à la monotonie, les séquences paysagères qu'il parcourt offrant une alternance régulière entre ouverture et fermeture du paysage.

Les axes du territoire étudié rayonnent principalement depuis La Roche-sur-Yon, Luçon et Chantonnay. 2 autoroutes parcourent l'aire d'étude lointaine : l'A87 au Nord-ouest et l'A83 à l'Est. S'observent ensuite des axes de forte fréquentation telles les routes départementales D948, D746, D949, D137, D160, D960B et D949B. Parcourant certains points hauts du territoire, et traversant des espaces plus ouverts de plaine cultivée, quelques fenêtres peuvent être attendues depuis ces voies, en particulier depuis l'A83, la D948 et la D746 : les plus proches du projet.



4.2.3. Principaux espaces de fréquentation touristique

La Vendée est la quatrième destination touristique au niveau national. Le rapport de Vendée Expansion, produit en 2018, met en avant une offre de plus de 300 sites de loisirs sur le département, accueillant en tout plus de 4 millions de visiteurs. En 2019, Vendée Tourisme a procédé à une large campagne de promotion du département avec une nouvelle signature : « la Vendée Grandiose et intime » avec pour objectif d’attirer un public plus large.

Les sites naturels sont les principaux espaces de fréquentation avec 46% des touristes, suivi de près par le Puy du Fou (41%). (Source : Vendée Expansion, Chiffres clés de 2018).

A l’échelle de l’aire lointaine, les principaux espaces de fréquentation touristique se retrouvent :

- Au Sud de l’AEL, avec le **Marais Poitevin**. Le Marais Poitevin connaît un grand succès avec 1,4 millions de visiteurs par an (Source : PNR du Marais Poitevin). Bien que le secteur analysé ici corresponde à une zone de moindre fréquentation (comparé aux secteurs littoraux plus à l’Ouest, vers L’Aiguillon-sur-Mer, ou aux secteurs plus à l’Est, vers Damvix), il est un lieu de promenade (piétonne, équestre ou cycliste) et de découverte. Dans le périmètre étudié, **Luçon** figure la porte d’entrée du Marais Poitevin. Outre le patrimoine et les diverses offres d’hébergements et de loisirs qui anime la ville, la commune propose un jardin (le Jardin Dumaine), une base de loisirs, un hippodrome et un camping. Un peu plus au Sud, St-Denis-du-Payré offre, au gré des sentiers de randonnées qui le parcourent, une réserve naturelle, un écomusée et un camping également.
- Au Nord-ouest de l’AEL, avec la ville de **la Roche-sur-Yon**. Ville d’histoire, dotée d’originalités contemporaines (bestiaire de la Place Napoléon), la Roche-sur-Yon se trouve également au sein d’un écrin de nature que constitue la vallée de l’Yon. En multipliant ainsi les facettes de l’offre touristique accessible depuis la ville, riche en hébergements divers et en événements culturels et sportifs, la Roche-sur-Yon figure le pôle de fréquentation principale de l’AEL.

A l’image du département, le nombre de campings recensés au sein de l’aire d’étude est relativement élevé. Ce type d’hébergement se croise ainsi régulièrement sur le territoire étudié.

Plusieurs parcs de loisirs (dont l’activité est saisonnière) sont à noter avec notamment sur la commune de Moutiers-les-Mauxfaits O’Gliss Park (parc aquatique accueillant plus de 200 000 visiteurs par an) et O’Fun Park (ex Indian Forest - accrobranche accueillant plus de 100 000 visiteurs par an).

Le Château des Essarts-en Bocage et son parc d’attraction, ainsi que la commune Chantonnay, avec sa randonnée « 4 jours en Chantonnay », sont également à souligner, bien qu’ils représentent une fréquentation moindre (respectivement 15 000 visiteurs et près de 5 900 marcheurs en 2019).



Figure 41: Panneau d’information et de sensibilisation à Lairoux (Marais Poitevin)



Figure 42 : Sentier balisé de Saint-Denis-du-Payré (Source : Sud Vendée Tourisme)



Figure 40: Bestiaire mécanique de la Place Napoléon, la Roche-sur-Yon



Figure 43 : Plaquettes de présentation des parcs O’Gliss et O’Fun

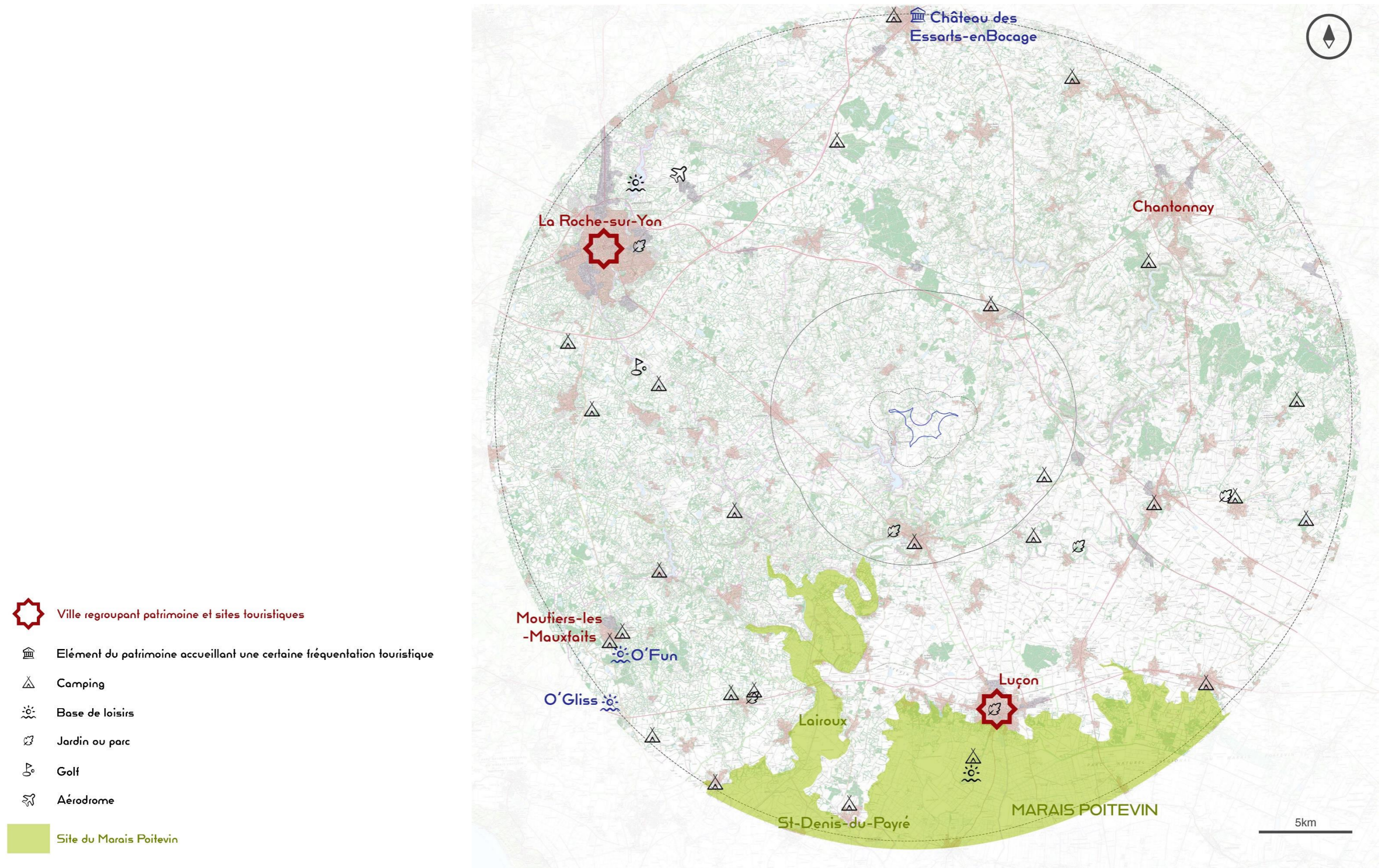


Figure 44 : Localisation des principaux sites de fréquentation touristique au sein de l'aire d'étude